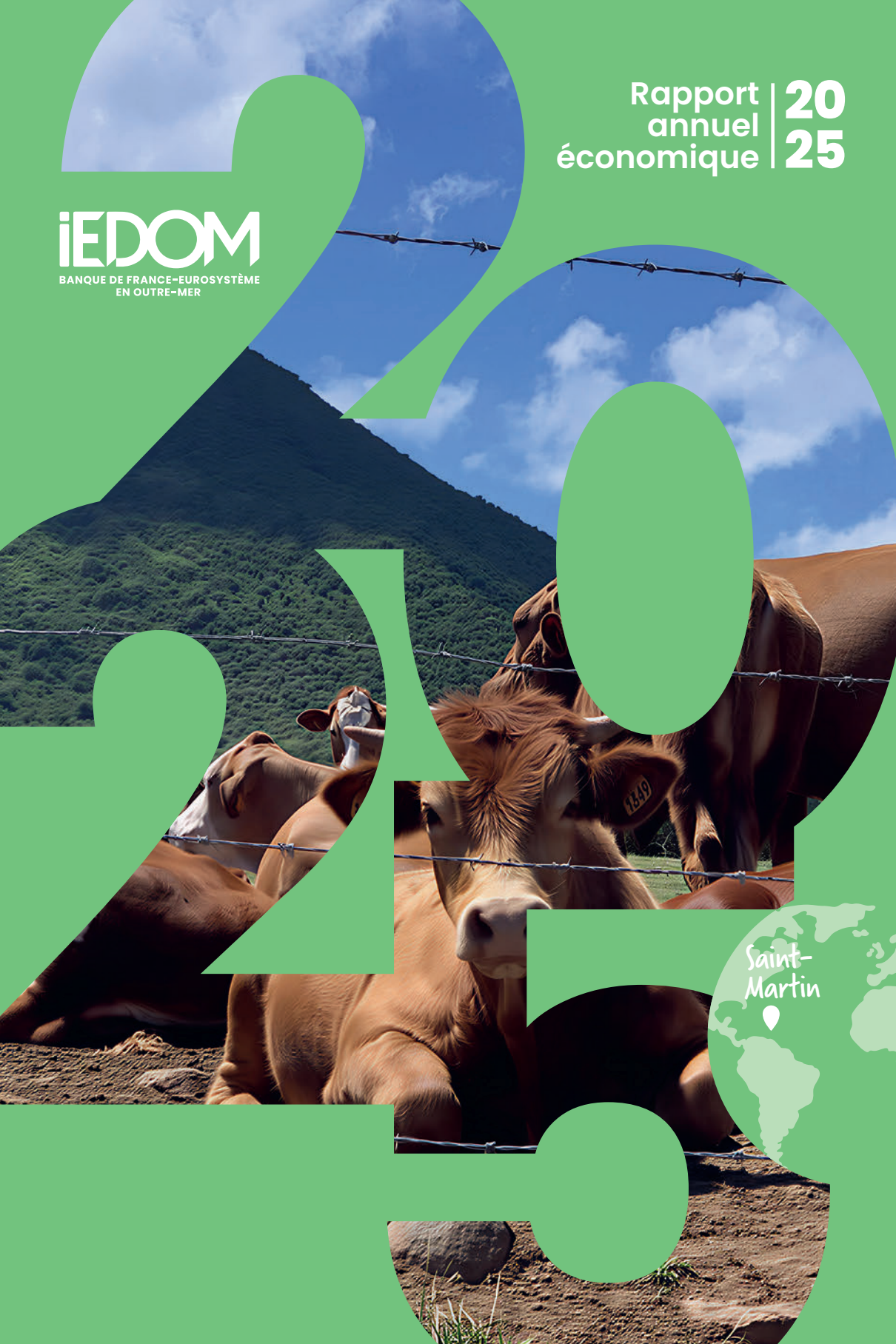


Rapport
annuel | 20
économique | 25

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSISTÈME
EN OUTRE-MER

Saint-
Martin



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Alexandre Gautier, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2025 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ce rapport annuel 2025 de l'IEDOM souligne un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) : **le développement des projets d'autonomie alimentaire** avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, pour favoriser le développement économique. Développer la production locale et ainsi réduire la dépendance des populations aux importations pour leur consommation courante de produits alimentaires est également une composante importante de la réponse à la vie chère.



À travers une illustration photographique choisie, nous avons souhaité valoriser cette thématique, car renforcer les filières de production et valoriser les ressources locales, c'est offrir aux habitants ultramarins un accès direct à des denrées de qualité issues de leur territoire et de leur savoir-faire, tout en réduisant la dépendance aux importations. C'est une voie essentielle pour bâtir un avenir plus équilibré et plus juste.

Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



SAINT-MARTIN



**RAPPORT
ÉCONOMIQUE**

ANNUEL

2025

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
SAINT-MARTIN EN BREF	6
LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-MARTIN.....	7
SYNTHÈSE SAINT MARTIN	8
CHAPITRE I	13
SECTION 1 – LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT	14
SECTION 2 – REPÈRES HISTORIQUES	17
SECTION 3 – CADRE INSTITUTIONNEL	18
CHAPITRE II	25
SECTION 1 – LA POPULATION	26
SECTION 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES.....	29
SECTION 3 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES.....	43
CHAPITRE III	51
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	52
SECTION 2 – L’AGRICULTURE, L’ÉLEVAGE ET LA PÊCHE	53
SECTION 3 – L’ÉNERGIE	57
SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT	61
SECTION 5 – LES DÉCHETS.....	65
SECTION 6 – ENVIRONNEMENT	70
SECTION 7 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	72
SECTION 8 – LE TOURISME.....	76
SECTION 9 – LES TRANSPORTS	83
SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS	89
SECTION 11 – LES SERVICES NON-MARCHANDS.....	91
CHAPITRE IV	101
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	102
SECTION 2 – STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER.....	103
SECTION 3 – LE MICROCRÉDIT.....	106
SECTION 4 – L’ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE	107
ANNEXES	117
1. LES ACTIFS FINANCIERS ET LES CONCOURS BANCAIRES	118

Saint-Martin

Bathymétrie

(Profondeur en mètres)



Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Étang

Couvert forestier

Couvert végétal

Mangrove

Chef - lieu

Lieu-dit

Frontière

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâtie

Zone d'activité

Zone aéroportuaire

Aéroport

Hôpital

Port de commerce

Port de plaisance

Centrale diesel

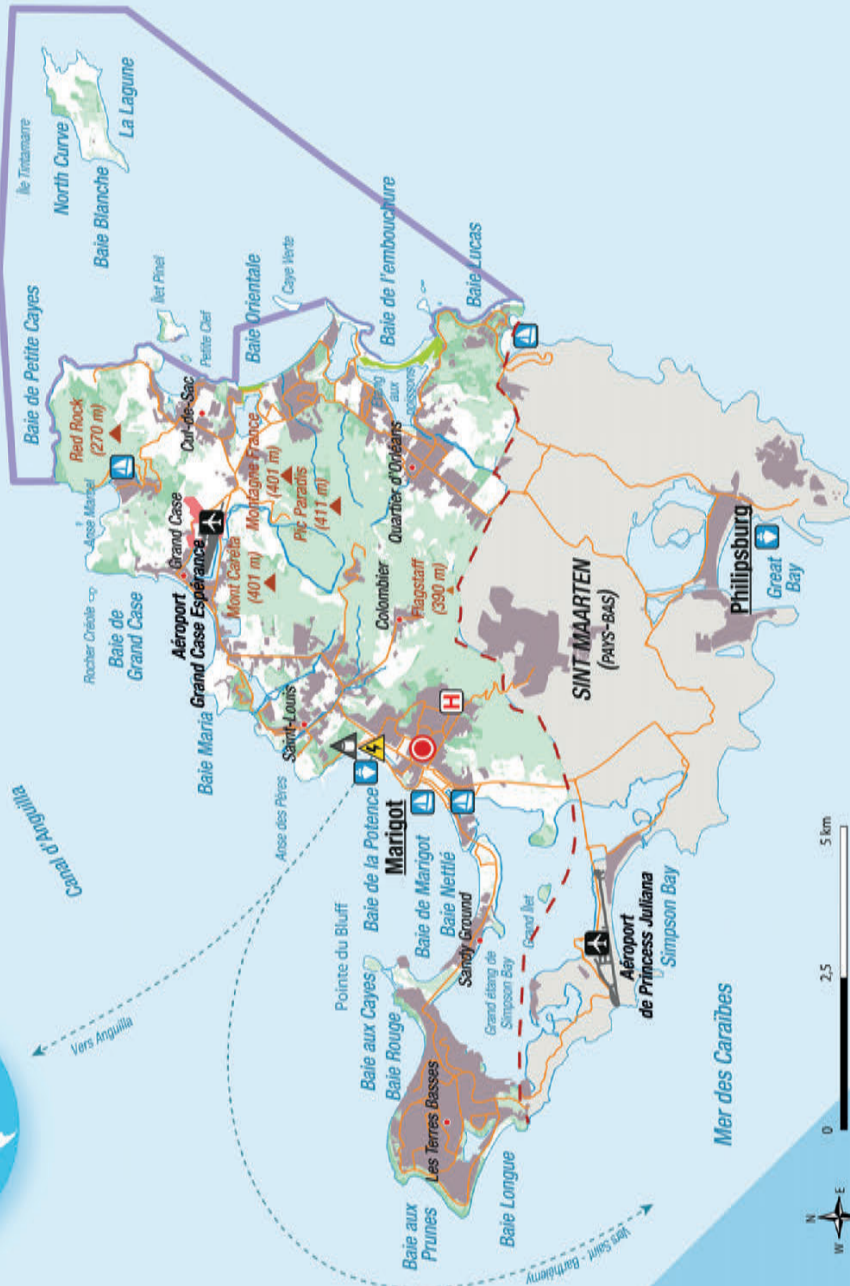
Zone de stockage d'hydrocarbures

Zone de protection particulière

Sources : Natural Earth, Free vector and raster map data © naturalearthdata.com, IGN BD-CARTO 2019, EDOM, Atlas Caraïbe MRS-H Université de Caen Normandie. Réalisation : Frédéric Turout, MRS-H Université de Caen Normandie, 2021.



Océan Atlantique



AVANT-PROPOS

En 2025, le secteur du tourisme renforce son rôle de moteur de l'économie saint-martinoise, portée par une hausse de sa fréquentation. Son positionnement, valorisant son territoire, lui permet de se différencier de la concurrence néerlandaise.

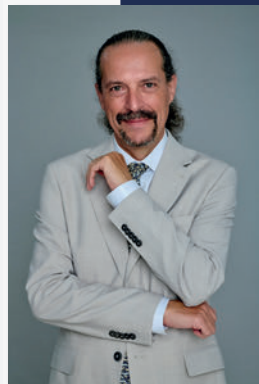
Dans le même temps, plusieurs chantiers issus de la reconstruction post-Irma sont récemment arrivés à terme. Ils répondent aux dernières exigences environnementales et sismiques, permettant au territoire de renforcer sa résilience face au changement climatique, comme en atteste la récente livraison du collège de Soualiga.

Aussi, le secteur du BTP, qui avait bénéficié de ces chantiers, a connu une année 2025 moins dynamique. Toutefois, les besoins du territoire restent prégnants : gestion des déchets, de l'énergie, déficit de logements. Dès lors, la capacité des donneurs d'ordre à mobiliser et déployer les investissements nécessaires sera déterminante.

Par ailleurs, le territoire demeure fortement dépendant des importations, alors même que ses capacités logistiques d'accueil nécessitent d'être renforcées. Pour répondre à cet enjeu, l'île devrait amorcer en 2026 un projet ambitieux de modernisation de ses installations portuaires, qui lui permettrait de gagner en autonomie vis-à-vis de la partie néerlandaise et de réduire ses coûts d'importation.

Enfin, les niveaux de prix élevés observés sur le territoire pèsent sur les ménages comme sur l'activité économique. Cette situation contribue au maintien d'un chômage élevé et alimente une précarité pregnante sur le territoire.

Dans ce contexte, l'IEDOM poursuit sa mission d'accompagnement auprès des particuliers et entreprises fragiles financièrement. À travers ses analyses, ses publications et ses services, l'Institut contribue à éclairer les choix des acteurs économiques et à renforcer la compréhension des enjeux de l'économie saint-martinoise.



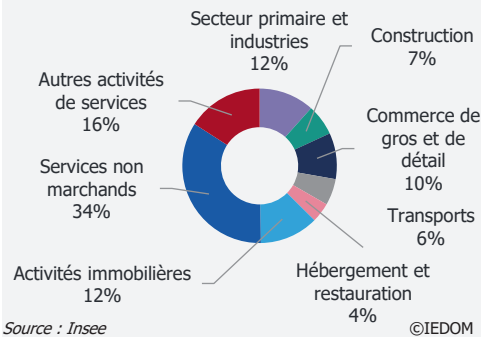
François GROH

Directeur de l'IEDOM de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

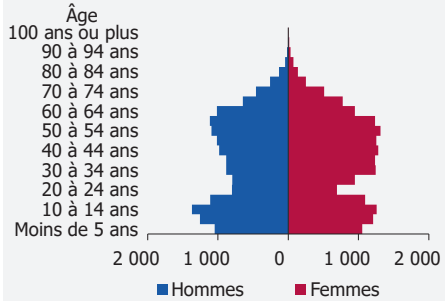
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. GROH'.

SAINT-MARTIN EN BREF

Répartition de la valeur ajoutée en 2021

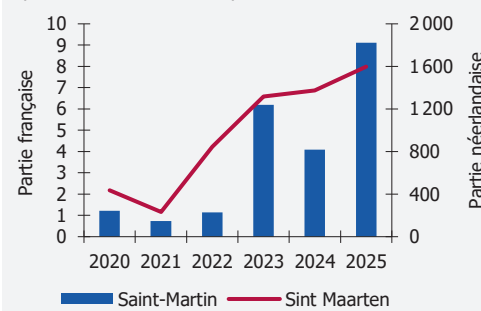


Pyramide des âges de la population au 1^{er} janvier 2022



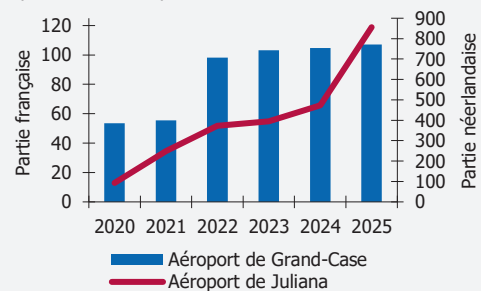
Nombre de croisiéristes sur l'île

(nombre d'entrées, en milliers)



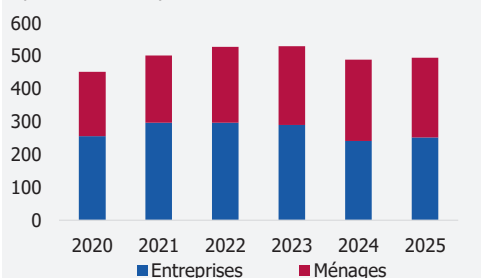
Nombre de passagers aériens sur l'île

(arrivées, en milliers)



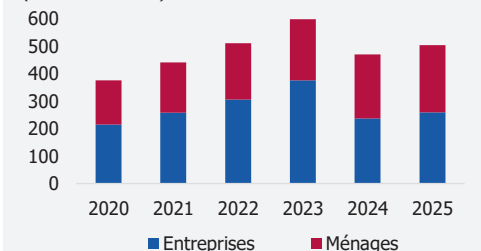
Évolution des actifs financiers

(en millions d'euros)



Évolution des encours de crédits à la clientèle

(en millions d'euros)



LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-MARTIN

	2015	2025	Hexagone 2025
Population			
Population (milliers, au 01/01/2026 pour la France et 01/01/2023 pour Saint-Martin)	35,7	31,2	66 793 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (% , au 01/01/2026 pour la France et 01/01/2022 pour Saint-Martin)	34,4	29,8	22,48 ⁽¹⁾
dont part des 60 ans et plus (% , au 01/01/2026 pour la France et 01/01/2022 pour Saint-Martin)	11,6	16,9	28,5 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ² , au 01/01/2026 pour la France et 01/01/2023 pour Saint-Martin)	673,3	587,9	121,63 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH (2010 pour Saint-Martin, 2023 pour la France, valeur mondiale = 0,68)	0,68	0,68	0,920 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2023 pour la France)	-	-	0,297 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (% , 2023 pour la France)	-	-	15,4 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	-	68	150 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km ²)	53	53	549 135 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	1	1	297,1 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production (en %)	0	2	27 ⁽²⁾
Émission de CO ² par habitant (tonnes métriques, 2023 pour Saint-Martin et 2024 pour la France)	5,4	5,6	4 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2021 pour Saint-Martin)	0,587	0,550	2 981
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	-	-	0,9 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants, sur la base de la population au 01/01/2026 pour la France et 2021 pour Saint-Martin)	16 722	16 962	44 629
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	-	-	0,8 ⁽²⁾
Écart de prix avec la France métropolitaine (en % en 2015 et 2022)	0	12	-
Taux de chômage (% , au sens du recensement de la population, 2023 pour Saint-Martin)	33,6	27,0	7,7 ⁽³⁾
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en % , 2010 et 2020 pour Saint-Martin, 2024 pour l'hexagone)	6,6	4,3	51,8 ⁽¹⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2021)	-	-	99 ⁽²⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	53	57	155 500 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers)	198	214	183 000 ⁽⁴⁾
Capacité hôtelière (en nombre de chambres, 2024 pour Saint-Martin et au 01/01/2026 pour la France)	1 611	1 263	660 489 ⁽³⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	4 527	9 113	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,358	0,536	4 050 ⁽⁴⁾
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,215	0,519	4 048 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2024 pour la France)	-	2,0	2,9 ⁽⁴⁾
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T2 2025 pour la France)	35,7	91,5	134,2 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone ; (2) Hexagone + DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

Sources :

France : Insee, Banque mondiale, ministère de l'Éducation, Réseau de Transport d'Electricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste.

Saint-Martin : Insee, Itsee, Aéroport Grand-Case, Aéroport de Juliana, Port de Marigot, Caribbean Tourism Organisation, ODEADOM, EDF.

SYNTHÈSE SAINT MARTIN

Un tourisme performant face à de grands défis structurels et sociaux

En 2025, le tourisme porte l'économie de Saint-Martin grâce à une fréquentation en hausse et un positionnement plus sélectif que dans la partie néerlandaise. Parallèlement, les grands chantiers de reconstruction post-Irma ont renforcé la résilience du territoire. Toutefois, les besoins restent importants, notamment en matière de logement, d'énergie et de gestion des déchets. A ce titre, la capacité de la Collectivité et des acteurs locaux à mener les

projets d'investissement nécessaires sera déterminante.

Le territoire fait également face à des niveaux de prix élevés, qui alimentent la précarité et affaiblissent son potentiel économique. En réaction, l'île s'apprête à lancer en 2026 un vaste projet de modernisation portuaire.

L'ÉCONOMIE MONDIALE DE NOUVEAU MISE À L'ÉPREUVE

En 2025, la croissance économique mondiale s'élève à 3,4 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2026. Ce rythme est légèrement plus soutenu que celui enregistré lors des deux précédents exercices (+3,3 %). La résilience de l'économie mondiale, mise à l'épreuve par l'intensification des mesures protectionnistes en 2025, l'est de nouveau en 2026, les tensions géopolitiques ayant débouché sur un conflit militaire ouvert au Moyen-Orient. Pour les années 2026 et 2027, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +3,1 % et +3,2 %). L'inflation mondiale enregistre en 2025 un nouveau ralentissement, atteignant 4,1 %, contre 5,7 % en 2024. Elle pourrait néanmoins repartir à la hausse en raison de la dégradation de la conjoncture internationale et de la forte hausse du prix du pétrole. Le FMI anticipe ainsi une inflation de 4,4 % en 2026, avant un recul à 3,7 % en 2027.

Dans les pays avancés, l'activité économique enregistre une hausse de 1,9 % en 2025. Elle bénéficie toujours du dynamisme américain. Portée par une activité robuste en dépit de la stagnation de la création d'emploi, la croissance américaine s'établit à 2,1 % en 2025. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 1,4 % en 2025, les états membres affichant toujours des divergences importantes. Le dynamisme espagnol (+2,8 %) contraste ainsi avec les performances de l'Allemagne (+0,2 %), de la France (+0,9 %) ou de l'Italie (+0,5 %). Le Royaume-Uni et le Japon affichent une croissance légèrement inférieure à celle de la zone euro (respectivement +1,3 % et +1,2 %).

Pour 2026, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,8 % dans les économies avancées. Ces attentes sont moindres qu'avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, qui pourrait coûter 0,2 point de pourcentage à la croissance des économies avancées. Relativement modeste, cet impact pourrait être plus significatif sur les pays importateurs d'énergie. Aux États-Unis, le FMI anticipe une croissance de 2,3 % en 2026, à la faveur des effets conjugués d'une politique fiscale accommodante et des baisses des taux de 2025. Plus exposée aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient, la zone euro voit ses anticipations de croissance pour 2026 reculer 1,1 %, contre 1,4 % en 2025. La croissance de l'économie devrait rester faible en 2026 en Allemagne (+0,8 %) comme en Italie (+0,5 %), et être plus dynamique en Espagne (+2,1 %). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,9 % en 2026. Au Royaume-Uni la croissance du PIB devrait ralentir à 0,8 % en 2026 contre 1,3 % en 2025. Au Japon, le FMI anticipe une très modeste croissance du PIB en 2026, à +0,7 %.

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,4 % en 2025. Elle est notamment restée dynamique en Inde (+7,6 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %) et au Brésil (2,3 %). La croissance ralentit en revanche fortement en Russie (+1,0 %). En 2026, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une stabilisation de la croissance en Russie (+1,1 %) et une inflexion au Brésil (+1,9 %), en Inde (+6,5 %) ou encore en Chine (+4,4 %). Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 04 mai 2026.



Une fréquentation touristique dynamique en 2025

Le tourisme demeure le principal moteur de l'activité économique de Saint-Martin. En 2025, la fréquentation touristique atteint 2,6 millions de visiteurs sur l'ensemble de l'île, en hausse de 15,7 % sur un an, confirmant le dynamisme du secteur. Cette progression est soutenue par la reprise du trafic de croisière, qui s'établit à 1,6 million de passagers (+16,6 %), et par la croissance du trafic aérien, avec 963 159 passagers à l'arrivée

(+14,3 %) sur les deux parties de l'île. La partie néerlandaise concentre l'essentiel des flux touristiques (95,5 % des arrivées), portée par ses infrastructures portuaires et aéroportuaires. La partie française se distingue davantage par une offre orientée vers le haut de gamme et l'authenticité. La complémentarité des deux parties de l'île constitue un atout pour l'attractivité de la destination et contribue au développement économique de l'ensemble du territoire.



Le secteur du BTP demeure en phase d'ajustement

Étroitement lié au dynamisme touristique de l'île, le BTP reste un pilier de l'économie saint-martinoise. Après plusieurs années portées par les besoins de reconstruction post-Irma, le secteur du BTP se normalise en 2025. Les effectifs salariés du

secteur évoluent peu (+0,6 % en glissement annuel), tandis que plusieurs chantiers d'envergure soutiennent l'activité au cours de l'année. À moyen terme, le Programme local de l'Habitat (PLH) 2025-2030, et les investissements portuaires offrent des perspectives au secteur.



Le trafic aérien et portuaire demeure dynamique en 2025

Le secteur des transports poursuit sa progression. Le trafic maritime avec les îles voisines (Saint-Barthélemy et Anguilla) augmente de 5,0 %. Le trafic de croisiéristes atteint 1 607 053 passagers, dont la quasi-totalité débarque dans la partie néerlandaise. Les arrivées aériennes s'élèvent à 963 159

passagers, dont 107 165 à l'aéroport de Grand-Case, côté français, soit +2,4 % par rapport à 2024. De leur côté, les volumes de marchandises traités affichent une bonne progression par rapport à 2024 (+8,4 %), portés par les importations (+16,7 % sur un an).



Le marché de l'emploi se stabilise

Entre 2013 et 2023, la population active de Saint-Martin recule de 11,8 %, en raison du phénomène de décroissance démographique qui touche l'île depuis une décennie. En 2023, 4 178 chômeurs sont

recensés à Saint-Martin, soit un taux de chômage de 27,0 % sur la base du recensement de la population. À fin décembre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se stabilise (-0,3 % sur un an) pour atteindre 3 885 personnes. Cette

évolution fait suite à une baisse en 2023 (-9,3 %) et une légère reprise en 2024 (+2,9 %). Fin décembre 2025, un nombre record de 8 119 salariés est enregistré, en hausse de 5,3 % sur un an (après +0,9 % fin

2024). À Saint-Martin, la ventilation des emplois par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celle de la Guadeloupe. Les employés sont les plus représentés, occupant plus d'un tiers des emplois.



Une population qui diminue en 2023 : un déclin qui se poursuit

En 2023, la population de Saint-Martin atteint 31 160 habitants, en baisse de 1,1 % sur un an, soit 336 individus de moins. Après une stabilisation en 2022, cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la dynamique démographique défavorable observée depuis 2013.

Sur la période 2017-2023, la population saint-martinoise diminue en moyenne de 2,1 % par an, soit une perte annuelle moyenne de 696 habitants. Ce phénomène résulte principalement d'un solde migratoire durablement négatif (-3,1 % sur la période), couplé à un solde naturel qui reste positif (1,1 %), mais s'amenuise au fil des années.



La situation financière de la Collectivité de Saint-Martin se consolide et les investissements se poursuivent

En 2025, les recettes progressent légèrement (+1,8 % sur un an), tandis que les dépenses se stabilisent (-0,9 %). Son résultat atteint ainsi 12,5 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2024). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 169 millions d'euros, soit 68 % des dépenses totales. Dans le même temps, les investissements restent soutenus, avec 79,6 millions d'euros engagés,

notamment pour la construction du collège 900 à La Savane et le collège 600 du Quartier d'Orléans. Ces projets s'élèvent respectivement à 11 et 5,8 millions d'euros en 2025, pour des coûts totaux estimés à 42 et 24 millions d'euros. La modernisation et à l'extension du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire représente également 5,4 millions d'euros.

Une activité bancaire bien orientée



Le financement de l'économie est dynamique

À fin 2025, l'encours de crédits des banques implantées à Saint-Martin atteint 518,6 millions d'euros. Les crédits à l'habitat et immobiliers, qui demeurent la principale catégorie de financement, poursuivent leur progression (+5,1 %). La dynamique du crédit est également soutenue par la hausse des crédits d'investissement (+10,2 %), des crédits à la consommation

(+9,5 %) et des crédits d'exploitation (+23,2 %), ces derniers retrouvant la croissance après trois années consécutives de recul en lien avec le remboursement progressif des PGE. Enfin, la sinistralité est maîtrisée sur la place bancaire saint-martinoise : les créances douteuses s'établissent à 10,6 millions d'euros, soit un taux de 2,0 % (2,1 % en 2024).



Le niveau des actifs financiers se stabilise

Les actifs financiers détenus dans les banques installées localement à Saint-Martin restent globalement stables (+0,4 %) et s'élèvent à 536,2 millions d'euros à fin 2025. Les dépôts à vue diminuent (-1,8 %), tandis que les placements liquides et à court terme progressent (+5,6 %). Les placements à long terme restent quasi stables (-0,7 %), reflétant la constance des comportements d'épargne de long terme.

Les entreprises et les ménages détiennent à part quasi égale les dépôts de la place bancaire saint-martinoise. Par types d'agents, les dépôts des entreprises progressent (+4,4 %), portés par les dépôts à vue (+1,8 %) et par les placements liquides et à court terme (+16,5 %). À l'inverse, les actifs financiers des ménages reculent (-2,0 %) et ceux des autres agents se contractent (-7,9 %) sur l'année.

Perspectives 2026 : des relais de croissance attendue

En 2026, le tourisme devrait poursuivre sa dynamique, portée par de nouvelles liaisons aéroportuaires et des projets d'envergure : inauguration du Whimsy Hotel & Spa, et du Parc sous-marin écoresponsable "Under SXM" notamment. Parallèlement, d'autres projets structurants pour la population sont en phase de déploiement, comme le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2025-2030 et le dispositif « Engagements Quartiers 2030 », qui ambitionnent de planifier et financer les investissements sociaux et urbains pour la période à venir, notamment au bénéfice des quartiers prioritaires (Quartier d'Orléans, Sandy Ground et Saint-James).

Le port de Galisbay se prépare également à un vaste programme d'expansion estimé à 143 M€. À terme, il devrait insuffler une simplification logistique et une baisse de certains coûts.

Un récent vote à l'Assemblée nationale a statué sur la baie d'Oyster Pond : la marina passe ainsi officiellement sous juridiction française. Une décision attendue qui devrait permettre de relancer ce secteur encore marqué par le passage de l'ouragan Irma.

Ces investissements, publics et privés, devraient représenter des relais de croissance, notamment pour le BTP.

Toutefois, la réussite de cette relance dépendra aussi de la capacité du territoire à optimiser le chainage de la commande publique pour mener à bien les projets structurants dont elle a besoin, notamment l'accès aux ressources (eau, énergie) et aux logements.

Un récent vote à l'Assemblée nationale a statué sur la baie d'Oyster Pond : la marina passe ainsi officiellement sous juridiction française. Une décision attendue qui devrait permettre de relancer ce secteur encore marqué par le passage de l'ouragan Irma.

Ces investissements, publics et privés, devraient représenter des relais de croissance, notamment pour le BTP.

Toutefois, la réussite de cette relance dépendra aussi de la capacité du territoire à optimiser le chainage de la commande publique pour mener à bien les projets structurants dont elle a besoin, notamment l'accès aux ressources (eau, énergie) et aux logements.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



Vue aérienne de l'aéroport ©



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 1 – LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT

RISQUES CLIMATIQUES : UN IMPACT PROFOND SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Leurs caractéristiques géographiques exposent particulièrement les territoires d'Outre-mer aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à l'agriculture, la pêche et le tourisme, activités vulnérables aux aléas climatiques. Ces territoires incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique, ils abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète. Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures et l'acidification des océans ; la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur océanique et l'acidification des océans affectent le développement et la survie des récifs coralliens, essentiels aux secteurs du tourisme et de la pêche, et qui agissent comme une protection naturelle des espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs¹ sont dégradés ou très dégradés, situation inquiétante, mais conforme aux diagnostics du GIEC², qui anticipent la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à plus de +2°C. Sans être l'unique cause de leur prolifération, ces pics de chaleur jouent aussi un rôle dans les échouages massifs d'algues sargasses aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane. Ces échouages ont un impact sur la santé des populations, puisqu'ils dégagent des gaz nocifs, et sur la fréquentation touristique.

La montée du niveau des mers affecte déjà les zones basses de certaines îles, avec un impact fort sur les populations et l'activité économique. Les 600 habitants du village de Miquelon, vont ainsi être déplacés, première étape d'une relocalisation susceptible de concerner la Guadeloupe et la Martinique, où l'adaptation à l'érosion du littoral concerne respectivement 28 % et 38 % des communes. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols qui mettrait en péril l'approvisionnement en eau potable des populations. À l'heure où les atolls des Tuamotu en Polynésie française et l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau douce se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose.

Le GIEC anticipe une intensification des événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations sous l'effet du changement climatique, avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. À la suite de l'ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance a annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

La salinisation des sols, les sécheresses prolongées, la dégradation des récifs coralliens et l'intensification des événements cycloniques représentent une menace pour l'activité agricole de ces territoires, à l'heure où le renforcement de leur autonomie alimentaire apparaît comme un impératif. Important facteur de la cherté de la vie, la dépendance aux importations de produits alimentaires est récente à l'échelle de l'histoire des territoires ultramarins, qui jusqu'aux années 1960-1970 exportaient davantage de produits alimentaires qu'ils en importaient. Parmi les facteurs de cette production excédentaire, des conditions climatiques particulièrement avantageuses et un espace maritime immense, synonyme de vastes ressources halieutiques. En altérant ces conditions favorables, le changement climatique rend caduques les évolutions préconisées en matière de relocalisation de la production ou d'évolution des pratiques alimentaires, compromettant la capacité des territoires ultramarins à restaurer leur autonomie. Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Aujourd'hui, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Les politiques d'atténuation du réchauffement climatique à +1,5°C sont également primordiales.

Pour y parvenir, le GIEC recommande à tous les territoires d'atteindre le « net zéro émissions » d'ici 2050. Certains territoires ultramarins font preuve de volontarisme, à l'instar de La Réunion où la production électrique repose quasi intégralement sur des énergies renouvelables depuis la conversion des centrales thermiques fonctionnant au fioul ou au charbon. La transition énergétique des Outre-mer nécessitera cependant qu'on lui consacre d'importants investissements, notamment dans les transports.

¹ Bilan 2020, IFRECOR.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

1. APERÇU GÉOGRAPHIQUE

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km², dont la partie française est de 53 km².

Elle est composée de deux zones, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et

affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 mètres d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.

2. CLIMAT

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. La faible pluviométrie est un facteur limitant pour le développement de l'agriculture sur l'île ; en revanche, elle a favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente. La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C et supérieure à 32°C.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche, appelée carême, de décembre à mai et une saison pluvieuse, appelée hivernage, de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Martin a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar. L'année 2010

a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl (au stade d'ouragan de catégorie 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant de nombreux dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a dévasté les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, avec des vents soutenus de plus de 300 km/h, et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson.

Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence³. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 31 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Martin, contre 5 % à Saint-Barthélemy. La part des bâtiments peu ou pas endommagés est de 47 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 84 % à Saint-

³ Cf. encadré « Les mesures des pouvoirs publics post-Irma », IEDOM, Rapport Annuel 2020.

Barthélemy. Les dommages plus importants à Saint-Martin s'expliquent notamment par l'impact sur les bâtiments localisés dans les zones à risque.

SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES

Christophe Colomb débarque sur l'île de Saint-Martin lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Colonisée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors définitivement occupée par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux Saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Phillipsburg) et une partie française au nord (53 km², siège de la préfecture des « îles du Nord » à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais aient été désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est

pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

En 1963, l'île devient une sous-préfecture. C'est aussi l'année de l'arrivée du premier établissement bancaire (Crédit agricole).

Saint-Martin devient une collectivité d'outre-mer après le référendum du 7 décembre 2003. 76,17 % des votes sont à faveur de l'évolution en collectivité d'outre-mer (au titre de l'article 74 de la constitution). La loi organique créant la collectivité d'outre-mer est promulguée le 21 février 2007, mettant fin au rattachement administratif de Saint-Martin au Département de la Guadeloupe, en vigueur depuis 1947.

Le premier conseil territorial de la COM est constitué le 15 juillet 2007.

Suite aux dernières élections territoriales de mars 2022, Louis MUSSINGTON est devenu le Président du Conseil territorial, succédant à Daniel GIBBS (2017-2022).

SECTION 3 CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République⁴. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la

Constitution et les TOM (territoires d'Outre-mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Martin est désormais distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1. UNE EVOLUTION STATUAIRE ATTENDUE

Jusqu'en février 2007, l'île de Saint-Martin était rattachée, en qualité de commune, au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative et ce, malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté par les élus de l'île dans les années 1980-90, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé

devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre 2003, une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité⁵.

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes existantes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % des suffrages exprimés à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

L'île de Saint-Martin ne relève ainsi que d'une seule collectivité territoriale. Le transfert de compétences s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexes.

⁴ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

⁵ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité⁶, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Martin est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans⁷), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre, entre autres, les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. En outre, afin de favoriser la concertation, un certain nombre d'instances sont prévues :

- un Conseil économique, social et culturel (CESC), composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est consulté, obligatoirement et préalablement, sur tous les projets de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture saint-martinoises. Il rend un avis sur les résultats de leur mise en œuvre.
- des Conseils de quartier sont également consultés pour les opérations ou projets d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique (code Insee) de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy. Néanmoins, le code 97801 est utilisé par les applications nécessitant une codification à cinq chiffres et le code postal reste le 97150.

en matière sociale et de droit du travail. Les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de

1.3. LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Martin est régie par le principe d'identité législative⁸. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines, et notamment

⁶ L'État conserve les matières régaliennes énumérées dans la Constitution.

⁷ Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du Conseil général) au scrutin proportionnel de liste à deux tours, avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste ayant obtenu le plus de voix.

⁸ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux. Néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des

étrangers et au droit d'asile, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4. LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La Collectivité de Saint-Martin (COM de Saint-Martin) exerce l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Martin est ainsi compétente, depuis 2008, en matière de fiscalité (impôts, droits et taxes), de circulation routière et de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la Collectivité. Depuis 2012, la Collectivité de Saint-Martin a récupéré les compétences suivantes : l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie. Enfin, dans la perspective d'un transfert ultérieur de la compétence « Environnement », la loi organique du 21 février 2007 a prévu une habilitation permanente du Conseil territorial, lequel est donc habilité à adapter aux caractéristiques et aux contraintes particulières de la Collectivité les lois et règlements en matière d'environnement.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, éducation, santé, politique de l'emploi, droit du travail,

hébergement d'urgence, aide alimentaire, délivrance des titres de séjour, contrôle transfrontière, etc) ; d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent Berton occupe ce poste. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. La présence de l'État est également matérialisée par un service de l'Éducation nationale dirigé par un vice-recteur, une délégation territoriale de l'Agence de santé, un Centre des finances publiques, plusieurs implantations des forces de sécurité (gendarmerie, police, douanes).

Par ailleurs, suite à la promulgation de la loi de découpage électoral du 23 février 2010, un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy existe depuis les élections législatives de 2012. Le 18 juin 2022, Frantz Gumbs a été élu à cette fonction. Saint-Martin dispose également d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer. Depuis septembre 2020, le mandat est occupé par Annick Petrus.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les

territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques⁹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer (DROM) et Saint-Martin. Le second est celui des pays et

territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution (sauf Saint-Martin) ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

⁹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

L'Union européenne compte désormais neuf régions ultrapériphériques : l'archipel des Canaries qui fait partie de l'Espagne, les archipels des Açores et de Madère qui font partie du Portugal et les cinq départements français d'Outre-mer – la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin.

Les RUP font partie intégrante de l'Union et leur régime prévoit, à ce titre, l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire, notamment dans le domaine bancaire, mais avec certaines dérogations en lien avec les contraintes particulières de ces régions (insularité, éloignement, faible superficie, etc.), reconnues par l'article 349 du Traité de Lisbonne (2009). Ainsi, l'UE admet par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'État avec notamment les aides, notamment fiscales, aux investissements.

Le statut de RUP permet aux départements et collectivités d'Outre-mer précités de bénéficier de soutiens financiers massifs (fonds structurels, relance post-Covid en 2021 avec le programme REACT-UE) au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif de convergence qui vise à soutenir le développement structurel et le rattrapage des régions les moins développées¹⁰ de l'Union. Le principe selon lequel la détermination des enveloppes destinées à l'aide ne trouve pas d'application dans le cas de Saint-Martin, puisque l'Insee ne publie quasiment aucune statistique relative à la Collectivité de Saint-Martin qui permettrait une évaluation plus juste et véritable de ses besoins.

En 2017, la Commission européenne a proposé une nouvelle approche en faveur des

régions ultrapériphériques afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacune. « Renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, leur État membre respectif et la Commission afin de mieux prendre en compte les intérêts et contraintes qui leur sont propres » constitue le premier pilier de la stratégie. Cette nouvelle stratégie encourage par ailleurs la modernisation du secteur agricole et la valorisation de nouveaux leviers de croissance endogène : économie bleue (en particulier à travers le développement d'une pêche durable), économie circulaire, tourisme responsable, énergie renouvelable, développement de l'accès aux technologies numériques.

La Collectivité de Saint-Martin est une RUP depuis 2009. Il s'agit de la seule collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 à être RUP, les autres étant PTOM. Si ce statut lui permet notamment de bénéficier des fonds structurels européens, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays et territoires voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses). La stratégie adoptée en 2017 par la Commission européenne promeut toutefois la planification de projets communs clés au niveau régional.

Côté hollandais, Sint Maarten, qui appartenait à l'ancien État autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu, à l'instar de Curaçao et d'Aruba, un État au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010. Au regard de l'Union européenne, Sint Maarten est, contrairement à Saint-Martin, un PTOM.

¹⁰ En particulier, les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique du Fonds européen de développement régional (FEDER) afin de compenser les surcoûts liés à leur éloignement.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétences a été réalisé. Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau fiscal, une convention de moyens a été signée en mars 2008 même si, durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'État, toujours compétent en matière de recouvrement. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie de la Collectivité en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement. La convention fiscale signée par le Préfet délégué - au nom de l'État - et le Président Gumbs, en décembre 2010, précise le régime d'autonomie de la Collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée nationale et publiée officiellement en juin 2011. Le Conseil constitutionnel a d'autre part validé, le 21 janvier 2010, deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil territorial a adopté la partie du nouveau Code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009. Entrée en vigueur en août 2010, il s'agit d'une taxe sur le chiffre d'affaires

général qui concerne l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Le 1^{er} juillet 2012, son taux est passé de 2 % à 4 % pour la livraison d'électricité et les services de télécommunication. Le 1^{er} février 2013, il a connu la même évolution pour les prestations de services et les ventes de plats à emporter. En octobre 2014, le taux de TGCA à 4 % est généralisé à l'ensemble des ventes au détail de marchandises et des prestations de services¹¹.

Sur le plan économique, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique, etc.), plusieurs établissements publics, dont l'Office du tourisme, le port et l'Établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM) ont été créés. Le Conseil territorial et le Conseil économique, social et culturel ont, par la suite, mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM) le 10 juillet 2009. Depuis janvier 2014, la CCISM dispose de compétences élargies : outre son rôle de Chambre de commerce et d'industrie, elle assume également les rôles de Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de Chambre d'Agriculture.

La Collectivité a aussi institué un Code du tourisme et un Schéma d'aménagement et de développement touristique adopté en 2010 et révisé en 2014. Ce dernier, valable pour la période 2010-2015, a servi de socle à une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin et sur les actions promotionnelles à mener. Il a été remplacé en novembre 2017 par le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction couvrant la période 2017-2027. Cette nouvelle

¹¹ Source : Department of Statistics Sint Maarten.

stratégie de la Collectivité s'articule autour de sept axes :

- « une organisation proactive pour animer le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- une communication proactive pour accompagner le plan de reconstruction de l'économie touristique ;
- la reconstruction du parc d'hébergement haut de gamme ;

- favoriser et accompagner le développement de filières à fort potentiel ;
- la création du code du tourisme de Saint-Martin ;
- une politique de durabilité pour les générations futures ;
- une politique de projets structurants. »

4. LA COOPÉRATION ENTRE SAINT-MARTIN ET SINT MAARTEN

Du fait de la proximité entre les territoires de Saint-Martin et Sint-Maarten, de nombreux enjeux communs font l'objet d'une coopération renforcée. En particulier, des initiatives existent dans des domaines tels que la sécurité, la santé, le social, l'éducation ou l'aménagement.

Une coopération déjà ancienne

Pour rappel, la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten débute en 1648 avec la signature du traité de Concordia qui, outre la définition des souverainetés française et hollandaise sur l'île, instaure une libre circulation des biens et des personnes sur l'ensemble de l'île. L'accord est étendu à la chasse, la pêche, à l'exploitation commune des salines et à l'extradition des délinquants par la convention franco-hollandaise de 1839.

Plus récemment, le 12 octobre 2010, la France a ratifié l'accord franco-néerlandais d'assistance mutuelle et de coopération des administrations douanières à Saint-Martin. Les échanges initialement informels entre les deux parties de l'île se sont officialisés par le biais d'une instance de dialogue régulière. La première commission de coopération s'est réunie le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l'égide du Préfet, du Président de la Collectivité et du Premier ministre de Sint Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d'intérêt commun.

Depuis 2014, la coopération s'est structurée autour des réunions quadripartites (*République française, Royaume des Pays-Bas, Collectivité de Saint-Martin et Gouvernement de Sint Maarten*)

La coopération entre les autorités locales a, malgré cela, eu du mal à se formaliser, compte tenu de l'asymétrie des compétences entre les deux parties de l'île et du manque de clarté concernant la répartition des compétences avec les autorités centrales. Pour y pallier, les autorités de La Haye organisent depuis 2014 une réunion quadripartite (France, Pays-Bas, Sint Maarten et Saint-Martin) annuelle afin de relancer la coopération.

Les échanges liés à la reconstruction post-Irma ont renforcé la collaboration sur les aspects sécuritaires et sanitaires. Cette coopération a donné lieu à la signature d'un mémorandum of understanding (MOU ou Arrangement Administratif) pour la promotion touristique de l'île à travers l'échange d'informations sur l'avancée des travaux de reconstruction des structures touristiques, portuaires et aéroportuaires. La coopération avec la partie hollandaise Sint Maarten s'est intensifiée avec des réunions régulières de concertation de la cellule d'urgence Q4 (France, Hollande, Saint-Martin et Sint Maarten) en 2018 et 2019.

Ces différentes rencontres ont permis de formuler des propositions concrètes de collaboration en matière de reconstruction, de lutte contre l'immigration illégale, de gestion des déchets et de liaisons maritimes. Sur la base de ces propositions, des décisions ont été prises lors de la 4^e réunion quadripartite qui s'est tenue le 28 juin 2018 à Paris. Un accord de fonctionnement coopératif a été entériné concernant la gestion de crise, afin de coordonner des actions communes visant à alerter et à communiquer avec la population. En temps de crise, les moyens d'intervention d'urgence seront mutualisés. Pour faciliter la traçabilité des biens, les parties se sont engagées à communiquer les données d'importations et d'exportations de marchandises réceptionnées sur une partie de l'île puis acheminées vers l'autre partie de l'île. Concernant l'immigration illégale, les parties se sont engagées à accentuer les contrôles. La coopération policière et judiciaire sera également renforcée, tout comme l'échange d'informations pour lutter contre la fraude aux prestations sociales.

Aujourd'hui, une collaboration renforcée existe, en marge des réunions Q4

En vue de faciliter les échanges sur des sujets de coopération et afin de créer des échanges plus réguliers, en complément des réunions Q4, des réunions bilatérales entre le Préfet de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et la Première ministre du gouvernement de Sint Maarten ont été mises en place depuis mars 2021. Celles-ci permettent d'échanger sur les sujets de coopération quotidienne et les avancées des projets structurants partagés par les deux parties de l'île. Le Président de la Collectivité est associé à ces échanges lorsque les sujets concernent ses compétences.

Ces échanges ont permis la création de procédures visant à une meilleure coordination en matière de gestion de crise et d'événements attirant un public important sur les deux territoires. Ils permettent également un suivi plus fin des différents financements engagés dans des projets communs. Ils contribuent enfin à des échanges permettant de lever rapidement les difficultés liées à l'existence de normes et de procédures différentes sur les deux parties de l'île. Au-delà, ces réunions de coopération maintiennent un lien direct entre le Préfet et la Première ministre qui contribue à une meilleure réactivité et compréhension commune face aux enjeux de l'île de Saint-Martin.



CENTRALE BANK CURAÇAO & SINT MAARTEN © CBCS

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-MARTIN



Zone de stockage du Port de Galisbay @ Port de Galisbay



SECTION 1 - LA POPULATION

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

UNE POPULATION DE NOUVEAU EN BAISSÉ EN 2023

En 2023, la population de Saint-Martin atteint 31 160 habitants¹², en baisse de 1,1 % sur un an, soit 336 individus de moins. Après une stabilisation en 2022, cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la dynamique démographique défavorable observée depuis 2013.

Sur la période 2017-2023, la population saint-martinoise diminue en moyenne de 2,1 % par an, soit une perte annuelle moyenne de 696 habitants. Ce phénomène résulte principalement d'un solde migratoire durablement négatif (-3,1 % sur la période), couplé à un solde naturel qui reste positif (1,1 %), mais s'amenuise au fil des années.

Croissance, ralentissement et stagnation : lecture chronologique de la population saint-martinoise

L'évolution démographique de Saint-Martin est étroitement liée au solde des entrées et sorties du territoire. À partir des années 1980, la population de l'île connaît une forte croissance, portée par le développement des secteurs de l'immobilier et du tourisme, qui entraîne d'importants besoins en main-d'œuvre. Cette dynamique engendre une immigration massive, en particulier en provenance d'Haïti. Entre 1982 et 1990, la population est ainsi multipliée par 3,5 (+20 500 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de +17,1 %).

À partir des années 1990, cette croissance ralentit sensiblement. Le solde naturel devient alors le principal moteur de l'augmentation de la population, l'immigration massive s'étant atténuée.

Cependant, depuis le début des années 2010, un retournement de tendance s'opère. Le territoire connaît un solde migratoire

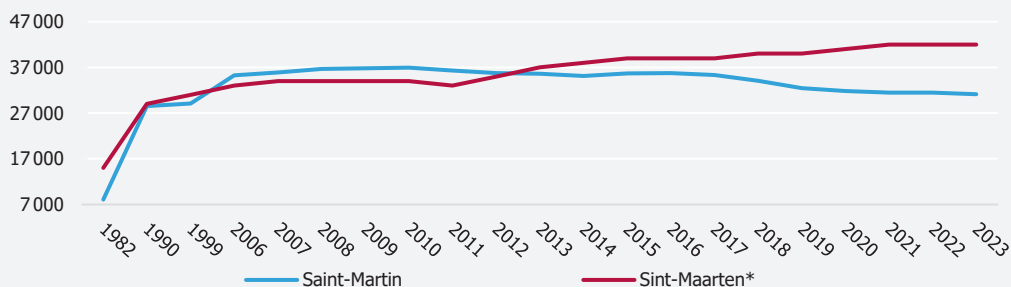
négatif : les départs, notamment de jeunes adultes partant pour leurs études ou à la recherche d'un emploi, excèdent désormais les arrivées. Si le solde naturel permettait encore de contrebalancer le déficit migratoire jusqu'en 2012, cette situation s'est depuis inversée. En conséquence, la dynamique démographique s'est progressivement essoufflée, jusqu'à devenir négative.

Alors que la partie française de l'île peine à retrouver une dynamique démographique positive, la partie néerlandaise suit une trajectoire bien différente. Depuis 2013, sa population continue d'augmenter, atteignant environ 43 000 habitants¹³ en 2023 (+1,2 % en moyenne annuelle depuis 2013). La densité y est également nettement plus élevée qu'en partie française, atteignant environ 1 264,7 hab./km² en 2023, soit le double.

¹² Source : Insee, Recensements de la population 2023, Etat civil.

¹³ Source : WorldData.info – Donnée arrondie au millier.

Évolution de la population



*Données arrondies au millier.
Sources : Insee, WorldData.info.

©IEDOM

Un solde naturel qui continue de s'affaiblir

Depuis la période 2006-2011, le nombre de naissances à Saint-Martin diminue progressivement. Entre 2017 et 2023, le taux moyen de natalité de Saint-Martin s'établit à 15,4‰ (-4,8 points par rapport à la période précédente, 2011-2016). Malgré son recul, ce taux demeure élevé, et reste nettement supérieur à celui de la Guadeloupe (8,8 ‰ en 2025) et de la France entière (10,6 ‰ en 2022).

En parallèle, le taux moyen de mortalité s'établit à 4,9 ‰ sur la même période, en hausse par rapport à la période 2011-2016 (4,0 ‰). Cette hausse s'inscrit dans une tendance observée depuis le début des années 2010, en lien notamment avec le vieillissement de la population.

Ainsi, bien que le solde naturel demeure positif, sa contribution à la croissance démographique s'affaiblit progressivement. Sur la période 2017-2023, le nombre de

naissances excède celui des décès de 2 107 individus, traduisant une dynamique naturelle encore favorable, mais de moins en moins capable de compenser les déséquilibres du solde migratoire.

Ce ralentissement du solde naturel s'accompagne d'une détérioration marquée du solde migratoire, principal facteur du déséquilibre démographique. Sur la période 2017-2023, le solde migratoire chute à -3,1 ‰, contre -1,9 ‰ pour la période précédente (2011-2016). Au total, le solde migratoire présente un déficit de 6 281 habitants sur six ans (2017-2023). Cette intensification des départs contribue à fragiliser davantage la dynamique démographique du territoire, en réduisant la population active disponible et en pesant sur le développement économique local.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2006 (3)	2011 (4)	2016 (5)	2022 (6)	2023 (7)
Taux de natalité (‰)	27,2	25,0	26,7	22,7	20,2	15,9	15,4
Taux de mortalité (‰)	4,6	3,2	3,1	3,0	4,0	4,8	4,9
Taux annuel moyen de variation de la population (%)	17,1	0,2	2,8	0,6	-0,3	-2,1	-2,1
- dû au solde naturel (%)	2,3	2,2	2,4	2,0	1,6	1,1	1,1
- dû au solde migratoire apparent (%)	14,8	-2,0	0,4	-1,4	-1,9	-3,2	-3,1

(1) Moyenne 1982-1990 (2) Moyenne 1990-1999 (3) Moyenne 1999-2006

(4) Moyenne 2006-2011 (5) Moyenne 2011-2016 (6) Moyenne 2016-2022 (7) Moyenne 2017-2023

Sources : Insee, Recensements de la population 2023, Etat civil.

Un profil démographique en transition : de jeune à vieillissant

La répartition par tranche d'âge en 2023 montre que 34,1 % de la population a entre 0 et 24 ans, 40,1 % entre 25 et 54 ans, et 25,8 % a 55 ans ou plus. Comparativement, en 2013, 40,2 % de la population avait moins de 24 ans, 43,5 % entre 25 et 54 ans, et

16,0 % plus de 54 ans. Cette évolution sur dix ans souligne un certain vieillissement de la population, avec une augmentation notable des résidents de plus de 54 ans sur les dix dernières années.

Une part importante de population immigrée

Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2023, environ 30,0 % des habitants de Saint-Martin sont issus de l'immigration. Près d'un tiers de la population immigrée est sans activité professionnelle (29,3 %). Ceux étant professionnellement

occupés sont essentiellement employés (25,4 % de la population immigrée) ou ouvriers (17,0 %). Ils représentent près de la moitié des ouvriers à Saint-Martin (48,7 %) et 40,7 % des employés.

Part de la population immigrée par catégorie socio-professionnelle en 2023

CSP	Population totale	Part de la CSP dans la population totale	Population immigrée	Part de la population immigrée par CSP	Part de la population non-immigrée par CSP
Agriculteurs exploitants	48	0,2%	19	40,4%	59,6%
Artisans, commerçants, chefs d'ent	1 803	7,4%	625	34,7%	65,3%
Cadres et professions intellectuelles	1 135	4,6%	190	16,8%	83,2%
Professions intermédiaires	2 863	11,7%	498	17,4%	82,6%
Employés	5 676	23,2%	2 309	40,7%	59,3%
Ouvriers	3 177	13,0%	1 546	48,7%	51,3%
Retraités	3 030	12,4%	1 253	41,3%	58,7%
Sans activité	6 680	27,4%	2 667	39,9%	60,1%
Total	24 412	100%	9 108		

Source : Insee, RP2023 exploitation complémentaire.

©IEDOM

DÉFINITIONS

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'accroissement total (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

La population immigrée représente les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition.

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1. LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

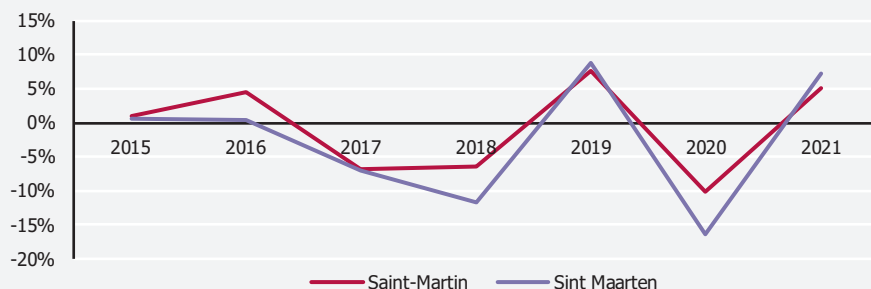
1.1. LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Une croissance économique freinée par deux chocs majeurs

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin s'élève à 549,9 millions d'euros, soit 6,3 % de moins qu'en 2014. Sur cette période, l'activité économique de l'île est freinée par le passage de l'ouragan Irma en 2017, puis par la crise sanitaire à partir de 2020. De 2014 à 2016, la croissance est soutenue (+2,7 % en moyenne par an). Elle recule brutalement en 2017 et 2018 suite au passage d'Irma. Après un timide rebond en 2019 (+6,5 %), elle chute de nouveau, en

raison du ralentissement de l'activité économique durant la crise sanitaire : en 2020, le PIB de Saint-Martin diminue de 12,5 %. En 2021, la croissance repart à la hausse (+4,9 %), favorisée par des contraintes sanitaires moins restrictives. Cependant, la perte de PIB engendrée par les deux événements adverses de 2017 et 2020 n'est pas compensée. En 2021, le PIB de Saint-Martin reste inférieur de 17,2 % à celui de 2016.

Croissance économique de Saint-Martin et Sint Maarten



Source : CEROM, Department of Statistics of Sint Maarten

©IEDOM

Le PIB par habitant augmente sous l'effet de la baisse de la population

En 2019, le PIB par habitant s'élève à 17 800 €, en hausse de 1,6 % en moyenne par an depuis 2014. Cette évolution est due à une population en baisse : entre 2014 et 2019, elle diminue de 1,7 % en moyenne par an. Ce recul de la population, entamé en 2008 notamment

en raison du départ des jeunes pour la poursuite d'études ou la recherche d'un emploi, s'est accentué suite au passage de l'ouragan Irma. Il pourrait être moins marqué depuis

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

L'estimation du PIB de Saint-Martin est réalisée à partir de l'approche production du PIB. Cette approche, exploitant des données sectorielles détaillées, fournit une estimation du PIB à partir de l'estimation des productivités sectorielles.

Jusqu'en 2016, les valeurs ajoutées par branche étaient évaluées à partir des données sur l'emploi par branche issues du recensement de la population (RP) réalisé par l'Insee et de la productivité par branche à Saint-Martin, estimée comme une combinaison de la productivité de Guadeloupe et de celle de Sint Marteen.

Depuis le passage de l'ouragan Irma en 2017, la productivité de la Guadeloupe et celle de Saint-Martin ne sont plus comparables et la méthodologie a évolué. À partir de 2017, les valeurs ajoutées sont estimées à partir d'indicateurs sectoriels (emploi issu du recensement de la population, nombre de passagers aériens, production d'eau, d'électricité, compte de Sint Marteen).

1.2. LA VALEUR AJOUTÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2021, la valeur ajoutée de Saint-Martin est estimée à 546,9 millions €, en baisse de 6,3 % par rapport à 2014. Les services non marchands y contribuent pour un tiers. Les secteurs dépendant en partie de

l'activité touristique (transports, hébergement et restauration et commerce) comptent pour 19,3 % de la valeur ajoutée. Les secteurs de l'immobilier et de la construction en représentent respectivement 12,3 % et 6,5 %.

L'activité touristique touchée par les crises qui dynamisent la construction

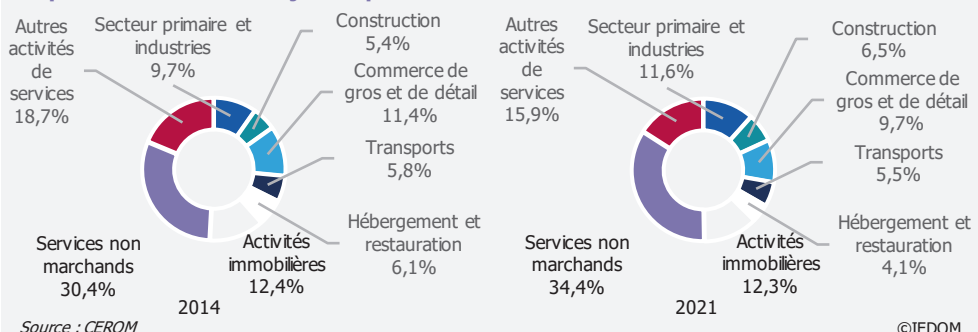
L'ouragan Irma et la crise sanitaire ont particulièrement affecté l'activité touristique de Saint-Martin. Ainsi, les valeurs ajoutées des secteurs des transports, de l'hébergement et de la restauration et du commerce s'inscrivent en baisse entre 2014 et 2021 (respectivement -11,1 %, -36,5 % et -20,7 %).

En parallèle, l'activité du secteur de la construction est dynamisée par les travaux de reconstruction engendrés par le passage d'Irma. Bien que ralentie par la crise sanitaire de 2020, elle s'inscrit en hausse en 2021. Entre 2014 et 2021, la valeur ajoutée du secteur de la construction progresse de 12,8 %. Le secteur de l'industrie se développe entre 2014

et 2021 (+ 1,7 % en moyenne par an). En 2021, il représente 11,4 % de la valeur ajoutée (+ 1,9 point sur la période).

Cette expansion est portée par le secteur de l'électricité et celui de l'eau et de la gestion des déchets dont la création de richesse connaît une croissance importante (respectivement + 3,7 % et + 4,9 % en moyenne par an entre 2014 et 2021). À contrario, l'industrie agroalimentaire et l'industrie manufacturière enregistrent une baisse de leur valeur ajoutée (respectivement - 3,4 % et - 5,5 % en moyenne par an sur la période), en lien avec une consommation des ménages en retrait.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Saint-Martin



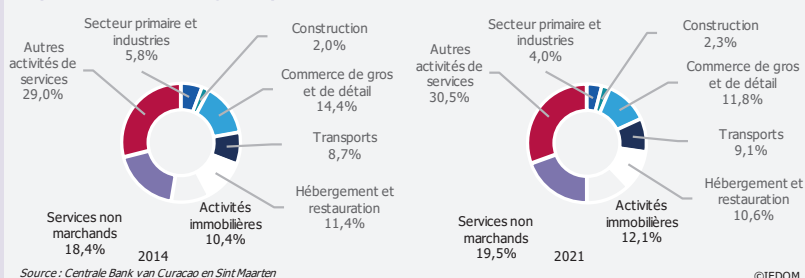
L'économie de Sint Maarten rebondit mieux qu'à Saint-Martin

Comme à Saint-Martin, l'ouragan Irma (2017-2018) et la pandémie de Covid-19 (2020-2021) ont lourdement pesé sur l'économie de Sint-Maarten. Le nombre de passagers aériens à l'aéroport de Juliana, très endommagé par le cyclone, s'est effondré et l'activité de croisière a chuté de plus de 90 % pendant la crise sanitaire.

Le PIB de Sint-Maarten reste 2 fois supérieur à celui de Saint-Martin, sur toute la période 2016-2021. Son évolution est un peu plus volatile, surtout après Irma, en raison d'une structure de l'économie davantage tournée vers les secteurs marchands, sensibles aux retournements conjoncturels, alors qu'elle est plus « administrée » côté français. Le PIB par habitant de Sint-Maarten, qui figure parmi les plus élevés de la Caraïbe, est supérieur en moyenne de 70 % à celui de Saint-Martin sur la période.

Toutefois, il recule de 18 % entre 2016 et 2021 et l'écart avec la partie française passe de 89 % à 58 % en 5 ans. Ce resserrement résulte d'une évolution démographique qui diverge entre les 2 parties de l'île : la population de Sint Maarten augmente alors qu'elle décroît à Saint-Martin.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité à Sint-Maarten



AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

La dernière estimation du produit intérieur brut (PIB) de Saint-Martin, publiée en 2023 dans le cadre du partenariat CEROM¹⁴, concerne les années de 2014 à 2021. Le manque de données et le système d'information statistique de Saint-Martin ne permettent pas l'élaboration de comptes économiques. Une politique volontariste de la Collectivité (création de

l'ITSEE) est mise en œuvre pour combler ce manque. Ainsi, le PIB de Saint-Martin résulte d'une estimation. Les données diffusées concernant le PIB et les valeurs ajoutées de Saint-Martin sont définitives pour les années antérieures à 2019, semi-définitives pour les années 2019 et 2020 et provisoires pour 2021.

¹⁴ Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les Départements et Collectivités d'Outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉE), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF). Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macro-économiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

2. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

2.1 LA POPULATION ACTIVE

Une population active en baisse

Entre 2013 et 2023, la population active de Saint-Martin recule de 11,8 %, principalement en raison du phénomène de décroissance démographique qui touche l'île depuis une décennie¹⁵. Les indicateurs du

marché de l'emploi évoluent de manière contrastée. En 2023, le taux d'activité¹⁶ recule et atteint 74,7 % (-1,1 point sur un an). À l'inverse, le taux d'emploi¹⁷ progresse de 0,5 point, pour s'établir à 54,5 %.

Répartition de la population active	2013		2023		Var. 2023/2013
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	11 633	66,4	11 271	73,0	-3,1%
Hommes	5 890	50,6	5 439	48,3	-7,7%
Femmes	5 743	49,4	5 833	51,7	1,6%
Chômeurs	5 877	33,6	4 178	27,0	-28,9%
Hommes	2 288	38,9	1 803	43,2	-21,2%
Femmes	3 589	61,1	2 375	56,8	-33,8%
Total de la population active	17 510	100,0	15 449	100,0	-11,8%
Taux de chômage	33,6%	-	27,0%	-	-6,5 points
Hommes	28,0%	-	24,9%	-	-3 points
Femmes	38,5%	-	28,9%	-	-9,5 points

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2023, exploitation principale.

©IEDOM

2.2 L'EMPLOI

Des effectifs salariés en hausse depuis 2021

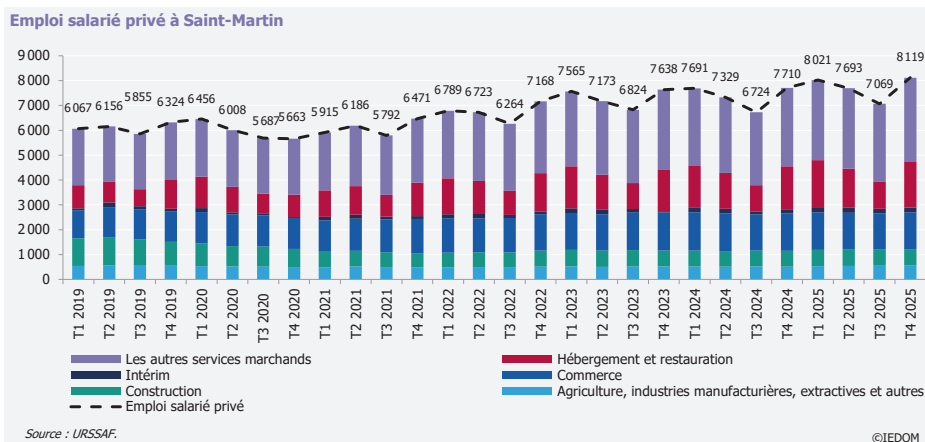
Après une diminution marquée fin 2017 à la suite du passage de l'ouragan Irma, l'emploi salarié du secteur privé rebondit. Cette tendance haussière, amorcée dès 2018, enregistre toutefois un coup d'arrêt en 2020, en raison de l'impact économique de la crise sanitaire. Depuis 2021, les effectifs salariés du

secteur privé retrouvent une dynamique positive, dans un contexte économique plus favorable : fin décembre 2025, un nombre record de 8 119 salariés est enregistré, en hausse de 5,3 % sur un an (après +0,9 % fin 2024).

¹⁵ Cf. Chapitre II, section 1, « La population ».

¹⁶ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population des 15 à 64 ans.

¹⁷ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

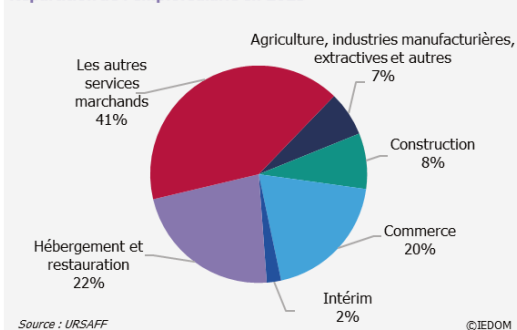


Le secteur tertiaire reste le principal pourvoyeur d'emplois

À Saint-Martin, les emplois sont très concentrés sur le secteur tertiaire. Avant le passage de l'ouragan Irma en 2017, ce dernier s'adjudgeait près de 90 % des effectifs du privé. L'important effort de reconstruction post-Irma a favorisé les besoins en main-d'œuvre dans le secteur de la construction : ses effectifs sont ainsi passés de 7,8 % de l'emploi salarié privé à fin 2017 à près de 18 % en 2018.

Depuis fin 2019 et l'avancée des travaux post-Irma, le poids du secteur de la construction dans l'emploi total tend à diminuer (8 % en 2025), et celui du secteur tertiaire augmente pour retrouver progressivement son niveau d'avant Irma. En 2025, il représente 85 % des emplois salariés du secteur privé. Le commerce et l'hébergement/restauration concentrent chacun un cinquième des effectifs (respectivement 20 % et 22 %), les autres services marchands en représentent 41 %.

Répartition de l'emploi salarié en 2025



Côté hollandais¹⁸, le secteur tertiaire concentre également la grande majorité des emplois. En 2022, parmi les entreprises du secteur privé de plus d'un salarié, l'hébergement-restauration est le principal secteur employeur (26 % des effectifs), devant le commerce de gros et de détail (22 %) et les autres activités de services (22 %). À eux seuls, ces trois secteurs regroupent 70 % des emplois.

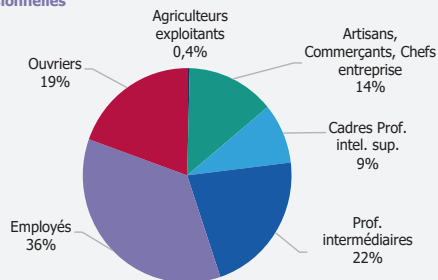
¹⁸ Source : Panteia, Labor Market Analysis of Sint Maarten, 2023.

Une majorité d'employés et de salariés

À Saint-Martin, la ventilation des emplois par catégorie socioprofessionnelle se rapproche de celle de la Guadeloupe. Les employés sont les plus représentés, occupant plus d'un tiers des emplois. Les professions intermédiaires comptent pour 22 % des emplois, tandis que les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 14 % des effectifs. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures atteint 9 % et celle des agriculteurs 0,4 %.

Aussi, comme en Guadeloupe, quatre emplois sur cinq (82 %) à Saint-Martin sont

Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



Source : Insee - Recensement de la population 2023, exploitation principale.

© IEDOM

des postes salariés. À Saint-Barthélemy, cette proportion est un peu plus réduite, à 71 %.

2.3 LE CHÔMAGE

Un niveau de chômage élevé

En 2023, 4 178 chômeurs sont recensés à Saint-Martin, soit un taux de chômage de 27,0 % sur la base du recensement de la population. À Sint-Maarten, il est plus de trois fois inférieur, soit 8,6 % en 2022, selon les estimations de la CBCS19. À Saint-Martin, le taux de chômage des femmes (28,9 %) est

plus élevé que celui des hommes (24,9 %), bien que cet écart tende à se résorber.

Saint-Martin présente un taux de chômage structurellement élevé. À titre informatif, en 2023, le taux de chômage s'établissait à 19,0 % en Guadeloupe et à 7,3 % en France (hors Mayotte).

La demande d'emploi de catégorie A se stabilise

À fin décembre 2025, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A se stabilise (-0,3 % sur un an) pour atteindre 3 885 personnes. Cette évolution fait suite à une baisse en 2023 (-9,3 %) et une légère reprise en 2024 (+2,9 %). Derrière la stabilité des DEFM A, les évolutions sont contrastées selon le sexe : le nombre de femmes inscrites recule (-4,3 %), tandis que la demande chez les hommes augmente (+6,1 %). Les jeunes demandeurs (moins de 25 ans) sont en forte baisse (-11,9 %), alors que les demandeurs seniors (50 ans et plus) augmentent (+2,0 %).

Le nombre de DEFM de catégorie A, B et C20 est également stable (+0,6 % sur un an). Parmi eux, 44,4 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (un an ou plus).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi



Source : DEETS- DEFM A, données brutes.

© IEDOM

¹⁹ Bulletin économique de la Centrale Bank van Curaçao & Sint-Maarten (CBCS), décembre 2024

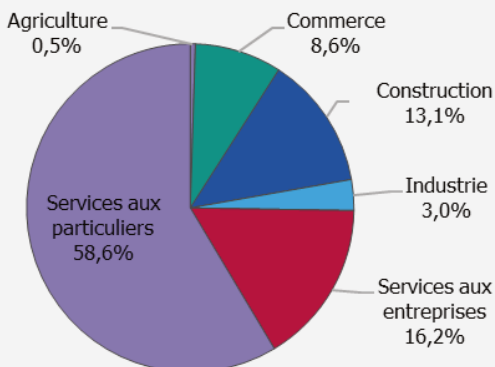
²⁰ Les DEFM de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. La catégorie A concerne les demandeurs sans emploi, la B, les demandeurs ayant exercé une activité réduite courte et les C, les demandeurs ayant exercé une activité réduite longue.

Des difficultés de recrutement qui augmentent dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO), réalisée fin 2025 par le Crédoc et France Travail, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord augmentent de 5,9 % sur un an (après -5,1 % en 2024). Avec 1 980 projets de recrutements, ils demeurent supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 530 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Près de la moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. En parallèle, les services aux entreprises et la construction concentrent respectivement 16,2 % et 13,1 %

des projets de recrutements. Selon l'enquête, les difficultés de recrutement augmentent : en 2025, 45,2 % des projets d'embauche sont jugés difficiles, contre 41,2 % en 2024. Le secteur des services aux entreprises est le plus concerné par ces tensions (72 % en 2025). Globalement, les difficultés de recrutement progressent dans l'ensemble des secteurs entre 2024 et 2025. Les services aux particuliers font exception, avec une baisse de la part des embauches jugées difficiles, de 39 % à 30 %.

Répartition des projets de recrutement par secteurs



Source : France Travail

©IEDOM

3. LES REVENUS ET SALAIRES

Suite au changement de statut de Saint-Martin le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux saint-martinois des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux saint-martinois sont les foyers installés à Saint-Martin avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée d'installation d'au moins 5 ans sur le territoire. Ces résidents ne souscrivent pas de déclaration

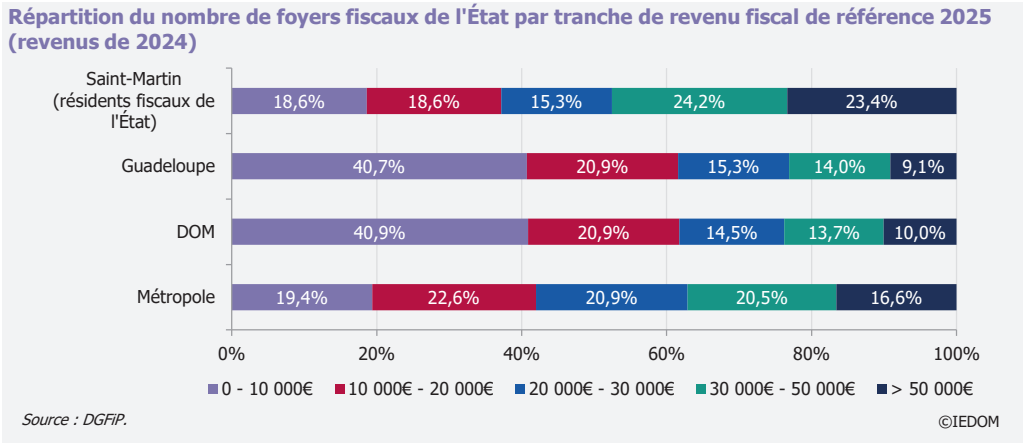
de revenus nationale, mais une déclaration de revenus spécifique à la réglementation de Saint-Martin, comptabilisée par la Collectivité.

Les résidents fiscaux de l'État souscrivent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)²¹.

3.1. LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

En 2025, 1 815 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2024 sont enregistrées pour les résidents fiscaux de l'État

(1 525 en 2023²², sur les revenus de 2022). La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence évolue peu.



Pour les revenus de 2024, un cinquième des résidents fiscaux de l'État (18,6 %) déclarent un revenu fiscal de référence inférieur à 10 000 €. À l'opposé, 23,4 % déclarent plus de 50 000 €, contre 16,6 % en France hexagonale, 9,1 % en Guadeloupe et 10 % dans les DOM. Ainsi, la répartition des

foyers concernés se rapproche davantage de celle observée en France hexagonale. Toutefois, près de la moitié foyers fiscaux (47,6 %) déclarent un revenu fiscal d'au moins 30 000 €. Dans l'Hexagone, ils sont un peu plus d'un tiers (37,1 %).

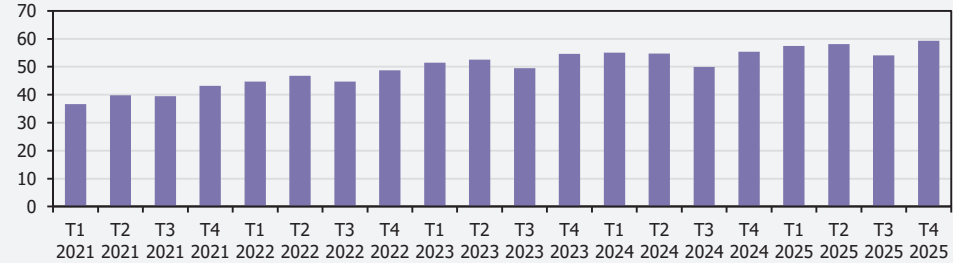
²¹ Depuis 2010, les résidents fiscaux de l'État effectuent également une déclaration de revenus auprès de la Collectivité, portant uniquement sur les revenus de source saint-martinoise.
²² Données 2024 non disponibles.

3.2. LA MASSE SALARIALE²³

En 2025, la masse salariale du secteur privé à Saint-Martin conserve une dynamique à la hausse : elle atteint 59,4 millions €, en progression de 7,1 % par rapport à 2024. L'évolution provient, pour l'essentiel, des salariés de l'hébergement et de la restauration

(+10,5 % en glissement annuel), ainsi que des autres services marchands (+6,7 %). La masse salariale progresse également pour les autres secteurs, à l'exception du BTP (-1,3 %).

Evolution de la masse salariale du secteur privé
en millions €



Source : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

©IEDOM

3.3. LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ²⁴

À fin décembre 2025, 7 920 foyers²⁵, soit 62,1 % des ménages, perçoivent au moins une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au regard de leur situation familiale et/ou financière (7 915 à fin novembre 2024).

Les foyers bénéficiaires sont majoritairement des familles monoparentales (à 37,7 %) ou des couples avec au moins un

enfant à charge (23 %). Les personnes seules représentent 33,7 % des allocataires. Par catégorie d'âge, un bénéficiaire sur deux est âgé de 30 à 49 ans. Ceux âgés de 50 ans ou plus et ceux de moins de 30 ans représentent respectivement 37,6 % et 12,2 % des bénéficiaires.

²³ Source : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe.

²⁴ Source : Caisse d'allocations familiales, CAF.

²⁵ En 2023, l'Insee dénombre 12 749 ménages au sein de la Collectivité de Saint-Martin selon le recensement de la population (dernières données disponibles).

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA »²⁶ (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels²⁷. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée²⁸ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011²⁹ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques). Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités d'attribution du RSA sont entrées en vigueur : chaque personne percevant le RSA doit désormais s'inscrire à France Travail et signer un contrat d'engagement précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

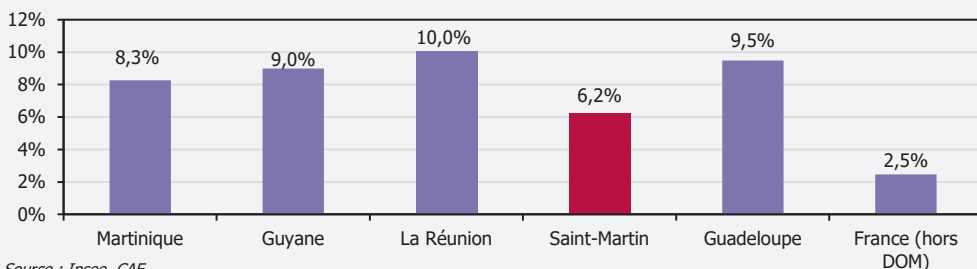
Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

À fin décembre 2025, 1 942 foyers (1 989 foyers à fin novembre 2024) bénéficient du RSA à Saint-Martin. Rapporté à la population, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA en représente 6,2 %, soit une

proportion nettement moins élevée qu'en Guadeloupe (9,5 %), Martinique, Guyane ou encore à La Réunion. En France (hors DOM), ce ratio est de 2,5 %.

Part des bénéficiaires du RSA dans la population* (Données au 31/12/2025)



Source : Insee, CAF.

* France et DOM : Moyenne des estimations de la population 2025 et 2026. Saint-Martin : Population légale 2023.

©IEDOM

Le RSA fait l'objet d'une revalorisation chaque année au 1^{er} avril. Depuis le 1^{er} avril 2026, le RSA pour une personne seule, dans

l'Hexagone et dans les DOM, est de 651,69 € par mois.

²⁶ Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

²⁷ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

²⁸ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008.

²⁹ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010.

Les aides relatives à l'enfance et à la jeunesse

À fin décembre 2025, le nombre de foyers s'élève à 4 363, en baisse sur les 5 dernières bénéficiaires au titre des allocations familiales années.

Nombre de foyers bénéficiaires

	2020	2021	2022	2023	2024*	2025	Var. 25/24
Allocations familiales	4 632	4 575	4 539	4 444	4 408	4 363	-10%
Allocations de rentrée scolaire	3 000	2 942	2 909	2 770	0 ¹	2 653	ns
Soutien familial	1 284	1 313	1 345	1 301	1 260	1 245	-12%
Complément familial	468	511	543	497	475	485	2,1%
AEEH**	150	148	188	213	243	255	4,9%

¹ Données 2024 non disponible
ns : non significatif

Source : CAF ; *données au 30/11/2024 ; **AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

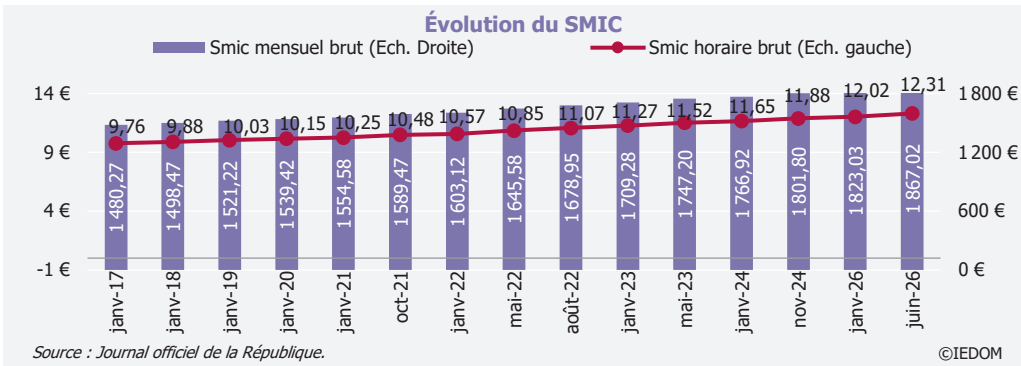
3.4. LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) mesurée pour les 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles. La revalorisation du Smic est effectuée sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés.

Par ailleurs, lorsque cet indice atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Au premier semestre 2026, le SMIC est revalorisé à deux reprises, en application des règles d'indexation. Au 1^{er} janvier, il augmente de 1,18 %, puis de 2,4 % au 1^{er} juin, pour s'établir à 12,31 € brut de l'heure, soit 1 867,02 € brut par mois (pour 35 heures hebdomadaires).



4. LES PRIX

UNE INFLATION CONTENUE EN 2025

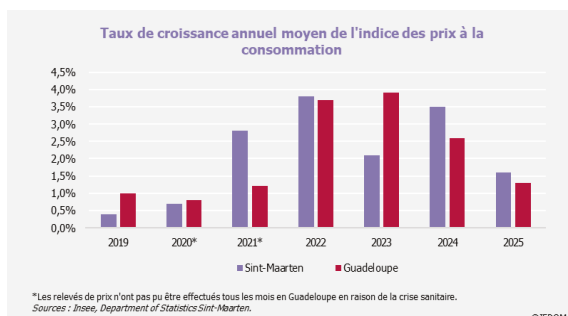
À l'échelle mondiale, l'inflation continue de diminuer, bien qu'à un rythme plus lent que les années précédentes. En France, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)³⁰ s'établit à 0,9 % en moyenne sur l'année 2025 (2,0 % en 2024) en raison du recul marqué des prix de l'énergie. La même tendance est observée en Guadeloupe, l'IPC atteint 1,3 % en moyenne, sur la période. Saint-Martin est susceptible de connaître la même évolution, malgré la « double insularité » de l'île, qui pourrait retarder et limiter l'arrivée d'une inflation mesurée.

En 2022, la Collectivité de Saint-Martin est intégrée pour la première fois à l'« enquête de comparaison spatiale des prix » de l'Insee. Celle-ci permet une comparaison des prix à la consommation de l'île à ceux pratiqués dans l'hexagone. Par rapport à la France (hors DOM) en 2022, il en ressort des prix plus élevés de 12 % en moyenne à Saint-Martin.

L'évolution des prix

Saint-Martin ne publie pas d'indice des prix propre à la Collectivité. Toutefois, tous les agents économiques du territoire font part de leur ressenti de la hausse des prix.

À titre indicatif, en 2025, l'IPC progresse de 1,3 % en moyenne en Guadeloupe (après 2,6 % en 2024), et de 1,6 % à Sint-Maarten.



Des prix plus élevés qu'en France hexagonale

Dans son « enquête de comparaison spatiale des prix³¹ », l'Insee constate qu'en 2022, les prix à la consommation sont plus élevés qu'en France (hors DOM) de 12 %, au sein de la Collectivité de Saint-Martin. Parmi les DOM, la Guadeloupe enregistre l'écart le plus élevé (+15,8 %), tandis que l'écart le plus faible est observé à La Réunion (+8,9 %). Par rapport à la dernière enquête réalisée en 2015 dans les DOM, les écarts de prix s'accroissent.

À Saint-Martin, les écarts de prix les plus élevés avec la France (hors DOM) se retrouvent dans les produits de l'alimentation, comme dans les DOM. En moyenne, les prix des produits alimentaires de la Collectivité sont 47 % plus chers en 2022. Les coûts liés à leur importation expliquent une partie de ce surcoût. Les prix des services de communication à Saint-Martin sont aussi

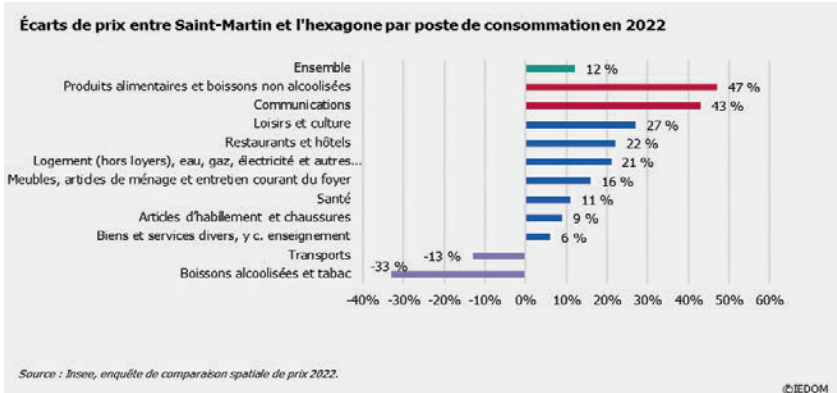
³⁰ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

³¹ Depuis 2010 et selon une périodicité de 5 à 6 ans, l'Insee publie les résultats de son « enquête de comparaison spatiale des prix » entre la France (hors DOM) et les DOM. Elle permet d'évaluer les écarts de prix entre l'hexagone et les DOM en tenant compte des habitudes de consommation différentes sur les territoires. L'enquête qui était déjà réalisé en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte-inclut pour la première fois la Collectivité de Saint-Martin, à l'occasion des enquêtes de 2022 parues en juillet 2023.

nettement plus élevés que dans l'hexagone (+43 %).

Cependant, en raison d'une fiscalité particulière³², les prix pour les boissons alcoolisées et le tabac (-33 %) et les transports (-13 %) sont en moyenne moins élevés dans la Collectivité. Contrairement aux DOM et à l'Hexagone où les ventes d'alcool et de tabac sont soumises à divers droits et taxes

spécifiques, à Saint-Martin, elles sont frappées uniquement par la Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaires (TGCA) dont le taux d'imposition est de 4 %. Dans le cas des services de transport, c'est la taxation des carburants qui contribue principalement à l'écart de prix : à Saint-Martin, ils sont taxés forfaitairement à 12 centimes d'€ par litre, quel que soit le carburant, alors que dans l'Hexagone, la taxation représente environ 60 % du prix final.



Des outils de suivi des prix

Un Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR) a été officiellement installé en 2019 à Saint-Martin. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus à Saint-Martin.

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix (BQP) a été instauré en 2020 à Saint-Martin. En effet, institué par la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, le BQP est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires ultra-marins. L'objectif est de garantir aux consommateurs l'accès à une sélection de produits essentiels. La liste de produits et les

limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

En novembre 2025, il a été renouvelé pour la 6^e fois dans un contexte d'inflation maîtrisée. Quatre enseignes ont accepté d'y participer, sur base du volontariat. Le dispositif prévoit un panier moyen constitué d'une soixantaine de produits pour un montant total de 140 €.

Par ailleurs, l'Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques (ITSEE) a été créé en 2023 par le conseil territorial afin de doter Saint-Martin d'un outil de suivi

³² Cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, « Le système fiscal ».

renforcé de sa conjoncture. Parmi ses missions phares figure désormais la mise en place d'un indice des prix à la consommation (IPC) propre au territoire. Cet indice, dont la publication est

attendue à l'horizon 2026, permettra de mesurer l'évolution des prix à Saint-Martin, en s'appuyant sur un panier de biens et services représentatif des habitudes de consommation.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Depuis 2013, les statistiques d'échanges extérieurs de Saint-Martin sont intégrées dans celles de la Guadeloupe, sans possibilité de les isoler³³.

³³ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Martin est réalisée au chapitre 3, section 8, « Les transports », à partir des seules données portuaires.

SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

1.LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

1.1 LE RÔLE DE L'ÉTAT

À Saint-Martin, le budget alloué à la mise en œuvre des politiques publiques s'élève à 137,3 millions d'euros en autorisation d'engagements en 2026, hors dépenses fiscales. Ce montant est en forte hausse par rapport à la loi de finances de 2025 (+118,1 %), alors que le budget global des

Outre-mer diminue de 10,1 % en 2026. En dépit de cette évolution, Saint-Martin ne bénéficie que d'une part marginale de 0,7 % de l'ensemble des crédits de l'État engagés pour les départements et collectivités d'Outre-mer.

Autorisation d'engagement de l'État (en millions €)	Exécution 2024	LFI* 2025	PLF* 2026
Guadeloupe	3 191,4	3 113,5	2 642,0
Martinique	2 882,5	2 749,1	2 402,0
Guyane	3 329,7	3 057,6	2 748,4
La Réunion	7 325,9	7 227,5	6 480,6
Mayotte	1 995,3	2 134,3	1 926,0
Nouvelle-Calédonie	1 739,7	1 830,6	1 591,1
Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)	29,0	26,2	26,1
Saint-Barthélemy	5,2	5,2	40,8
Saint-Martin	61,6	63,0	137,3
Saint-Pierre-et-Miquelon	136,6	124,5	85,3
Wallis et Futuna	181,9	181,9	165,7
Polynésie Française	1 364,0	1 323,5	1 345,8
Non réparti	330,0	450,6	451,5
Total	22 572,8	22 287,5	20 042,6

* Le **Projet de Loi de Finances (PLF)** est le texte par lequel le Gouvernement soumet au parlement les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses de l'État pour l'exercice budgétaire à venir. Après son adoption par le Parlement, il devient la **Loi de Finances Initiale (LFI)**, qui constitue le cadre juridique d'exécution du budget de l'État.

Source: PLF2026 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer.

1.2 LES CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION ET LE FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT³⁴

Le contrat de convergence et de transformation (CCT) est le principal instrument de soutien financier de l'État à Saint-Martin.

La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, a remplacé les contrats de

développement État-Région par les contrats de convergence et de transformation (CCT). L'État et la collectivité de Saint-Martin ont

³⁴ Source : Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

signé en juin 2020 un premier CCT pour la période 2019-2022, prolongée par avenant jusqu'en 2023. Hors plan d'investissement dans les compétences, il programmait 50,7 millions d'euros de crédits de l'État (sur 5 ans) et 49,6 millions d'euros de crédits de la collectivité, dans un contexte largement dominé par les besoins de reconstruction post-Irma.

Signé en avril 2024, le CCT 2024-2027 totalise 44 millions d'euros de crédits contractualisés sur 4 ans apportés par l'État. La collectivité s'est engagée quant à elle sur un montant contractualisé de 71,4 millions d'euros. L'État et la collectivité de Saint-Martin se sont accordés sur douze projets d'investissement structurants, avec trois axes prioritaires : la jeunesse, le réseau haut débit et la culture. Parmi les principales opérations figurent la reconstruction du stade Albéric Richards (18 millions d'euros), la réhabilitation de la médiathèque territoriale en centre culturel et abri anticyclonique (11 millions d'euros), le développement des maisons des jeunes et de la culture (MJC pour 10 millions d'euros) ainsi que le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire (7 millions d'euros). En 2026, plusieurs de ces projets sont encore en cours de réalisation, tandis que la

rénovation du collège 600 (25 millions d'euros) a largement progressé et est désormais achevée.

Hors CCT, la Collectivité de Saint-Martin bénéficie d'autres crédits de l'État et de crédits européens (gérés par l'État) pour financer les investissements. Le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), créé initialement en 2009 par la LODEOM (loi pour le développement économique des Outre-mer), donne lieu à une subvention de l'État, pour accélérer le rattrapage des Outre-mer en matière d'équipements publics structurants. En 2023, 1,12 million d'euros ont été alloués pour des travaux d'assainissement et 1,5 million d'euros en 2024 pour compléter le financement de la réhabilitation de la MJC de Sandy Ground.

La construction de la future cité administrative et judiciaire reste le principal chantier public de Saint-Martin. D'un montant de 38 millions d'euros d'investissement financé par le plan de relance, ce complexe de 8 000 m² regroupera les services de la préfecture ainsi que le tribunal judiciaire autonome du territoire, soit environ 250 agents. Lancés fin 2023, les travaux devraient s'achever fin 2026.

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

Comme la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin bénéficie également de fonds structurels européens depuis 1989. Cette intervention communautaire s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Europe qui vise à réduire les écarts entre les différentes régions de l'Union et constitue un outil de rattrapage au service du territoire de Saint-Martin. Ces programmes ont déjà couvert quatre périodes : 1989-1993, 1994-1999, 2000-2006, 2007-2013, et 2014-2020.

La mobilisation des fonds européens intervient au travers de 5 types de Fonds

Européens Structurels et d'Investissement (FESI) gérés et administrés au niveau local :

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dont l'État est autorité de gestion (contrairement à la Guadeloupe, ayant pour autorité de gestion la Région) ;

Le Fonds Social Européen (FSE), devenu FSE+ pour la nouvelle programmation³⁵. Le FSE fait l'objet d'une gestion partagée entre l'État et la Collectivité de Saint-Martin ;

³⁵ Le champ d'action du fond social européen est élargi, avec le FSE+ intégrant l'aide aux plus démunis dans son périmètre.

Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), qui relève de la Politique Agricole Commune (PAC), et s'inscrit pour la nouvelle programmation dans le plan stratégique national (PSN) de la France³⁶. Le préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en est l'autorité de gestion déléguée (AGD) ;

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), qui repose sur un programme national, et piloté par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'autorité de gestion déléguée est représentée par le préfet de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Les fonds européens 2014-2020 à Saint-Martin³⁷

Entre 2014 et 2020, la région ultrapériphérique (RUP) de Saint-Martin a perçu 72,2 millions € de la part de l'Union européenne. À la suite de l'ouragan Irma, ce montant a été réévalué fin 2017, pour atteindre 78 millions €. En 2018, une somme supplémentaire d'environ 46 millions € au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) a été débloquée par la Commission

Le programme INTERREG Caraïbes, géré par la Région Guadeloupe ainsi que la Collectivité Territoriale de Guyane, la Collectivité Territoriale de Martinique, la Collectivité de Saint-Martin, les représentants de l'État et de la Commission Européenne, et les partenaires non-européens de la zone Caraïbes et caribéens (représentés par les organisations internationales régionales suivantes : Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale, CARIFORUM, Association des Etats de la Caraïbe, Association des PTOM de la Caraïbe). Il est financé par des fonds européens FEDER via le volet de coopération.

européenne en faveur des Îles du Nord ; l'objectif étant de financer les actions d'urgence de première nécessité et la remise en état à l'identique des infrastructures et équipements publics dans le cadre la reconstruction de Saint-Martin. Au final, il apparaît qu'entre 2014 et 2020, l'UE a versé 104,1 millions € d'aides et subventions en faveur de Saint-Martin.

Les fonds européens 2021-2027 à Saint-Martin

Pour la période 2021-2027, Saint-Martin dispose d'une enveloppe de 89 millions d'euros, distincte de celle de la Guadeloupe. Officiellement lancée en 2023, cette nouvelle programmation est gérée par l'État et la Collectivité, bien que la préfecture de Guadeloupe conserve l'autorité de gestion.

Les montants de la programmation 2021-2027 sont en hausse : le FEDER et le FSE+ augmentent respectivement de 52 % et 26 % par rapport à la programmation précédente (hors subventions additionnelles du REACT EU). L'enveloppe du fonds FEAMPA

Fonds européens (en millions €)	PO 2021-2027
Programme opérationnel FEDER	58,8
Programme opérationnel FSE +	20,9
Programme opérationnel FEAMPA	3,1
Programme opérationnel FEADER*	1,9
Programme INTERREG	4,5
TOTAL	89

* Programmé sur 2023 - 2027

Source: Collectivité de Saint-Martin

³⁶ Pour 2014-2020, le FEDER était issu du PDR (plan de développement régional).

³⁷ Source : Collectivité de Saint-Martin.

est également multipliée par 4. La faible densité d'acteurs structurés en capacité de porter des opérations cofinancées par les fonds européens, ne permet pas une pleine utilisation de ces enveloppes.

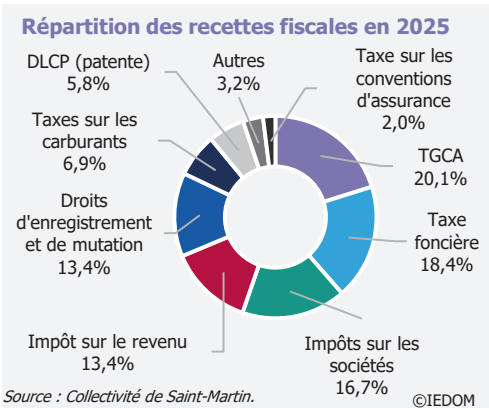
2. LE SYSTÈME FISCAL³⁹

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Martin dispose de l'autonomie fiscale (article LO6314-3 du code général des collectivités territoriales). Ainsi, elle constitue une juridiction autonome par rapport à l'État français et dispose, à ce titre, d'un code général des impôts et d'un livre des procédures fiscales propres. Toutefois, la Collectivité exerce sa compétence avec certaines limites :

- Elle se charge de l'élaboration des normes fiscales, mais l'application, le recouvrement et le contrôle des différents impôts et taxes demeurent du ressort des services de l'État ;

Ainsi, au premier semestre 2026, 16 millions € du FEDER et 3,6 millions € du FSE+ sont programmés, pour 80 millions € de disponible d'ici 2027.³⁸

- Les prélèvements sociaux sont exclus du champ de compétence de la Collectivité ;
- L'État peut instaurer des taxes destinées à être perçues dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui incombent ;
- Les compétences fiscales de la Collectivité concernent les personnes physiques et morales ayant leur domicile fiscal à Saint-Martin⁴⁰, ainsi que les revenus ou fortunes trouvant leur source sur le territoire de la Collectivité.



La fiscalité applicable à Saint-Martin s'inspire très largement de celle appliquée en France (hors DOM). Les recettes fiscales représentent 87 % des recettes de fonctionnement de la COM.

Les encaissements fiscaux de l'exercice 2025 reposent essentiellement sur cinq impositions ; l'impôt sur le revenu (13,4 %), la taxe foncière (18,4 %), la taxe générale sur le chiffre d'affaires – TGCA (20,1%), l'impôt sur les sociétés (16,7 %), et les droits d'enregistrement et de mutation (13,4 %) qui représentent ensemble 82,1 % des recettes fiscales.

³⁸ Source : [Comité local de suivi inter-fonds, Saint-Martin – juin 2026.](#)

³⁹ Partie rédigée sur la base de l'information recueillie lors de la rédaction de ce rapport.

⁴⁰ Les personnes physiques en provenance de la France métropolitaine et des DOM ne sont considérées comme fiscalement domiciliées à Saint-Martin qu'après une période de résidence d'au moins cinq ans. Dans le cas des personnes morales, celles-ci doivent avoir établi le siège de leur direction effective à Saint-Martin depuis cinq ans au moins ou être contrôlées par des personnes physiques résidant à Saint-Martin depuis la même antériorité. Une convention fiscale établie avec l'État en 2010 permet d'éviter les doubles impositions.

2.1. LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES DES PARTICULIERS

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un impôt direct acquitté par les particuliers saint-martinois en fonction de leurs revenus et de leur situation familiale, selon un barème

progressif, à l'instar de l'impôt national. Une réduction de 40 %, plafonnée à 6 700 €, est ensuite appliquée au montant de l'impôt.⁴¹

La taxe foncière

Les propriétaires et usufruitiers de propriétés bâties et non bâties sont redevables des taxes foncières. Des exonérations sont possibles selon les caractéristiques de la

propriété ou du propriétaire. Par ailleurs, à cette taxe est adossée la taxe générale sur les ordures ménagères.

L'impôt sur les plus-values immobilières

Les plus values immobilières de biens ou droits immobiliers sis à Saint-Martin sont taxables à Saint-Martin que le vendeur soit fiscalement domicilié ou non à Saint-Martin. Globalement, l'imposition s'apparente à celle

existante au niveau national. Les éventuelles doubles impositions Etat/ collectivité sont neutralisée par le crédit d'impôt conventionnel. Il existe toutefois une exonération spécifique à Saint-Martin dans les cas de remploi (réinvestissement).

Le droit de bail

Le droit de bail concerne les propriétaires d'un ou plusieurs immeubles destinés à la location longue durée à Saint-Martin (plus de 90 jours). L'impôt est assis sur le montant des loyers encaissés. Certaines

exonérations existent, notamment dans le cas de loyers annuels inférieurs à 2 400 €. Le droit de bail correspond à 3 % des loyers encaissés au cours de la période d'imposition.

Les droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Il s'agit notamment :

- des droits d'enregistrements et de publicité foncière, à l'occasion de ventes d'immeubles ou d'opérations assimilées ;

- de cessions de droits sociaux ;
- de droits de succession ;
- de droits de donation ;
- de partages, licitations et cessions de droits successifs.

2.2. LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES SOCIÉTÉS

La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)

La TGCA s'applique aux seules ventes au détail de marchandises et aux prestations de services, au taux de 4 %. La TGCA supportée par les entreprises sur les

prestations de services de leurs fournisseurs n'est pas imputable sur la TGCA collectée, mais déductible de leur résultat.

L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés porte sur les bénéfices réalisés par les entreprises exploitées à Saint-Martin. Le résultat fiscal

annule est taxé à 10 % dans la limite de 40 000 €, et au taux de 20 % au delà.

Le droit de licence et la contribution des patentes

Le droit de licence et la contribution des patentes sont deux impôts connexes qui font l'objet d'une déclaration commune. Ils concernent les personnes physiques et morales qui exercent régulièrement une activité professionnelle non-salariée à Saint-Martin. Le droit de licence consiste au paiement d'un droit fixe et d'un droit additionnel dépendant de la superficie des locaux. La contribution des

patentes est liée quant à elle aux investissements : son assiette est en partie composée de la valeur locative des équipements et biens mobiliers dont la durée d'amortissement est inférieure à 30 ans.

Par ailleurs, comme les particuliers, les sociétés sont soumises à la taxe foncière, le droit de bail et les droits d'enregistrement.

2.3 AUTRES TAXES

D'autres taxes sont appliquées à Saint-Martin. Il s'agit notamment de la taxe de consommation sur les produits pétroliers, la

taxe sur les conventions d'assurance, la taxe territoriale sur l'électricité et de la taxe d'embarquement.

Taxe sur les conventions d'assurance

La taxe sur les conventions d'assurance s'applique à toutes les conventions d'assurance conclues dans le but d'assurer un risque situé à Saint-Martin. Elle est redevable quel que soit

l'assureur et quel que soit le lieu de réalisation de la convention. La taxe porte sur l'ensemble des montants versés au profit de l'assureur (primes, frais annexes, etc.).

La taxe territoriale sur l'électricité

La taxe territoriale sur la consommation finale d'électricité est due par les fournisseurs d'électricité. Les personnes qui produisent de

l'électricité et l'utilisent dans le cadre de leur activité économique sont aussi soumises à cette taxe.

La taxe d'embarquement

Les entreprises de transport public, aérien ou maritime, sont redevables de la taxe d'embarquement pour chaque transport

commercial de plus de 50 km au départ de Saint-Martin.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2025 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son système fiscal rénové. Ceux-ci sont définis par une convention de moyens et une convention fiscale signées en mars 2008 entre la Collectivité et l'État.

Par ailleurs, l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant, les services de l'État continuent d'assurer, pour le compte de la Collectivité, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

3.1 LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

En 2025, la situation financière de la Collectivité de Saint-Martin se maintient. Les recettes progressent légèrement (+1,8 % sur un an), tandis que les dépenses se stabilisent (-0,9 %).

Les recettes d'investissement atteignent 86,4 millions €, soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par le recours aux emprunts et aux dettes assimilés qui s'élève à 30 millions d'euros contre 10 millions d'euros l'année précédente, ainsi que par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement antérieur (19 millions €). À l'inverse, les subventions d'investissement diminuent sensiblement, passant de 26,1 millions d'euros en 2024 à 13,8 millions d'euros en 2025.

Malgré cette baisse, les recettes d'investissement demeurent à un niveau élevé, supérieur de 65,3 millions d'euros à celui observé en 2020, soit près de quatre fois de plus. En parallèle, les recettes de fonctionnement restent globalement stables (+0,4 %).

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement augmentent modérément (+1,8 %), tandis que les dépenses d'investissement diminuent de 6,3 %. Dans ce contexte, le résultat de l'exercice 2025 s'établit à 12,5 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2024), traduisant une amélioration de l'équilibre financier de la Collectivité.

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus*)

En millions €							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 25/24
Recettes							
Totales	149,1	173,7	170,1	212,0	257,0	261,6	1,8%
Recettes de fonctionnement (1)	128,0	157,4	147,2	184,6	174,4	175,2	0,4%
Recettes d'investissement	21,1	16,3	22,9	27,4	82,6	86,4	4,6%
Dépenses							
Totales	130,8	157,3	161,2	236,3	251,3	249,1	-0,9%
Dépenses de fonctionnement (2)	114,3	123,6	137,7	163,3	166,4	169,4	1,8%
Dépenses d'investissement	16,5	33,7	23,6	73,0	85,0	79,6	-6,3%
Résultat de l'exercice (1-2)	18,3	16,3	8,9	-24,3	5,7	12,5	120,8%

Source : Collectivité de Saint-Martin

3.2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

En 2025, les dépenses d'investissement de la Collectivité de Saint-Martin s'élèvent à 79,6 millions d'euros (-6.3%), tandis que les dépenses de fonctionnement représentent

68% des dépenses totales à 169 millions d'euros.

Parmi les principaux projets, 11 millions d'euros sont consacrés à la construction du

collège 900 à La Savane, dont le coût total est estimé à 42 millions d'euros. La réalisation du collège 600 du Quartier d'Orléans mobilise également 5,8 millions d'euros en 2025, pour un investissement total prévisionnel de 24 millions d'euros. 5,4 millions d'euros sont également consacrés à la rénovation, à la modernisation et à l'extension du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2023, la collectivité a également investi environ 20 millions d'euros dans Air Antilles, une compagnie liquidée en avril 2026. Cet investissement risqué avait été pointé par la Cour des comptes dans son rapport de 2023. Dans ce même document, l'institution s'inquiétait de la situation financière globale de la collectivité, notamment de sa capacité future à investir.

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Arrivée du bateau Icon of the Sea à Sint Maarten @ Beeksbooks



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

SECTION 4 - L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

SECTION 5 - LES DÉCHETS

SECTION 6 - L'ENVIRONNEMENT

SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION 8 - LE TOURISME

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

L'économie de Saint-Martin se caractérise par la prépondérance de son secteur tertiaire, essentiellement tourné vers le tourisme.

En matière d'emploi salarié privé⁴², les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont ceux des autres services marchands (40,9 %), du commerce (19,4 %) et la construction (8,3 %).

À fin 2023, le tissu économique saint-martinois se compose de 10 320 entreprises⁴³, en forte progression depuis 2016 (7 436 entités), soit avant le passage d'Irma. Les secteurs les plus représentés sont les suivants : commerce, industrie et services (72,6 % des entités au total), artisanat (26,9 %) puis agriculture (0,4 %).

⁴² Source : CGSS, hors services non marchands.

⁴³ Source : CCISM.

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

DES EFFORTS STRUCTURATION CROISSANTS

Selon le dernier recensement agricole, le territoire compte 36 exploitations agricoles en 2020, soit une baisse de 20 % par rapport au recensement de 2010. La surface moyenne et la surface agricole utilisée totale diminuent, avec une forte réduction des exploitations spécialisées en élevage. Le travail agricole reste principalement assuré par les chefs d'exploitation et leur famille, tandis que le recours aux travailleurs occasionnels progresse. La structuration de la filière est désormais portée par le Plan Territorial de l'Agriculture Durable adopté en 2021. Dans le secteur halieutique, la création du comité territorial des pêches maritimes et des élevages marins est attendue pour 2027. Ce sera pour le territoire un nouvel outil de gouvernance.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Aperçu structurel

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et sur la culture du tabac, de l'indigo, du coton puis de la canne à sucre, l'agriculture saint-martinoise représentait un débouché économique et commerciale

significatif. À partir du milieu du 20^e siècle, l'agriculture s'est effacée au profit du tourisme, l'économie de Saint-Martin s'étant fortement tertiaisée.

	2010	2020	Evol. 2020/2010
Situation de l'agriculture			
Nombre d'exploitations	45,0	36,0	-20%
Nombre d'actifs permanents*	45	37	-17,8%
SAU des exploitations (ha)	348,0	227,0	-35%
Part de la surface agricole dans le territoire (%)	7	4	-4,2 points
Taille moyenne (ha/exploitation)	7,7	6,3	-18,2%

Source : DAAF - Recensement agricole 2020

En 2011, les terres à vocation agricole représentent seulement 6 % du territoire à Saint-Martin⁴⁴. La Surface Agricole Utile (SAU), évaluée à 1 194 hectares en 1981, a fortement diminué depuis 1988, avec une baisse marquée entre 2000 et 2010 (-68 %), représentant aujourd'hui 227 hectares. Elle est principalement composée de prairies. Le recensement agricole de 2020 montre une nouvelle diminution du nombre d'exploitations, passant de 45 en 2010 à 36 en 2020, soit une

diminution de 20 % (60 exploitations en 2000). La réduction de la surface agricole dépasse celle des exploitations, entraînant une diminution de la surface moyenne par exploitation, qui était de 6,3 hectares en 2020, contre 7,7 hectares en 2010.

Ces évolutions s'expliquent par les faiblesses structurelles du secteur agricole à Saint-Martin. Les exploitations sont de petite taille et 78 % d'entre elles commercialisent en circuit court. L'agriculture, l'élevage et la pêche

⁴⁴ Source : Diagnostic de l'agriculture à Saint-Martin, CCISM-Agena, 2011.

sont devenus des activités marginales, ayant un impact limité sur la production, l'emploi et l'occupation des terres. Le secteur primaire fait face à un manque de structuration des filières

et à des défis environnementaux, notamment le manque d'eau et l'accès difficile au foncier agricole.

1.2 Les orientations de la politique agricole

Afin de répondre aux enjeux alimentaires, environnementaux et territoriaux qui attendent l'agriculture dans les prochaines années, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art. 51) et le décret n°2011-531 du 16 mai 2011 ont introduit le Plan régional de l'agriculture durable. Véritable feuille de route de l'État et de la Collectivité sur les questions agricoles, ce plan sert également de base de travail pour la préparation du programme européen FEADER 2023-2027 dont le budget alloué atteint 2 millions d'euros.

Le Plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, issu d'une réflexion collégiale avec les membres du Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), a été arrêté le 18 octobre 2021. Créé en 2018, le COSDA représente le lieu unique de discussion, de consultation et de décision avec l'ensemble des professionnels et des acteurs impliqués dans le secteur agricole. La dynamique lancée vise à redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales⁴⁵.

L'État soutient également le renforcement des missions d'accueil et d'information pour les agriculteurs, via la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM). À ce titre, une convention entre la CCISM, la Collectivité et la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe a été

signée en février 2021 pour le déploiement d'une mission d'Établissement Départemental d'Élevage (EDE) à Saint-Martin. Il s'agit d'assurer l'identification permanente et généralisée des animaux. Par ailleurs, en juillet 2021, la CCISM a également signé une convention avec la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de la Guadeloupe, afin de mettre en place un Point d'Accueil et d'Installation (PAI) à la CCISM pour tous les porteurs de projets en agriculture.

En 2023, la Collectivité de Saint-Martin a signé une convention de partenariat avec la FN SAFER⁴⁶, afin d'établir un diagnostic complet du foncier agricole avec la SAFER Guadeloupe. Cinq axes ont été définis pour sécuriser l'accès au foncier et valoriser les terres en friche. Des projets innovants ont été identifiés, dont « Farm4You », une exploitation aquaponique. En parallèle, le dispositif GREEN'UP a été lancé pour soutenir l'agriculture durable, avec des aides à l'investissement. Ce programme cible la modernisation des exploitations, la gestion des ressources et le développement des circuits de distribution courts. Depuis janvier 2025, un package fiscal incitatif est également mis en place pour alléger la fiscalité agricole. Ces mesures viennent renforcer les outils existants, dont le PSN (plan stratégique national) doté de 3 millions d'euros pour la période 2023-2027.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

La filière agricole de Saint-Martin souffre d'un manque de structuration, une part des agriculteurs ne pratiquant pas cette

activité de façon formelle ou comme activité principale. L'absence d'offre de formation pour les nouveaux exploitants, couplée à la

⁴⁵ Source : Rapport d'activité 2021 – ODEADOM.

⁴⁶ Fédération Nationale des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

diminution du nombre d'agriculteurs, accentue le déficit en transmission des savoirs. Toutefois, le secteur dispose d'atouts,

notamment la sensibilisation croissante et une demande accrue pour les produits locaux.

2.1 L'Élevage

L'agriculture à Saint-Martin est majoritairement tournée vers l'élevage, qui compte 26 exploitations. Bien que leur nombre ait diminué de 35 % en dix ans, les exploitations animales restent prédominantes, représentant 72 % du total. En 2020, le cheptel s'élevait à 560 animaux, dont 192 bovins et 138 caprins. Le recensement des cheptels réalisé par la CCISM en 2025 dénombre 259 bovins, 657 caprins, 288 ovins, 232 porcins et 6 935 poules pondeuses.

L'abattoir de l'île, achevé en 2009, est un élément clé pour la filière viande. Toutefois, il connaît plusieurs périodes de fermeture depuis sa mise en service en 2015. Il a été détruit par l'ouragan Irma en 2017 et malgré les travaux de reconstruction, l'activité d'abattage seule ne générerait pas assez de valeur ajoutée. L'abattoir a cessé son activité

en mars 2021, entraînant une baisse des cheptels et des difficultés d'écoulement, avant de rouvrir en octobre 2022.

Depuis janvier 2024, l'abattoir de Grand-Case a fermé ses portes pour entamer 14 mois de travaux de mise aux normes sanitaires européennes. Le chantier, financé à hauteur de 1,7 million d'euros par le FEADER, prévoit la réhabilitation des locaux existants et la création d'un atelier de découpe et de conditionnement, afin de valoriser la viande locale. Durant cette période, la collectivité soutient les éleveurs via des aides à l'engraissement et au maintien du cheptel, tout en accompagnant la montée en compétences du personnel de l'abattoir. La réouverture prévue en 2025 est désormais envisagée en 2026, au mieux.

3. LA PÊCHE

3.1 Une filière en construction

La pêche n'est pas encore une véritable filière à Saint-Martin⁴⁷. Fin 2022, seuls 18 pêcheurs professionnels exerçaient officiellement⁴⁸. Une partie significative de cette activité reste informelle (environ un tiers) et se concentre autour du loisir ou de la subsistance, dans un cadre artisanal.

L'île dispose d'un marché aux poissons qui approvisionne les restaurateurs et habitants en produits locaux, bien qu'une grande part de la consommation provienne d'Anguilla. L'absence d'infrastructures pour la transformation du poisson empêche de satisfaire une demande locale croissante.

Le décret n°2016-781 du 10 juin 2016 propose un cadre pour créer un Comité Territorial des Pêches à Saint-Martin, confié à la Chambre Consulaire Interprofessionnelle (CCISM). Bien que ce comité n'existe pas encore, un processus de conventionnement est en cours, attendu par les professionnels du secteur.

Pour pallier le manque de main-d'œuvre formée, une formation en fin 2022 a permis à 9 marins-pêcheurs d'obtenir leur Certificat d'Aptitude au Commandement à la Petite Pêche (CACPP), grâce au financement du Fonds Social Européen et de la Collectivité

⁴⁷ Plan d'Aménagement et de Développement de Saint-Martin (PADSM) – Fascicule 3 : Entre bien commun oublié ou privatisé.

⁴⁸ Source : Direction de la mer.

de Saint-Martin. L'association Métimer, créée en 2020, œuvre également pour le

développement du secteur nautique et la formation des jeunes aux métiers de la mer.

3.2 Des projets pour le secteur de la pêche

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour 2021-2027 alloue 3,1 millions d'euros⁴⁹ au secteur. Cette enveloppe finance l'aménagement de deux points de débarquement, une zone technique de pêche, l'installation de jeunes pêcheurs, la construction d'un bâtiment de stockage pour les produits de la pêche et la création d'un Groupe des Acteurs Locaux pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA). Ces projets visent à structurer la filière pêche et aquacole, tout en augmentant le nombre de pêcheurs professionnels. La demande intérieure, notamment des hôtels et restaurants, est forte et pourrait offrir des revenus réguliers aux acteurs de ce secteur.

Le comité permettra de valoriser les projets, accompagner les jeunes professionnels et renforcer la souveraineté alimentaire du territoire. Des discussions sont également engagées avec Anguilla pour une meilleure coordination des espaces maritimes.

En décembre 2025, le Conseil exécutif a autorisé la signature d'une convention entre l'État, la Collectivité et la CCISM afin que cette dernière exerce des missions normalement dévolues aux comités des pêches. La convention approuvée organise une phase opérationnelle transitoire sur la période 2025-2027. La CCISM doit notamment accompagner les professionnels et préparer les conditions techniques, financières et humaines du futur comité territorial

3.3 Vers une gouvernance dédiée

En avril 2024, les autorités ont installé une mission de préfiguration du Comité Territorial des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, en vue de sa création officielle en 2027. Cette instance vise à structurer la filière, offrir une gouvernance dédiée et défendre les intérêts des marins-pêcheurs. Elle doit également faciliter l'accès

aux financements publics, alors que seuls 8 % des 3 millions d'euros de fonds européens dédiés ont été consommés.

Longtemps considérée comme une activité annexe de la Guadeloupe, la pêche bénéficie désormais d'un engagement politique fort pour son développement local.

⁴⁹ Direction de la mer

SECTION 3 – L'ÉNERGIE

1.CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

1.1 LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Depuis 2007, l'énergie sur l'île de Saint-Martin est une compétence de la Collectivité, et non plus de l'État français. La politique énergétique est pilotée à travers le code local de l'énergie, adopté par le Conseil territorial et servant de base à la rédaction de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

En juillet 2021, l'État et la Collectivité ont signé un accord pour élaborer conjointement la PPE, pour Saint-Martin⁵⁰, couvrant la période de 2023 à 2032 (en deux phases : 2023-2027 et 2028-2032). Afin d'y parvenir, un comité technique de pilotage a été mis en place au début d'année 2022. Il est composé de représentants de la Collectivité, de l'État, de l'ADEME et d'EDF, en charge de rédiger ce plan. Par une délibération du 12 février 2023, le conseil territorial de Saint-Martin a adopté un projet de PPE sur 8 ans, qu'il a soumis à l'avis du gouvernement.

1.2 LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

Saint-Martin est une zone non interconnectée⁵¹ (ZNI), dépendante des importations d'hydrocarbures par voie maritime notamment. La taille du réseau électrique comme les technologies particulières pour la mise en place et la gestion du réseau sont des facteurs conduisant à des coûts de production et d'approvisionnement de l'électricité systématiquement plus élevés que dans l'Hexagone.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont dans une situation atypique : elles détiennent

la compétence énergie, mais bénéficient cependant de la péréquation tarifaire. Ainsi, malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture d'électricité identique à celui de la France continentale, grâce au mécanisme de péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au titre des charges de service public de l'énergie (CSPE), acquittée par l'ensemble des contribuables. En 2025, le montant rétribué est estimé à 68,4 millions d'euros, soit 3 600 euros par client.

2.L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1 LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le code de l'énergie, de la Collectivité de Saint-Martin, reconnaît EDF comme unique

opérateur pour la fourniture et la distribution de l'électricité. L'acheminement de l'électricité

⁵⁰ Inscrit dans les articles L 141-1 à L141-6 du code de l'énergie.

⁵¹ Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique continental.

se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions. L'énergie ne fait pas l'objet d'accord particulier entre la partie

française et hollandaise et les réseaux électriques ne sont pas connectés.

2.1.1 Une électricité très largement carbonée, en phase de transition⁵²

En partie française, la production d'électricité repose principalement sur trois centrales thermiques diesel situées à Galisbay. La plus ancienne, offre une puissance maximale de 16,4 mégawatts⁵³ (MW). Composée de 4 moteurs mis en service entre 1992 et 1995, son utilisation est limitée par arrêté préfectoral à 500 heures par moteur et par an, car très polluante. La seconde centrale dispose d'une puissance installée de 14,1 MW répartie sur 3 moteurs mis en service en 2003. Elle a été rachetée début 2025 par Albioma, producteur d'énergie⁵⁴. Actuellement alimentée au fioul domestique (FOD), cette installation fait l'objet d'un projet de conversion à la biomasse liquide, inscrit dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Saint-Martin. Cette transformation s'inscrit dans une stratégie plus large de

décarbonation du mix électrique du territoire à moyen terme.

Enfin, la dernière tranche, d'une puissance maximale de 26,1 MW est constituée de 3 moteurs mis en service en 2016. Par ailleurs, pour faire face aux contraintes s'exerçant sur le système électrique en termes d'équilibre (offre et demande), EDF a renforcé les capacités de production disponibles par la mobilisation de 11,2 MW supplémentaires auprès de prestataires implantés à Galisbay.

La production thermique est complétée par 2 Mwc d'installations photovoltaïques en toiture, installées entre 2006 et 2012.

2.1.2 La reconstruction du réseau et des équipements

À fin 2025, le réseau est composé de 144 km de lignes moyenne tension (HTA), dont 138 km en souterrain, et de 266 km de lignes basse tension (BT), dont 244 km en souterrain. Dans le cadre de la reconstruction post-Irma,

EDF a engagé un ambitieux programme d'enfouissement des réseaux électriques, visant à rendre les installations plus résilientes face aux aléas climatiques.

⁵² Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Martin, Commission de régulation de l'énergie (CRE), avril 2024.

⁵³ Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

⁵⁴ EDF SEI garde ses prérogatives de fourniture et de distribution de l'électricité.

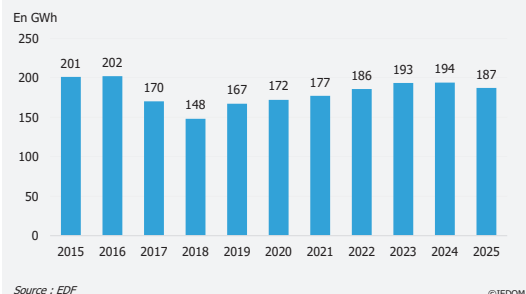
2.2 La production nette d'électricité

L'insularité et la faible superficie des ZNI constituent des contraintes structurelles pour la production d'électricité et la gestion du réseau. La production électrique demeure ainsi largement dépendante des combustibles fossiles importés, principalement du fioul, utilisés dans des centrales thermiques.

En 2025, la puissance installée sur la partie française de l'île s'élève à 79 MW. La production nette d'électricité recule de 3,5 % pour s'établir à 187 GWh en 2025. Le nombre de clients raccordés aux réseaux s'élève à 18

560 clients en 2025 (en hausse de 0,5 % sur un an).

Évolution de la production nette d'électricité



2.3 La consommation d'électricité⁵⁵

En 2025, la consommation d'électricité diminue de 2,9 % (après +2,6 % en 2024), dans un contexte démographique défavorable.

La consommation par habitant de Saint-Martin s'élève à 5,5 MWh/hab⁵⁶. Ce niveau est comparable à celui observé avant le passage de l'ouragan Irma (5,5 MWh/hab en moyenne de 2010 à 2014) et très supérieur au niveau constaté pour la Guadeloupe (4,3 MWh/hab). Toutefois, la consommation d'électricité reste largement inférieure à celle de Saint-Barthélemy, où elle atteint 13,3 MWh par

habitant, sous l'effet notamment d'une fréquentation touristique particulièrement soutenue.

Le Cadre Territorial de Compensation de la Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), adopté en 2023, identifie un potentiel d'économie de 13 GWh par an sur le territoire saint-martinois, pouvant être atteint à l'aide d'incitations commerciales dans le secteur du bâtiment, soit 7 % de la consommation électrique évitée sur 1 an.

2.4 Les énergies renouvelables dans le mix électrique

Afin de réduire sa dépendance énergétique et de favoriser un développement plus durable, la Collectivité de Saint-Martin porte plusieurs initiatives, notamment le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers et la modernisation de l'éclairage public.

À ce jour, l'électricité solaire ne représente qu'une partie marginale de la production totale d'électricité, environ 1,0 % du total. À Sint-Maarten, la situation est comparable à celle du territoire français. Le

recours au photovoltaïque y demeure limité et, en l'absence de production d'origine éolienne, hydroélectrique ou issue de la biomasse, l'approvisionnement en électricité repose principalement sur une centrale thermique alimentée au fioul.

Toutefois, EDF visait en 2022 un renforcement de la production d'énergie renouvelable à Saint-Martin afin de porter à 25 % la part d'électricité verte dans le mix électrique du territoire. Le projet de PPE fixe un objectif de 10 MWc de photovoltaïque

⁵⁵ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Martin, Commission de régulation de l'énergie (CRE), avril 2024.

⁵⁶ Dernière donnée disponible en 2023.

installé en toiture à l'horizon 2028 et de 20 MWc à l'horizon 2033. Plusieurs projets d'investissement sont également en cours sur le territoire. Ils comprennent notamment le développement de capacités photovoltaïques

par l'opérateur Albioma, dont la mise en service est prévue en 2026, ainsi qu'un projet de valorisation énergétique des déchets porté par IDEX Verde, visant une capacité de production de 2 MW à l'horizon 2026.



Citerne de la SAUR à Concordia @Philippe GUISTINATI

SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT⁵⁷

La collectivité de Saint-Martin connaît un déficit hydrique structurel, lié à une pluviométrie limitée et à l'absence de ressources naturelles en eau douce exploitables. L'alimentation en eau potable du territoire repose ainsi exclusivement sur le dessalement de l'eau de mer, assuré par l'Unité de Production d'Eau Potable (UPEP) de Galisbay. Cette dépendance constitue un facteur de vulnérabilité pour le territoire. Le passage de l'ouragan Irma en 2017 avait notamment fortement endommagé les infrastructures de production et de distribution, provoquant des ruptures d'approvisionnement. À ces contraintes s'ajoutent le vieillissement des réseaux et les conditions climatiques locales, qui accélèrent la dégradation des canalisations. La sécurisation de la production, le renouvellement des réseaux et l'augmentation des capacités de stockage constituent ainsi des enjeux majeurs afin d'améliorer la continuité et la résilience du service public de l'eau.

1. LA GESTION DE L'EAU

1.1 LES ACTEURS

Depuis 2006, l'Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin (EEASM) exerce les compétences relatives à l'eau potable ainsi qu'à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire. Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) de la Collectivité de Saint-Martin, il est propriétaire des infrastructures de production, de stockage, de distribution et de

traitement et assure le portage des investissements. L'exploitation du service est confiée au groupe SAUR dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu pour une durée de dix ans à compter du 1er décembre 2018. La SAUR assure ainsi la production et la distribution de l'eau potable ainsi que l'exploitation du service d'assainissement sur la partie française de l'île.

1.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le contrat de progrès 2021-2026, signé en décembre 2021, a permis à l'EEASM de structurer sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), actualisée début 2024 afin de réévaluer les besoins du territoire. Le plan d'action prévoit plus de 200 millions d'euros d'investissements sur dix ans. Rapportés à la population, les besoins d'investissement sont estimés à 2 626 euros par habitant à Saint-Martin, contre 1 082 euros en moyenne dans les départements d'Outre-mer. Ces besoins élevés s'expliquent notamment par les contraintes liées au dessalement de l'eau de mer, par les dommages causés aux infrastructures lors du

passage de l'ouragan Irma en 2017 ainsi que par la faible taille de la population, qui limite les possibilités d'amortissement des investissements.

La programmation vise en priorité à sécuriser et renforcer la capacité de production d'eau potable, notamment par la création d'une quatrième filière à l'UPEP de Galisbay, capable de produire 3 000 m³ supplémentaires par jour. Elle prévoit également l'extension du site de production, le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et la poursuite de l'extension du réseau d'assainissement.

⁵⁷ Sources : EEASM, GDEG et Préfecture.

2. LA PRODUCTION, LE STOCKAGE ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

2.1 LA PRODUCTION DE L'EAU PROGRESSE EN 2025

En l'absence de ressources naturelles en eau douce exploitables, l'approvisionnement en eau potable de Saint-Martin repose exclusivement sur le dessalement de l'eau de mer par osmose inverse à l'Unité de Production d'Eau Potable (UPEP) de Galisbay. Mise en service en 2006, cette installation constitue l'unique unité de production d'eau potable du territoire.

En 2025, 5,7 millions de m³ d'eau de mer ont été prélevés dans la baie de Galisbay, permettant la production de 2,2 millions de m³ d'eau potable, soit un ratio entre les volumes prélevés et produits de 38,5 %. Le volume produit progresse de 7,9 % sur un an, après avoir atteint 2,04 millions de m³ en 2024. La production moyenne s'établit ainsi à 6 028 m³ par jour, contre 5 584 m³ en 2024. Le volume moyen journalier distribué atteint pour sa part

4 315 m³, en hausse de 7,7 % sur un an.

La capacité nominale de production de l'UPEP de Galisbay s'établit actuellement à 7 200 m³ par jour, contre 9 000 m³ par jour lors de sa mise en service en 2006. Des travaux de réhabilitation et de sécurisation ont notamment porté sur le remplacement des conduites d'eau brute au niveau du prétraitement et du traitement, le renouvellement des microfiltres ainsi que celui des pompes hautes et basse pression. Afin de renforcer durablement la capacité de production et la résilience de l'alimentation en eau potable, la Programmation pluriannuelle d'investissement prévoit notamment la création d'une quatrième filière de production d'une capacité supplémentaire de 3 000 m³ par jour.

2.2 LE STOCKAGE ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Une fois produite, l'eau potable est stockée dans six réservoirs d'une capacité totale de 15 000 m³. Deux réservoirs tampons de 5 000 m³ chacun sont situés en sortie de l'UPEP de Galisbay. Deux autres réservoirs, d'une capacité de 1 000 m³ chacun, sont implantés au Mont des Accords, auxquels s'ajoutent ceux de Morne Valois (2 000 m³) et d'Anse Marcel (1 000 m³). En 2025, la capacité d'autonomie du stockage est estimée à 2,48 jours, contre 2,7 jours en 2024 et 2,4 jours en 2023.

Le réseau d'alimentation en eau potable s'étend sur 155,8 km en 2025 et dessert 15 454 branchements. Son rendement s'établit à 71,6 %, quasiment stable par rapport à 2024 (71,7 %), mais en amélioration par rapport à 2023 (67,2 %). En 2025, 511 fuites ont été recensées sur le réseau et les branchements,

dont 109 réparations de fuites ou de casses sur conduites et 402 sur branchements. Parallèlement, 454 compteurs ont été renouvelés en 2025, contre 797 en 2024 et 896 en 2023.

Plusieurs opérations ont été menées en 2025 afin de sécuriser et de moderniser les infrastructures. Elles comprennent notamment la mise en place d'un local de désinfection au dioxyde de chlore, le renouvellement de 1 195 mètres linéaires de réseau d'eau potable à La Savane et de 250 mètres rue de Hollande à Marigot, ainsi que la création d'une canalisation de 170 mètres à Oyster Pond. Des travaux de réhabilitation et de sécurisation ont également concerné les réservoirs du Mont des Accords et de Morne Valois ainsi que le surpresseur de Morne O'Reilly.

3. LA CONSOMMATION D’EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS

En 2025, le volume consommé autorisé s’élève à 1,57 million de m³, en hausse de 7,7 % par rapport à 2024. Le volume consommé comptabilisé et facturé atteint pour

sa part 1,55 million de m³, contre 1,40 million de m³ l’année précédente, soit une progression de 10,7 %.

Le réseau d'eau à Saint-Martin	2023	2024	2025	Var. 25/24
Volume consommé autorisé (m ³)	1 557 129	1 461 828	1 574 896	7,7%
Volume consommé comptabilisé et facturé (m ³)	1 424 349	1 402 294	1 552 328	10,7%
Nombre de contrats abonnés desservis	14 565	14 721	14 857	0,9%
Nombre de branchements	14 977	15 201	15 454	1,7%
Rendement du réseau (%)	67,2	71,7	71,6	-0,1 pt
Prix de l'eau (€/m ³)	9,39	9,49	9,59	1,1%
Taux d'impayés (%)	29,6	27,8	19,7	-8,1 pts

Source : Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin - SAUR.

Le nombre de clients poursuit également sa progression pour atteindre 14 857 en 2025, contre 14 721 en 2024 et 14 565 en 2023. Le réseau compte parallèlement 15 454 branchements, soit 253 de plus qu’en 2024. Le linéaire du réseau d’eau potable atteint 155,8 km.

Le prix de l’eau s’établit à 9,59 euros par m³, contre 9,49 euros en 2024. Le coût

élevé de la production par dessalement contribue notamment au recours d’une partie des ménages à des ressources alternatives, telles que la récupération d’eau de pluie, les dispositifs privés de dessalement ou l’eau en bouteille.

Le taux d’impayés diminue sensiblement en 2025, pour s’établir à 19,7 %, après 27,8 % en 2024 et 29,6 % en 2023.

4. LE RÉSEAU D’ASSAINISSEMENT

En 2025, le réseau public d’assainissement collectif de Saint-Martin s’étend sur 71 km, dont 48,6 km de réseau gravitaire et 22,4 km de réseau de refoulement. Il comprend 33 postes de refoulement et dessert une population estimée à 23 689 habitants. Le nombre de contrats abonnés raccordés atteint 10 856, en hausse de 1,2 % sur un an. Le prix de l’assainissement s’établit à 3,94 euros par m³ en 2025, contre 3,90 euros en 2024, tandis que le taux

d’impayés sont stables à 12,2 %.

Le territoire compte désormais cinq stations d’épuration (STEP), pour une capacité épuratoire totale de 34 800 équivalents-habitants (EH). La station de Pointe du Canonier dispose d’une capacité de 15 000 EH et celle de Quartier d’Orléans de 18 000 EH. Les stations d’Oyster Pond, de Morne O’Reilly et de Friar’s Bay disposent respectivement de capacités de 1 000 EH, 400 EH et 400 EH. La station de Millrum a été transformée en poste

de refoulement en 2024 et achemine désormais les eaux usées vers la station de Quartier d'Orléans.

En 2025, 1,07 million de m³ d'eaux

usées ont été épurés, soit une progression de 11,0 % par rapport à 2024. Les volumes assujettis à l'assainissement s'établissent à 829 188 m³, tandis que 11 253 branchements sont effectivement raccordés au réseau.

Stations d'épuration de Saint-Martin en 2025	Capacité	Point de Rejet	Type de traitement
Pointe du Canonnier	15 000 EH ¹	Emissaire en mer	Boues Activées
Quartier d'Orléans	18 000 EH	Etang aux Poissons	SBR Organica
Oyster Pond	1 000 EH	Mare Baie Lucas	Disque biologique
Morne O'Reilly	400 EH	Ravine Saint Louis/Etang Guichard	Disque biologique
Friar's Bay	400 EH	Emissaire en mer	Boues Activées

Source : Établissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin.
¹Équivalent par habitant.

Plusieurs opérations ont été réalisées en 2025 afin d'améliorer le fonctionnement du réseau. Elles comprennent notamment l'extension du bassin de collecte de La Savane, avec l'extension ou le renouvellement de 1 040 mètres linéaires de réseau, la mise en

conformité réglementaire de la STEP de Pointe du Canonnier pour le traitement du phosphore ainsi que des travaux de remise en service du réseau d'assainissement sous vide de Grand-Case.

5. LES PROJETS ET PERSPECTIVES DU SECTEUR

5.1 LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES SE POURSUIT

La sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'amélioration de l'assainissement demeurent des enjeux majeurs à Saint-Martin. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de l'EEASM prévoit ainsi d'importants travaux de renouvellement et d'extension des infrastructures au cours des prochaines années, notamment afin d'accroître les capacités de production de l'UPEP de Galisbay, de renouveler le réseau d'eau

potable et d'étendre le réseau d'assainissement.

À plus long terme, la PPI prévoit également de renforcer la capacité de production de l'UPEP de Galisbay par la création d'une quatrième filière d'une capacité supplémentaire de 3 000 m³ par jour, ainsi que la poursuite de l'extension des réseaux.

5.2 DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE L'EAU

Face aux contraintes qui pèsent sur la ressource en eau à Saint-Martin, l'EEASM mène également des actions de sensibilisation et d'éducation auprès de la population, notamment des scolaires. Celles-ci prennent la forme d'interventions en classe, de visites des

infrastructures et de parcours pédagogiques consacrés à la gestion et à la préservation de la ressource en eau. L'établissement participe également au parcours « Éducation au développement durable » (EDD) intégré aux programmes scolaires.

SECTION 5 – LES DÉCHETS

La gestion des déchets constitue un défi majeur pour Saint-Martin. Comme dans certains territoires insulaires, le traitement repose encore largement sur l'enfouissement, tandis que les filières de tri et de valorisation demeurent insuffisamment développées. Cette situation est d'autant plus sensible que le territoire doit faire face à des contraintes foncières importantes et à une forte exposition aux aléas climatiques.

L'ouragan Irma, en 2017, a accentué ces difficultés en provoquant un afflux exceptionnel de déchets liés aux destructions et aux opérations de reconstruction. Cet épisode a mis en évidence les limites des infrastructures existantes et la nécessité d'adapter durablement les capacités de traitement aux besoins du territoire.

Dans ce contexte, le développement de solutions alternatives à l'enfouissement apparaît comme une priorité. Le projet de centre de valorisation énergétique actuellement porté à Saint-Martin s'inscrit dans cette perspective. En transformant les déchets résiduels en énergie locale, il vise à réduire la pression sur les installations de stockage tout en renforçant la résilience environnementale et énergétique de l'île.

1. LES ACTEURS DES DÉCHETS

1.1 LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Conformément à la loi NOTRe⁵⁸ du 7 août 2015, la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets. Dans ce cadre, la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île est attribuée à l'entreprise Verde SXM, sous l'égide la Collectivité de Saint-Martin.

Six ans après la loi NOTRe, la collectivité territoriale de Saint-Martin a engagé l'élaboration de son pPan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD)

par délibération de son conseil territorial en 2021. Initialement envisagée dès 2019, cette démarche a toutefois été retardée par les conséquences de l'ouragan Irma de 2017 et la pandémie de COVID-19 en 2020. Le PTPGD fixe les grandes orientations de la prévention et de la gestion des déchets sur la période de 2024 à 2036 et définit les actions du territoire en matière de réduction, tri et valorisation des déchets, conformément aux obligations nationales et européennes. Ce document stratégique a finalement été adopté en août 2025.

1.2 L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets à Saint-Martin s'appuient sur plusieurs dispositifs complémentaires : la déchetterie de Galisbay, le ramassage du tri à domicile, un réseau d'une centaine de points d'apport volontaire, l'Écosite dédié aux professionnels, ainsi que les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Depuis 2011, la société VERDE SXM

assure la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de l'île. Dans le cadre d'un contrat conclu avec la Collectivité de Saint-Martin, elle exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) dédiée au traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, ...). L'entreprise gère également l'Écosite de Recyclage-Valorisation, créé en

⁵⁸ La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

2008 afin d’offrir une solution adaptée aux besoins des professionnels.

En parallèle, l’entreprise collabore étroitement avec un réseau de partenaires,

comprenant des transporteurs de déchets, des sociétés de nettoyage, des organismes de recyclage nationaux, des acteurs du recyclage en Guadeloupe et en France hexagonale, ainsi que des bureaux d’études techniques.

1.3 L’IMPLANTATION DES FILIÈRES REP

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d’organisation de la prévention et de la gestion des déchets qui concernent certains types de produits. Les producteurs peuvent être rendus responsables de financer ou d’organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie (principe du «pollueur-payeur»). Toutes les filières REP

existantes en France hexagonale ne sont pas encore déployées sur les territoires ultramarins et, en particulier, à Saint-Martin, qui compte en 2025 une dizaine de filières REP (CITEO pour le verre et les emballages ménagers, ECOLOGIC pour les DEEE, VALDELIA pour l’ameublement ou encore ALCOME pour le tabac).

2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE DES DÉCHETS SE DENSIFIE

Déchets collectés (en tonnes)	Évolution			
	2015	2024	2025	25/24
ISDND	23 446	41 423	44 481	7,4%
Ecosite	10 709	48 996	53 645	9,5%
Total	34 155	90 419	98 126	8,5%

Source : Verde SXM.

©IEDOM

En 2025, 98 126 tonnes de déchets ont été collectées sur l’ensemble de la partie française de l’île et acheminées sur le site des Grandes Cayes, soit une hausse de 8,5 % sur un an (après +24,4 % en 2024). L’Écosite concentre la majeure partie des volumes collectés avec 53 645 tonnes de déchets (soit 54,2 % du tonnage total), en augmentation de 9,5 % sur un an.

La progression des tonnages est principalement liée aux apports de terres de remblais issues d’activités professionnelles, qui représentent près des trois quarts des déchets réceptionnés à l’Écosite. Ces apports proviennent notamment de grands chantiers en cours sur l’île, tels que les collèges 900 et 600 et la Cité administrative.

De son côté, l'ISDND a réceptionné 44 481 tonnes de déchets en 2025 (+7,4 % sur un an). Cette installation accueille exclusivement les déchets relevant de la compétence de la Collectivité, notamment les ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, incluant des déchets d'espaces verts, les équipements électriques et électroniques (DEEE), ainsi que les flux issus de la collecte sélective (emballages ménagers, papiers, cartons, verre, plastiques et canettes).

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les encombrants et les déchets verts concentrent plus de 90 % des déchets admis sur l'ISDND des Grandes Cayes en 2025.

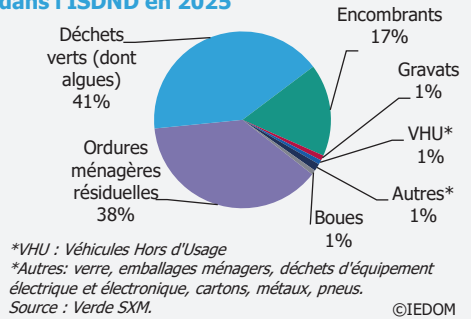
L'évolution des tonnages des OMR reflète les principales transformations qu'a connues le territoire au cours de la dernière décennie. Après une progression entre 2012 et 2017, les volumes collectés diminuent jusqu'en 2020, sous l'effet combiné des conséquences de l'ouragan Irma, qui a entraîné la baisse de la population et un recul de la fréquentation touristique accentué par la crise sanitaire liée au COVID-19. Depuis 2021, les apports repartent à la hausse et augmentent de 4,4 % en 2025.

Par ailleurs, les tonnages des encombrants suivent une évolution plus favorable, avec une diminution de 10,8 % en 2025.

À l'inverse, les déchets organiques enregistrent une croissance soutenue, largement alimentée par les échouements de sargasses. Dans le détail, le volume de déchets verts est stable, à environ 3 300 tonnes en 2025, tandis que le volume de sargasses a presque quadruplé en cinq ans, passant de 3 652 tonnes en 2020 à 13 677 tonnes en 2025. Cette catégorie présente également une forte saisonnalité, avec des volumes importants relevés entre juin et septembre.

En parallèle, la collecte sélective, mise en service en 2012, a été fortement impactée par l'ouragan Irma en 2017, qui a détruit une partie des bornes d'apport volontaire. L'arrêt du contrat de recyclage en octobre 2019 a ensuite entraîné une interruption du tri des

Répartition des déchets entrant dans l'ISDND en 2025



déchets en carton et en plastique. La réattribution des marchés fin 2022 a permis la reprise de la collecte et du traitement des emballages et autres recyclages, en partenariat avec CITEO. En 2025, ce partenariat a été renouvelé pour la période 2025-2029 afin de renforcer les performances de collecte, d'améliorer les équipements et de poursuivre la mobilisation des habitants en faveur du recyclage. Les tonnages d'emballages ménagers et de verre enregistrent une progression, portée par l'installation de nouvelles bornes de tri par la Collectivité.

Les filières de tri des déchets occasionnels se sont ouvertes sur les flux pneumatiques, véhicules hors d'usage (VHU), meubles. La prise en charge et le traitement des VHU sont gratuits et opérés en collaboration. En 2025, les tonnages de VHU traités reculent de 58,5 %, après la forte hausse observée en 2024 (+64,1 %). Cette évolution traduit un retour à un niveau d'activité habituel, après une campagne exceptionnelle de collecte ayant permis de résorber une partie des stocks historiques d'épaves accumulées sur l'île.

Enfin, l'activité des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) progresse fortement sur un an (+39,1 % sur un an) après une période relativement stable. Cette hausse reflète notamment les efforts déployés pour structurer la filière locale, à travers le développement des dispositifs de collecte et l'intensification des expéditions vers des centres de traitement et de recyclage agréés.

2.2 L'ENFOUISSEMENT RESTE LE PRINCIPAL TRAITEMENT

Selon un rapport du Sénat de 2022⁵⁹, les Outre-mer font l'objet de lacunes et de retards majeurs en matière de gestion des déchets. En effet, Saint-Martin enfouit la quasi-totalité des déchets. Au niveau des Outre-mer, le taux d'enfouissement moyen des déchets ménagers est de 67 % (contre 15 % au niveau national).

Aujourd'hui, l'Écosite des Grandes Cayes assure le traitement, le recyclage et la valorisation d'une large gamme de déchets, tout en orientant vers des filières spécialisées les flux qui ne peuvent être pris en charge localement. Les déchets d'emballages ménagers issus de la collecte sélective y sont notamment regroupés et conditionnés avant d'être expédiés vers ECODEC, le centre de tri d'emballages ménagers de la Guadeloupe, où ils sont triés et valorisés. Les déchets occasionnels (DEEE, meubles, câbles, ampoules, huiles, etc.) sont quant à eux collectés sur l'Écosite par les éco-organismes présents sur l'île avant d'être exportés vers des centres de traitement adaptés.

Certains flux de déchets sont valorisés localement. Le verre collecté est broyé pour

produire des sables et graviers de verre commercialisés sous la marque *SWALIGLASS*, utilisés notamment dans le BTP et pour divers aménagements locaux. Les déchets verts propres, associés aux boues de la station d'épuration, sont quant à eux transformés en compost conforme aux normes en vigueur, commercialisé sous le nom *SWALIGUMUS*.

L'Écosite dispose également d'un centre agréé de traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU), chargé de la prise en charge, du stockage, de la dépollution et du démontage des véhicules en fin de vie ou abandonnés sur l'île. Les matériaux et pièces valorisables sont récupérés puis orientés vers des filières de réemploi ou de recyclage spécialisées. Par ailleurs, les déchets métalliques ferreux et non ferreux sont triés, compactés afin de réduire leur volume, puis exportés vers des installations de traitement spécialisées, principalement en Europe et sur les marchés internationaux de reprise de ferrailles, où ils sont réintroduits comme matières premières secondaires dans l'industrie métallurgique.

3. LES PERSPECTIVES

3.1 La valorisation des déchets, principal enjeu pour 2035

Verde SXM s'engage dans une démarche d'économie circulaire avec deux principaux projets visant à moderniser le traitement des déchets à Saint-Martin et à mettre fin progressivement à l'enfouissement. Valoriser les déchets devient alors une urgence afin de ne pas accumuler de retard dans les objectifs nationaux.

À la suite de l'ouragan Irma, l'ISDND des Grandes Cayes a connu une saturation accélérée de ses capacités de stockage.

Afin d'y répondre, la Collectivité a mis en service début 2025 le Casier 10, d'une capacité de 42 200 m³, pour un coût de 2,62 millions d'euros financé par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Initialement prévu pour environ deux ans d'exploitation, ce casier a atteint sa capacité maximale dès juillet 2026, conduisant à l'étude de son rehaussement sous la forme d'un métacasier destiné à prolonger la durée de vie du site dans l'attente de solutions pérennes de valorisation des déchets. Pour répondre à ces

⁵⁹ [La gestion des déchets dans les Outre-mer, 8 décembre 2022](#)

enjeux, Verde SXM développe le projet PI (Pollution Free Interated Waste Management), une infrastructure innovante de valorisation énergétique des déchets destinée à transformer les déchets résiduels non recyclables en une source d'énergie locale et renouvelable. Développé en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin, ce projet ambitionne de réduire de plus de 90 % les volumes de déchets enfouis tout en produisant une électricité locale capable de couvrir l'équivalent de 5 500 foyers, soit près de 10 % de la consommation électrique de la partie française de l'île. L'installation intégrera

également la valorisation de nouvelles ressources, notamment les sargasses, afin de renforcer l'autonomie énergétique du territoire. Représentant un investissement de 75 millions d'euros, financé par Verde SXM avec le soutien de l'ADEME et du FEDER, le projet devrait générer une vingtaine d'emplois directs et constitue une infrastructure stratégique destinée à renforcer la résilience énergétique et environnementale de Saint-Martin pour les décennies à venir. Sa mise en service, initialement prévue en 2027, pourrait être reportée suivant l'avancée des travaux envisagés.

SECTION 6 - ENVIRONNEMENT

Saint-Martin dispose d'un patrimoine naturel riche mais soumis à de fortes pressions liées à l'urbanisation, aux activités humaines et aux aléas naturels. La Réserve Naturelle nationale de Saint-Martin, qui s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, est au cœur des enjeux environnementaux. Elle assure la protection de plusieurs écosystèmes majeurs, dont les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins, les étangs et la forêt sèche littorale.

La vulnérabilité du territoire aux cyclones, aux submersions marines et aux autres risques naturels justifie parallèlement l'existence d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Les enjeux environnementaux sont également accentués par les échouements récurrents de sargasses, qui affectent à la fois les écosystèmes littoraux, la santé publique et l'activité économique.

1. LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE A SAINT-MARTIN

Créée en 1998, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Saint-Martin constitue le principal outil de protection des espaces naturels du territoire. Elle s'étend sur 3 060 hectares au nord-est de la partie française, dont 2 907 hectares de zone marine entre les îles d'Anguilla, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, et protège cinq grands écosystèmes : les récifs coralliens, les mangroves, les herbiers marins, les étangs et la forêt sèche littorale.

Sa gestion s'inscrit dans le cadre du plan de gestion 2018-2027, mis en place suite aux dégâts causés par l'ouragan Irma, qui vise notamment à préserver et restaurer les habitats et les espèces, tout en limitant les pressions exercées par les activités humaines.

En 2025, les actions de la Réserve se sont notamment poursuivies dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin, consacré à la réduction des pressions anthropiques sur les

récifs coralliens et les écosystèmes associés. Doté d'un budget de 338 939 euros jusqu'en mars 2025 et cofinancé notamment par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le projet comprend des actions de suivi scientifique, de sensibilisation et d'amélioration des dispositifs de mouillage afin de réduire les dégradations occasionnées par l'ancrage des navires sur les herbiers et les récifs.

Un nouveau schéma de mouillage prévoit également 65 bouées réparties principalement autour de Pinel, Tintamarre et du Rocher Créole. La connaissance des milieux naturels a également été renforcée.

En 2025, la Réserve a publié une nouvelle cartographie, comprenant notamment un atlas des biocénoses et une comparaison avec la cartographie réalisée en 2005. Cet outil permet de suivre l'évolution des habitats et d'orienter les mesures de gestion et de conservation.

2. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'éducation à l'environnement constitue l'une des missions de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin. Les interventions sont notamment menées auprès des établissements scolaires, afin de sensibiliser les jeunes à la biodiversité, aux écosystèmes et

aux pressions exercées sur les milieux naturels.

En 2024, le pôle pédagogique de la Réserve a réalisé 184 interventions en milieu scolaire, concernant 88 classes. Trois établissements demeurent par ailleurs engagés

dans le programme des aires marines éducatives, qui associe directement les élèves à la connaissance et à la préservation d'un espace marin.

Au total, ce sont 3 472 enfants qui ont été sensibilisés aux enjeux liés à la préservation des écosystèmes avec l'engagement de l'Association de Gestion de la

Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM).

Les actions de sensibilisation se poursuivent également dans le cadre du projet ReCorEA Saint-Martin. Elles accompagnent notamment la réorganisation du parc de mouillages de la Réserve afin de mieux protéger les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves.

3. LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Saint-Martin est particulièrement exposée aux risques naturels, notamment aux cyclones, aux inondations, aux mouvements de terrain et aux séismes. Dans ce contexte, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) vise à réduire l'exposition des personnes et des biens en réglementant l'urbanisation dans les secteurs les plus vulnérables.

À la suite de l'ouragan Irma de septembre 2017, qui avait révélé des niveaux de submersion marine supérieurs à ceux retenus dans le PPRN de 2011, le volet relatif au risque cyclonique a été révisé.

Le nouveau PPRN cyclonique, portant notamment sur la submersion marine et les

effets mécaniques des vagues, a été approuvé par arrêté le 3 novembre 2021. Il se substitue au PPRN de 2011 pour cet aléa, tandis que ce dernier demeure applicable pour les autres risques naturels.

La prévention s'accompagne également d'actions d'information et de préparation de la population. En mars 2025, Saint-Martin a notamment participé à l'exercice régional CARIBE WAVE consacré au risque de tsunami. Les zones devant être évacuées correspondent aux secteurs situés entre 0 et 10 mètres d'altitude, tandis que les populations sont invitées, en cas d'alerte, à rejoindre les « zones blanches » situées au-dessus de 10 mètres.

LES SARGASSES, UNE PRESSION ENVIRONNEMENTALE PERSISTANTE

Les échouements de sargasses constituent une problématique récurrente à Saint-Martin, avec des conséquences environnementales, sanitaires et économiques. Leur accumulation sur le littoral peut notamment dégrader les écosystèmes côtiers et générer, lors de leur décomposition, des émissions d'hydrogène sulfuré susceptibles d'affecter la qualité de l'air.

L'année 2025 a été marquée par des échouements particulièrement importants. En juin, les secteurs de Cul-de-Sac, Baie Lucas et Baie Orientale Nord figuraient parmi les zones les plus touchées. Avec des concentrations d'hydrogène sulfuré significatives.

À l'automne 2025, la Collectivité faisait également état de volumes particulièrement élevés avec une fréquence des échouements supérieure aux capacités de collecte et d'évacuation vers l'écosite de Grandes Cayes. Des difficultés d'accès au littoral ont par ailleurs compliqué les opérations d'enlèvement.

La lutte contre ces échouements devrait désormais davantage s'appuyer sur des dispositifs de prévention en mer. En 2026, un projet porté par la Collectivité prévoit notamment l'installation de barrages anti-sargasses.

Enfin, le Plan national de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025 est arrivé à son terme. Son évaluation, publiée en février 2026, doit servir de base à l'évolution de la stratégie nationale, notamment en matière d'anticipation des échouements, de collecte, de traitement et de valorisation.

SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'ACTIVITÉ DU BTP SE MAINTIENT

En 2025, l'activité du secteur du BTP s'est maintenue. Il demeure dans une phase d'ajustement après la période exceptionnelle créée par les besoins de reconstruction post-Irma. Alors que les achats de ciment enregistrés en partie française diminuent de 36,8 % sur un an, les effectifs salariés évoluent peu (+0,6 % en glissement annuel). Plusieurs chantiers d'envergures ont été poursuivis au cours de l'année, notamment les chantiers de la cité administrative et judiciaire, des collèges de La Savane et du Quartier d'Orléans. À moyen terme, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025–2030 prévoit la construction ou la réhabilitation de 1 800 logements à l'horizon 2030.

1. APERÇU STRUCTUREL

Poids du secteur du BTP dans...

... L'encours de crédit en 2025 (IEDOM)	... Les effectifs salariés en 2025 (CGSS)	... La création de richesses en en 2021 (CEROM)
0,4%	7,9%	7%

Fin 2025, le secteur du BTP représente 7,9 % (640 salariés) des effectifs salariés de Saint-Martin (8 116 salariés). Le poids du secteur demeure en retrait par rapport à la période de reconstruction post-Irma (13,3 % des effectifs salariés à fin 2018) qui nécessitait des besoins importants en main-d'œuvre. Cependant, il reste plus élevé qu'avant le passage d'Irma (6 % en moyenne en 2016).

Par ailleurs, les financements en faveur des entreprises du secteur de la construction sont marginaux : l'encours de crédit déclaré au SCR⁶⁰ dans le secteur représente 0,4 % du total. Le secteur immobilier concentre l'essentiel des financements bancaires (79,4 % des encours déclarés au SCR).

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

L'activité se normalise

En 2025, l'activité du secteur BTP à Saint-Martin enregistre globalement un maintien, en fin de phase de reconstruction post-Irma. Ainsi, les effectifs salariés du

secteur évoluent peu : 640 personnes sont déclarées auprès de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), soit quatre de plus qu'en 2024.

	2015	2024	2025	Evol. 2025/2024
L'activité du secteur				
Consommation de ciment (milliers de tonnes)	1,1	0,6	0,3	-36,8%

Source : Lafarge ciment antillais.

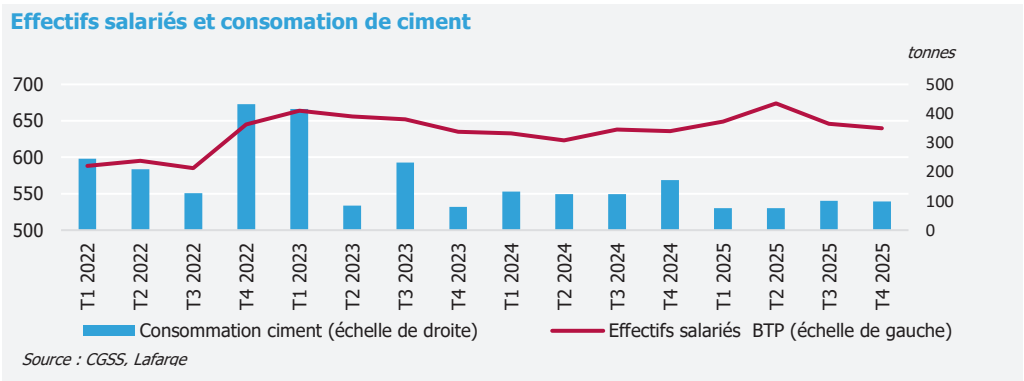
Toutefois, l'encours des crédits immobiliers accélère légèrement : il progresse

de 5,1 % en glissement annuel (+2,7 % en 2024), après une hausse marquée entre 2019

⁶⁰ Service central des risques (SCR), Banque de France.

et 2022 (+14,6 % par an en moyenne). En parallèle, les attestations de conformité délivrées par le CONSUEL⁶¹ augmentent de

24,6 % par rapport à 2024, tandis que 111 permis de construire ont été délivrés (-11,2 % sur un an).



Cependant, les achats de ciment du côté français diminuent de 36,8 % en glissement annuel. Une partie de l'activité et de l'approvisionnement des entreprises basées en partie française échappe aux indicateurs au profit de la partie néerlandaise. L'absence de frontière entre les deux parties de l'île facilite l'accès des entreprises françaises aux marchés de Sint-Maarten. La compétitivité parfois plus avantageuse de fournisseurs de Sint-Maarten (coût des matériaux, réglementation, fiscalité) les encourage à y réaliser des achats ou de la sous-traitance. Par ailleurs, l'essentiel des

importations (près de 70 %) de l'île transite par le port de Philipsburg en partie néerlandaise.

À Sint-Maarten, la Banque centrale de Curaçao et Sint-Maarten (CBCS) estime la croissance du PIB à 3,4 % en 2025. Au troisième trimestre 2025, la valeur ajoutée du secteur de la construction progresse de 2,3 % sur un an. Cette hausse est moins soutenue qu'un an auparavant, après l'achèvement des travaux de reconstruction du terminal de l'aéroport Princess Juliana fin 2024.

Des chantiers en cours et plusieurs opérations d'envergure en préparation

Sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, plusieurs chantiers majeurs se poursuivent en 2026. Le nouveau collège Soualiga, inauguré en 2026, pour un coût total de l'opération à 44,6 millions €, le collège de 600 places au Quartier d'Orléans, en chantier depuis juillet 2022 et partiellement opérationnel, est en cours d'achèvement pour un montant total de 24,2 millions d'euros. Le chantier de reconstruction de la médiathèque de Concordia, d'un montant global de

11 millions €, a débuté en janvier 2025. La mise en service est envisagée au cours du troisième trimestre 2026.

Entre autres, plusieurs projets continueront de soutenir le secteur du BTP. À Grand-Case, les travaux de la Maison des associations, engagés en octobre 2025 (4 millions €) doivent s'achever en 2027.

Aussi, la reconstruction de l'espace socioculturel et sportif de Sandy Ground

⁶¹ Les attestations de conformité délivrées par le CONSUEL (Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité) certifient que les installations électriques réalisées dans le cadre de constructions neuves ou de rénovations lourdes respectent les normes en vigueur. Leur délivrance, obligatoire avant la mise en service des réseaux électriques des bâtiments, constitue un indicateur du volume d'activité de secteur du BTP.

(12,9 millions €) est prévue, tandis que la construction du centre technique de Galisbay

(14,2 millions €) doit être réalisée dans un délai de 30 mois.

3. LE LOGEMENT

La problématique du logement à Saint-Martin est marquée par des défis multiples tels que la disponibilité, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements. L'impact de

l'ouragan Irma et la crise sanitaire de 2020 ont mis en lumière des questions cruciales quant à la capacité de l'île à répondre aux besoins résidentiels de ses habitants.

Un parc immobilier sous tension

	2010	2020	2021*	Evol. 2021*/2020
Le logement				
Nombre de logements	16 842,5	17 157,1	17 205	0,3%
Nombre de résidences principales	13 516,4	12 796,3	12 845	0,4%
Part des résidences principales occupées par leur propriétaire (%)	25,6	28,3	21,1	-25,3%

Source : Insee
nd : non disponible, ns : non significatif
* Dernières données disponibles

En 2021, l'Insee dénombre 17 205 logements au sein de la Collectivité de Saint-Martin. Par rapport à 2015, ils sont en baisse de 4 %. Les résidences principales représentent les trois quarts du parc de logement, soit légèrement moins qu'en 2015 (77,2 %). En 2021, seuls 21,1 % des résidences principales étaient occupées par leurs propriétaires (58,6 % en Guadeloupe en 2024). Les logements secondaires ou

occasionnels occupent 10,5 % du parc. En parallèle, 14,9 % des logements sont vacants.

Dans ce contexte, le marché locatif privé se caractérise par des loyers élevés, enregistrant une moyenne de 22 €/m² en 2022, dépassant largement la moyenne nationale de 16 €. En opposition à cette réalité, le parc locatif social offre une alternative financièrement plus accessible, affichant un loyer moyen de 6 €/m², hors charges⁶².

Une crise du logement social

Le parc locatif social de Saint-Martin est marqué par un déficit de logements. Les trois principales sociétés gestionnaires, à savoir la Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), la Société immobilière de la Guadeloupe (SIG) et la SIKOA-Société anonyme HLM peinent à répondre à une demande grandissante. Avec 1 701 logements en 2022, l'offre était encore insuffisante face aux besoins.

En octobre 2024, la Collectivité de Saint-Martin a adopté son Programme Local de

l'Habitat (PLH) pour la période 2025-2030, dont la réflexion a été lancée en 2022. Ce document stratégique fixe un objectif de 1 800 nouveaux logements d'ici 2030 pour satisfaire la demande. Il prévoit la mobilisation du foncier disponible, ainsi que le parc vacant.

Par ailleurs, le PLH vise à améliorer l'habitat existant, favoriser la mixité sociale et accompagner le développement urbain dans les zones les mieux desservies en services. Dans cette optique, un partenariat a été conclu en décembre 2024 avec l'Agence Nationale de

⁶² Source : Diagnostic réalisé par la Collectivité de Saint-Martin et le cabinet EOHS dans le cadre de l'élaboration du Programme local de l'habitat.

l'Habitat (ANAH) afin de structurer l'intervention publique sur l'habitat privé. L'accompagnement technique de l'ANAH doit permettre de lancer des aides à la rénovation et de mettre en œuvre un programme territorial de lutte contre l'habitat indigne. En parallèle, une nouvelle convention tripartite

entre la Collectivité de Saint-Martin, l'État et l'association Action Logement a été signée en février 2025, après celle de 2023. Elle permet la mobilisation des ressources de la PEEC⁶³ (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) pour soutenir, notamment, la construction de nouveaux logements.

⁶³ Les entreprises qui emploient 50 salariés et plus ont l'obligation d'investir dans la construction de logements en versant une cotisation appelée « participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) », connue également sous le nom du 1 % logement. Cette cotisation correspond à 0,45 % de la masse salariale.

SECTION 8 - LE TOURISME

UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DYNAMIQUE EN 2025

Avec 2 570 212 visiteurs accueillis sur l'ensemble de l'île en 2025, la fréquentation touristique progresse de 15,7 % sur un an. Cette croissance confirme la trajectoire de reprise du secteur et son dynamisme.

La croisière consolide son redressement, avec 1 607 053 passagers (+16,6 % sur un an). La partie néerlandaise, qui concentre la quasi-totalité des arrivées, progresse de 16,3 % sur un an. De son côté, la partie française enregistre une nouvelle hausse particulièrement marquée (+122,8 %, après +139,0 % un an plus), mais sur des volumes nettement plus faibles. Malgré cette dynamique, l'activité demeure légèrement en deçà de ses niveaux de référence.

Le trafic aérien affiche également une dynamique positive, avec 963 159 passagers à l'arrivée sur les deux parties de l'île. Celle-ci est principalement portée par l'aéroport Princess Juliana (+15,9 %⁶⁴) tandis que Grand-Case progresse de façon plus modéré (+2,4 %). À Juliana, 63,3 % des arrivées proviennent de l'Amérique du Nord, soulignant le poids majeur de ce marché dans la fréquentation de l'île.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme, moteur économique de Saint-Martin

En 2025, l'hébergement et la restauration emploient 22 % des salariés⁶⁵ dans la partie française de l'île. Cette branche concentre également 5,5 % des financements octroyés par les banques⁶⁶.

Malgré des besoins importants, le secteur touristique de Saint-Martin souffre d'une pénurie de main-d'œuvre locale qualifiée en raison notamment d'un manque de formations adaptées sur l'île. Les programmes de formation, majoritairement proposés en

Guadeloupe, ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de la région ni à ceux des résidents, majoritairement anglophones. Ce manque de main-d'œuvre, combiné à une offre insuffisante d'hébergement touristique, handicape la partie française de l'île face à la concurrence de la partie néerlandaise, dont l'offre d'hébergements répond mieux aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante, essentiellement d'origine nord-américaine.

Poids de l'hôtellerie-restauration dans ...

... l'encours de crédit en 2025 (IEDOM)	... les effectifs salariés dans le secteur privé en 2025 (URSAFF)	... le parc d'entreprises en 2023	... les créations d'entreprises en 2020 (CCISM)*	La création de richesses en 2019 (Insee)**
5,5%	22,0%	ND	12,0%	22,2%

* comprend uniquement la branche restauration.

** comprend les secteurs du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration.

Sources : IEDOM, Insee, Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM)

Un secteur marqué par les crises

L'activité a également été marquée par deux crises majeures : le cyclone Irma en 2017 et la pandémie de 2020. La fréquentation

touristique marque progressivement son retour.

⁶⁴ Source : DEPARTMENT OF STATISTICS (STAT) – Press Release (July 9, 2025).

⁶⁵ URSSAF.

⁶⁶ Service central des risques (SCR), Banque de France – Donnée au 31 décembre 2025.

Des atouts et des différences entre les deux parties de l'île

La partie française de l'île offre un cadre plus calme, authentique, axé notamment sur la gastronomie, tandis que la partie néerlandaise est plus animée, urbanisée, et bénéficie

d'infrastructures portuaires et aéroportuaires plus modernes. Les deux parties de l'île fonctionnent en complémentarité et coopèrent pour le développement global du territoire.

Des événements qui dynamisent l'activité touristique

L'animation touristique de Saint-Martin est rythmée par plusieurs événements majeurs :

- **Le Festival de la Gastronomie** (chaque année en novembre depuis 2021) propose : des ateliers de cuisine, un village gastronomique, des soirées à thème, un BBQ géant et des dégustations mettant en valeur la richesse gastronomique de l'île. En 2024, l'événement a rassemblé 9 700 visiteurs qui se sont rendus au village (contre 8 500 en 2023), 5 000 au BBQ (+1 000 personnes sur un an), 400 aux ateliers (+40 individus) et 800 participants à la soirée de clôture (+50).
- **Le SXM Festival** (au mois de mars depuis 2016) : ce rendez-vous accueille pendant 5 jours plus d'une

centaine d'artistes internationaux. En 2024, 1 751 billets ont été réservés, sans compter les ventes sur place. Les festivaliers viennent principalement de l'Amérique du Nord (38 % des États-Unis et 21 % du Canada), de France (8 %) et des îles voisines, témoignant de l'importance des échanges intracaribéens. Enfin, 3 % des participants viennent du Royaume-Uni, signe de la portée internationale du festival. Le SXM Festival génère plus de 13 millions d'euros injectés dans l'économie locale.

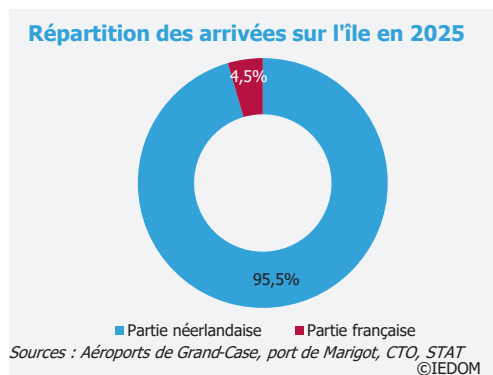
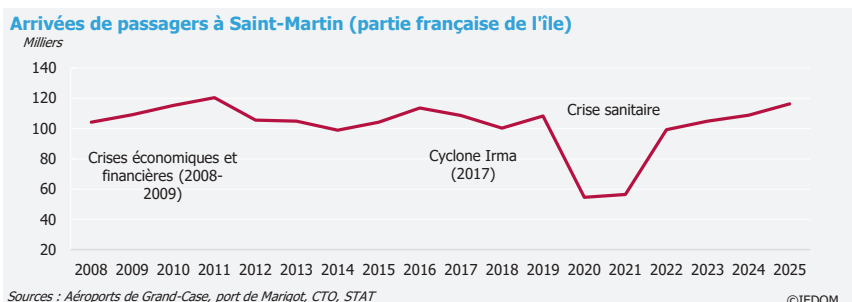
- **Deux grands carnivals** se déroulent pendant l'année, en février du côté français et au mois d'avril côté hollandais, avec plusieurs semaines de festivités.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Selon une enquête de l'ITSEE⁶⁷ réalisée en 2024, les principaux visiteurs de la partie française sont issus de France (61 %), suivis par les États-Unis (17 %), Anguille (6 %), le Canada (4 %) et les Pays-Bas (2 %).

En 2025, l'activité touristique sur l'ensemble de l'île poursuit sa dynamique positive.

⁶⁷ [Lien vers l'enquête de l'ITSEE.](#)



Au cours de l'année, l'île a accueilli 2 570 212 visiteurs, ce qui représente une progression de 15,7 % sur un an. Sur ce total, 2 453 934 individus sont arrivés en partie néerlandaise, enregistrant une hausse de 16,2 % par rapport à l'année précédente, tandis que 116 278 ont débarqué en partie française, affichant une augmentation de 6,9 %.

Cette répartition des arrivées s'explique par des capacités d'accueil différentes des

deux côtés de l'île : la partie néerlandaise dispose de deux quais pouvant recevoir simultanément six grands navires de croisière, soit plus de 1,2 million de passagers par an, ce qui lui permet de capter 99,4 % des croisières en 2025. Côté français : le port de Marigot est limité aux petits paquebots, pour un maximum d'environ 1 200 passagers débarqués. Sur le plan aérien, Sint Maarten bénéficie d'un aéroport international modernisé apte à accueillir de gros porteurs, tandis que l'aéroport de Grand-Case reçoit des avions de petites et moyennes tailles, majoritairement en provenance des îles voisines (Cf. *Section 9 – Les transports*).

Compte tenu de l'ouverture totale de la frontière entre les deux parties de l'île, il est impossible aujourd'hui de déterminer quelle part des touristes arrivés dans l'une d'entre elles a séjourné ou s'est rendue dans l'autre. Mais il est clair que des passages de l'une vers l'autre sont fréquents, même si l'offre d'hébergements hôteliers du côté hollandais, trois fois supérieure à celle de la partie française, suggère que la grande majorité des touristes y séjournent.

3. LE TOURISME DE SÉJOUR

Selon le bilan annuel 2024 sur le tourisme de l'ITSEE, les résidences atteignent un taux d'occupation de 62 %. Elles sont

suivies par les hôtels (54 %) et les guest-houses⁶⁸ (51 %). Ces dernières se structurent progressivement, depuis la mise en place, en

⁶⁸ Autrement dit « maisons d'hôtes ».

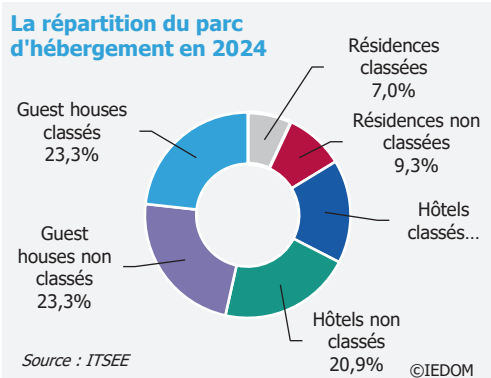
février 2014, d'un référentiel officiel de classement. L'offre inclut également des villas et des meublés touristiques. Enfin, au nombre

de chambres disponibles sur l'île, s'ajoutent les cabines de bateaux accueillant des visiteurs.

3.1. LE PARC D'HÉBERGEMENT

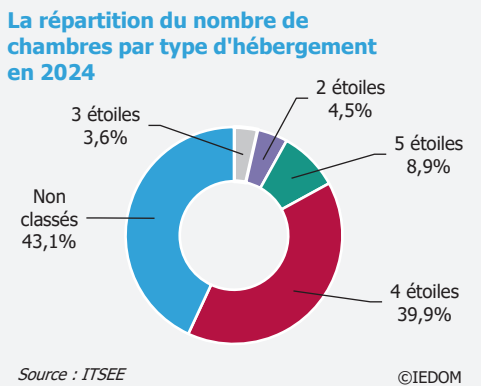
En décembre 2024, la partie française de l'île comptabilise 43 hébergements totalisant 1 263 chambres, réparties de la manière suivante⁶⁹ :

- 7 hôtels classés ;
- 9 hôtels non classés ;
- 3 résidences classées ;
- 4 résidences non classées ;
- 10 guest houses non classées ;
- 10 guest houses classées.



À Saint-Martin, les établissements dotés de 4 et 5 étoiles représentent 27,5 % du parc d'hébergement et concentrent la part la plus importante de chambres : 617 chambres. En

comparaison, ces établissements représentent 23,2 %⁷⁰ de l'ensemble des hôteliers en Guadeloupe, soit 865 chambres offertes et 57,1 %⁷¹ à Saint-Barthélemy rassemblant 450 chambres. En parallèle, plus de la moitié (53 %) des structures proposées ne sont pas classées et comptabilisent 544 chambres à Saint-Martin.



Si le classement étoilé reste un repère rassurant en matière de qualité, une part croissante des visiteurs choisit désormais des établissements non classés. Ces derniers offrent souvent des services, des équipements et un confort répondant pleinement aux attentes des clients. À Saint-Martin, la capacité moyenne des hébergements toutes catégories confondues est de 32 chambres.

3.2. LA FRÉQUENTATION DU PARC D'HÉBERGEMENT

En 2024, les Français constituent la majorité de la clientèle touristique de Saint-Martin (63 % des visiteurs). Ils sont suivis par

les résidents de Guadeloupe, Martinique et Saint-Barthélemy (20 %), les Américains (12 %) et les Canadiens (2 %).

⁶⁹ Selon l'enquête de l'ITSEE sur la fréquentation des hébergements collectifs, mesurée chaque mois d'août à décembre 2025.

⁷⁰ Donnée de l'Insee au 1^{er} janvier 2025.

⁷¹ Donnée 2023.

Avec un taux d'occupation de 71 %, le secteur de Grand-Case - La Savane - Pic Paradis enregistre la plus fréquentation la plus élevée parmi les hébergements disponibles en 2024. Comme chaque année, janvier reste un mois de forte affluence, avec un taux

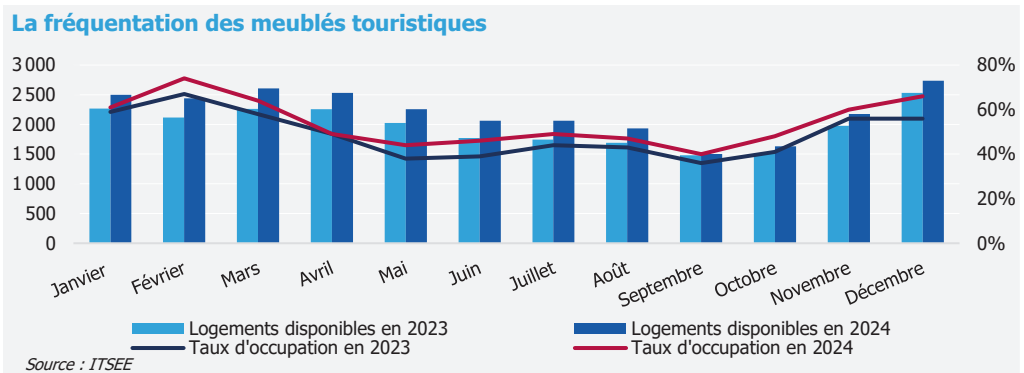
d'occupation porté à 76 % (+6 points par rapport à 2023). En outre, le calendrier scolaire a favorisé l'activité touristique : avec des vacances de Pâques commençant en mars, la haute saison s'est prolongée jusqu'au début du mois d'avril.

3.3. LES MEUBLÉS DE TOURISME⁷²

Depuis quelques années, les meublés de tourisme constituent un mode d'hébergement qui tend à se développer.

Selon l'ITSEE, le nombre moyen de logements disponibles progresse en 2024 de 12 % sur un an, à hauteur de 2 155 logements. Dans la même dynamique, le taux d'occupation moyen atteint 54 % en 2024 contre 49 % en 2023. À noter que la fréquentation s'accroît durant la haute saison s'étendant de novembre à mars.

En 2024, la majorité des meublés de tourisme se répartit dans les quartiers de la Baie Orientale et des Terres-Basses, chacune concentrant 23 % de l'offre, des proportions similaires à celles de 2023. Le quartier des Terres-Basses se distingue particulièrement par ses logements de grande capacité et de haut standing. En complément, le prix moyen d'une nuitée s'établit à 419 € en 2024 contre 478 € en 2023 (-12,4 % sur un an).



4. LE TOURISME MARITIME

4.1. LA CROISIÈRE

Sint Maarten, disposant du seul port en eau profonde de l'île, capte quasiment la totalité de l'activité de croisière (99,4 %). Quant à la partie française de l'île, elle cible principalement une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de petite taille (100 à 360 passagers). De plus, l'activité dépend

des conditions climatiques, notamment des fortes houles qui rendent la navigation difficile aux abords des quais.

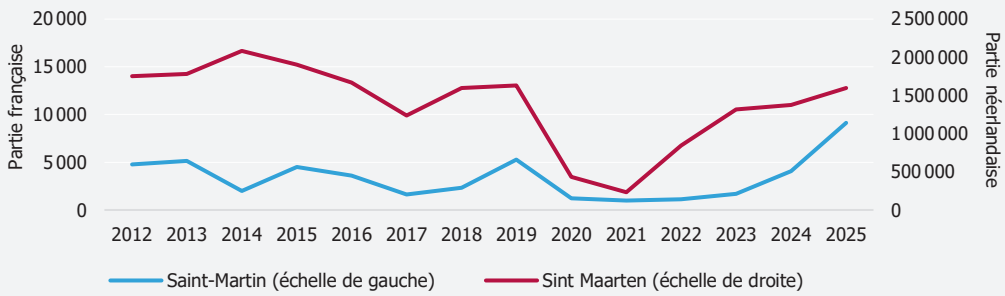
En 2025, la fréquentation des croisiéristes poursuit sa progression, portée par l'arrivée de nouveaux bateaux (+16,6 %, après +4,4 % en 2024). Sur la partie française

⁷² Les meublés de tourisme comprennent les studios, les appartements ou villas meublées proposés à la location pour de courtes durées, principalement via les plateformes en ligne.

de l'île, cette dynamique permet d'atteindre le plus haut niveau depuis les dix dernières années, avec 9 113 croisiéristes recensés (+122,8 %). Du côté néerlandais, la croissance est moins marquée (+16,3 %),

mais le volume demeure élevé, avec 1 597 940 croisiéristes. Le résultat global représente 98,2 % du niveau observé en 2019, confirmant le quasi-retour à l'activité d'avant crise.

Nombre de croisiéristes sur l'île



Sources : port de Marigot, CTO

©IEDOM

En 2026, le projet d'extension et de modernisation du port de Galisbay-Bienvenue, estimé à 135 millions d'euros, a franchi une étape importante avec la clôture de l'enquête publique en février. Outre le renforcement des capacités de fret, le projet prévoit l'approfondissement du chenal d'accès, la création de plusieurs quais dédiés au commerce, à la croisière et aux navires rouliers (Ro-Ro), ainsi que l'aménagement d'environ dix hectares de surfaces portuaires supplémentaires. Ces infrastructures devraient permettre d'accueillir des navires de plus grande capacité, de développer l'activité de

croisière sur la partie française de l'île et de renforcer les retombées économiques liées au tourisme maritime.

Dans le même temps, la saison des croisières 2026-2027 sera marquée par la poursuite des escales du MSC World Europa. Avec une capacité dépassant les 6 000 passagers, ce paquebot figure parmi les plus grands et les plus modernes en exploitation. Son positionnement sur les itinéraires caribéens témoigne du potentiel de Saint-Martin à attirer une clientèle internationale.

4.2. LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. L'emplacement géographique privilégié de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguille et de Saint-Barthélemy, les nombreux points de mouillage et les conditions d'accueil favorables (infrastructures, commerces acceptant les

dollars américains, usage majoritaire de la langue anglaise, etc.) constituent de véritables atouts.

La capacité d'accueil totale de l'île est de 723 places à quai, dont 453 sont situées à Sint Maarten (7 marinas) et 270 à Saint-Martin (2 marinas)⁷³.

⁷³ Ti'Ponton, L'Annuaire nautique et Métémer.

La marina Fort Louis à Marigot, principale marina de la partie française, a retrouvé sa pleine activité après sa réhabilitation post-Irma et dispose aujourd'hui d'environ 150 postes d'amarrage. La Collectivité poursuit par ailleurs un programme de modernisation afin de renforcer son attractivité auprès des plaisanciers.

À l'inverse, la reconstruction des autres marinas touchées par Irma reste incomplète.

Si l'Anse Marcel a repris ses activités après rénovation, Port La Royale demeure en phase de relance malgré la reprise de sa gestion par la collectivité en 2024 et le lancement d'un projet de réaménagement. Quant à la marina du Captain Oliver à Oyster Pond, sa reconstruction n'est toujours pas achevée malgré les avancées sur le dossier frontalier franco-néerlandais.

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Le développement touristique de l'île est encadré par Le Schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction de Saint-Martin⁷⁴ s'étalant sur 10 ans, soit de 2017 à 2027. Ce plan ambitionne de promouvoir un tourisme durable⁷⁵, diversifié et de qualité, tout en préservant les ressources naturelles et culturelles de Saint-Martin. Ce positionnement s'accompagne de la création d'une identité propre à travers la marque territoriale, la valorisation et la réhabilitation du patrimoine bâti et culturel, le développement de marchés de niche comme le tourisme de santé et bien-être, le tourisme de mariage⁷⁶, ainsi que la croisière haut de gamme.

La partie française de l'île entend renforcer son attractivité en modernisant et en élargissant ses capacités d'accueil. Plusieurs initiatives sont en cours ou à l'étude. Parmi elles figurent le projet d'extension du port de Galisbay et la requalification des infrastructures nautiques de Marigot,

notamment la Marina Fort Louis et la marina Port La Royale. Dans l'hôtellerie, la reconversion de l'ancien Beach Hôtel sous l'enseigne The Whimsy Hotel & Spa (165 chambres, dont 40 suites) constitue un projet structurant pour le développement de l'offre d'hébergement haut de gamme. Bien que son ouverture ait été annoncée en 2025, le projet est toujours en cours de développement. À terme, il devrait accueillir le premier établissement MGallery Collection du groupe Accor sur le territoire.

Par ailleurs, le phénomène des « vacances au pays » continue de séduire les habitants de l'île. Afin de répondre à cet engouement croissant, l'Office du tourisme a reconduit en 2025 le dispositif « Staycation ». Grâce à cette initiative, les résidents de Saint-Martin et de Sint Maarten ont pu bénéficier d'offres tarifaires préférentielles auprès de 48 établissements touristiques et commerces de la partie française.

⁷⁴ [Lien vers le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction 2017-2027.](#)

⁷⁵ En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et de développement de l'ONU (la commission Brundland) présente la première définition officielle du concept de développement durable : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures ».

⁷⁶ Depuis 2009, la législation en vigueur facilite les mariages des ressortissants étrangers. Cette filière fait l'objet d'une demande croissante provenant principalement des marchés américain et canadien. Le développement de cette filière implique aussi ceux des secteurs aériens, de l'hébergement et du commerce de proximité qui contribue au bon fonctionnement du tourisme de mariage.

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

LE TRAFIC AÉRIEN ET PORTUAIRE DEMEURE DYNAMIQUE EN 2025

En 2025, le secteur des transports poursuit sa croissance. À l'échelle de l'île, parties française et néerlandaise confondues, Saint-Martin a accueilli environ 2,8 millions de passagers⁷⁷ (2,4 millions en 2024).

Le port de Marigot confirme sa bonne dynamique : le trafic de passagers inter-îles progresse à nouveau (+5,0 % sur un an, après +22,5 % en 2024), porté par la redynamisation des échanges avec Anguilla. En partie française, le trafic de croisiéristes augmente sensiblement pour la deuxième année consécutive, de 122,8 %, après +139,0 % en 2024, sur des volumes qui restent toutefois faibles (9 113 passagers en 2025). La partie néerlandaise enregistre également une forte progression du trafic de croisiéristes (+16,3 % sur un an), avec 1,6 million de passagers. Au total, 1 607 053 touristes ont débarqué sur l'île en 2025, dont la quasi-totalité du côté néerlandais.

Dans le transport aérien, l'aéroport de Grand-Case poursuit sa dynamique positive et enregistre une hausse de 2,4 % de son trafic en 2025, avec 107 165 arrivées. Sa fréquentation se situe ainsi à un niveau supérieur de 3,6 % à celui de 2019 et proche de celui de 2016 (-0,3 %), confirmant la bonne tenue du trafic. À Sint Maarten, l'aéroport Princess Juliana enregistre 855 994 arrivées en 2025, en hausse de 15,9 % sur un an. Le port de commerce franchit un nouveau cap, dépassant ses performances de 2019 au niveau des exportations (+8,9 %) et des importations (+16,7 %) de marchandises. En parallèle, les volumes de marchandises traités progressent nettement pour atteindre 386 702 tonnes (+8,4 % sur un an).

1. APERÇU STRUCTUREL

Le secteur des transports et de l'entreposage représentait 33 %⁷⁸ de l'emploi salarié à Saint-Martin. Au niveau financier, il ne concerne que 1,9 % des crédits octroyés par les établissements bancaires⁷⁹ au 31 décembre 2025. Parallèlement, dans sa programmation 2021-2027, le comité de suivi des fonds

européens pour Saint-Martin met l'accent sur la montée en gamme du territoire et sur le développement d'infrastructures de transport performantes, afin d'atténuer les contraintes liées à son isolement ultramarin. Une enveloppe de 7,6 millions d'euros est prévue pour financer ces projets.

2. LE TRANSPORT MARITIME

Depuis le passage de l'ouragan Irma, l'île ne compte plus que de trois ports : deux en partie française et un en partie néerlandaise :

- Côté français, le port de Galisbay est dédié au trafic de marchandises, tandis que le port de Marigot se consacre au trafic de passagers inter-

îles et à l'arrivée de quelques croisiéristes.

- À Sint Maarten, le port en eau profonde de Pointe Blanche reçoit la quasi-totalité des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

⁷⁷ L'écart observé par rapport à notre précédente publication résulte d'un changement de méthodologie appliqué au calcul des arrivées à l'aéroport de Sint Maarten.

⁷⁸ Source : URSSAF, dernières données disponibles fin 2021.

⁷⁹ Service central des risques (SCR), Banque de France, dernières données disponibles.

- La partie française compte également trois marinas : Fort Louis, Port La Royale et l'Anse Marcel.

2.1. LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay, établissement public local créé par délibération du Conseil territorial le 20 décembre 2007, est aujourd'hui l'un des maillons essentiels du transport maritime de Saint-Martin. Initialement implanté en centre-ville, il a été transféré sur le site de Galisbay suite au passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait fortement endommagé sa structure. Il traite environ 30 % du trafic de marchandises de l'ensemble de l'île et constitue, depuis 2001, l'unique point d'entrée des produits pétroliers pour la partie française.

Par ailleurs, le port de Galisbay bénéficie d'un emplacement stratégique dans la Caraïbe. Situé au nord de l'arc antillais, entre les routes maritimes Nord/Sud et Nord/Ouest, il peut desservir les îles avoisinantes telles que Saint-Barthélemy, Anguilla, Saba ou Saint-Eustache dont les infrastructures n'autorisent pas l'accueil des navires du trafic domestique caribéen, tels que ceux en provenance de la République dominicaine transportant des fruits et légumes.

Le port a également démontré son importance en période de crise, en facilitant

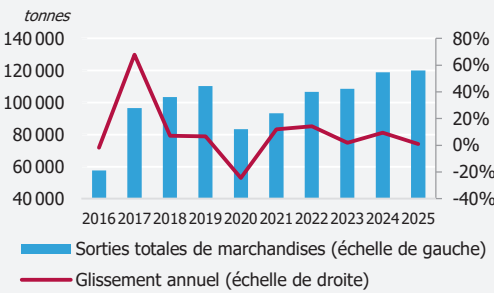
l'accostage de bâtiments militaires pour l'acheminement du matériel sanitaire de secours, que ce soit après le passage d'Irma en 2017 ou durant la pandémie de Covid-19 en 2020.

En 2025, l'activité progresse nettement avec 2 676 escales enregistrées (+10,2 % sur un an). Les volumes de marchandises traités progressent de 8,4 % sur un an, sous l'effet du dynamisme des importations, qui concentrent 67,9 % des flux. Dans le détail, 254 034 tonnes de marchandises sont importées (+14,5 %) et 120 071 tonnes de marchandises sont exportées (+1,0 % en glissement annuel).

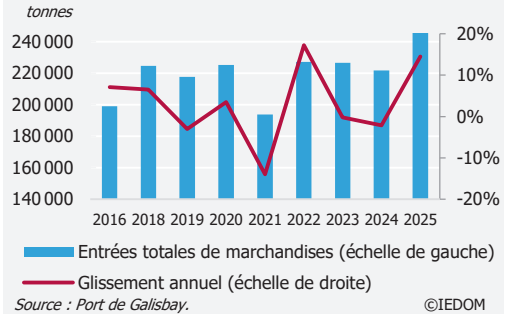
Le trafic de marchandises en vrac, qui représente plus de la moitié du trafic total de marchandises (205 008 tonnes traitées en 2025), augmente sensiblement de 11,6 % sur un an (soit 21 348 tonnes de plus qu'en 2024).

Fréquemment, les importateurs de l'île (côtés français comme néerlandais) font débarquer leurs marchandises principalement en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde. En 2023, environ 70 % des marchandises sont ainsi captées par la partie néerlandaise, qui entretient des liaisons internationales directes avec les États-Unis et la France hexagonale en particulier.

Exportations de marchandises



Importations de marchandises



2.2. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le dynamisme de l'activité de croisière se confirme en 2025 à Saint-Martin, avec une fréquentation désormais proche des niveaux observés avant la crise sanitaire et l'ouragan Irma. En effet, sur l'ensemble de l'île 1 607 053 passagers ont été accueillis (+16,6 % sur un an).

Dotée d'infrastructures modernes capables d'accueillir jusqu'à six grands navires de croisière simultanément, la partie néerlandaise concentre 99,4 % du trafic de croisiéristes en 2025, en hausse de 16,3 % par rapport à 2024. Depuis la crise sanitaire, le port

de Marigot a vu son trafic de passagers s'améliorer progressivement. Le nombre de croisiéristes bondit pour la deuxième année consécutive, de +122,8 % en 2025 (+139,0 % en 2024), et atteint 9 113 passagers. Il reste cependant marginal : le port de Marigot ne peut recevoir que de petits paquebots, pour un maximum d'environ 1 200 passagers débarqués.

Dans l'ensemble, le nombre de croisiéristes sur l'île demeure légèrement inférieur aux niveaux enregistrés en 2019 (-1,8 %) et 2016 (-3,9 %).

Nombre de croisiéristes (entrées)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 25/24
Partie française	3 593	1 624	2 336	5 291	1 221	992	1 139	1 711*	4 090	9 113	122,8%
Partie néerlandaise	1 668 863	1 237 760	1 597 101	1 631 537	435 525	232 519	844 090	1 318 177	1 374 362	1 597 940	16,3%
Total	1 672 456	1 239 384	1 599 437	1 636 828	436 746	233 511	845 229	1 319 888	1 378 452	1 607 053	16,6%

* Donnée rectifiée par rapport annuel économique 2023.
Sources : Port de marigot, Department of Statistics Sint-Maarten.

©IEDOM

En 2025, le trafic inter-îles augmente de 5,0 % sur un an (+22,5 % en 2024) pour atteindre un total de 200 792 passagers. La liaison avec Anguilla progresse sensiblement avec 137 012 passagers (+9,3 % sur un an, après +22,5 % en 2024), tandis que celle avec Saint-Barthélemy diminue légèrement, avec 63 780 personnes transportées (-3,3 % sur un an), après le niveau record enregistré en 2024 (65 950 passagers). Le pic saisonnier de novembre à mars est complété par des

hausse notables en juillet et août vers Anguilla ainsi qu'en avril et mai vers Saint-Barthélemy.

Le trafic de passagers dépasse désormais nettement ses niveaux d'avant-crise (+29,3 % par rapport à 2019 et +36,6 % par rapport à 2016). Cette progression est principalement portée par la desserte d'Anguilla, qui concentre plus des deux tiers des flux inter-îles (68,2 %).

Trafic passagers inter-îles au départ du port de Marigot (entrées et sorties)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 25/24
Saint-Barthélemy	17 139	16 919	33 195	41 644	32 116	42 315	53 093	57 064	65 950	63 780	-3,3%
Anguilla	129 841	96 021	85 402	113 633	22 551	0*	51 486	99 017	125 298	137 012	9,3%
Total	146 980	112 940	118 597	155 277	55 742	42 315	104 579	156 081	191 248	200 792	5,0%

* le trafic de passagers à Anguilla est à l'arrêt.
Source : Port de marigot.

©IEDOM

2.3. PERSPECTIVES

Dans le transport maritime de fret, les opérateurs s'adaptent aux nouvelles exigences de décarbonation. Leurs marges de manœuvre restent limitées et reposent principalement sur la réduction de la vitesse des navires et le déploiement de bâtiments de plus grande capacité utilisant des carburants moins émetteurs. Dans ce contexte, CMA CGM a supprimé, à compter de février 2025, la liaison

directe Le Havre - Philipsburg. Les marchandises destinées à Saint-Martin transitent désormais par la Martinique ou la Guadeloupe avant d'être acheminées vers Philipsburg sur des navires de plus petite taille. Cette réorganisation devrait porter les délais d'approvisionnement de 10 à 14 jours.

En parallèle, le port de Galisbay cherche à renforcer sa compétitivité. Une part des marchandises destinées à la partie française transite par Philipsburg, dont le tirant d'eau (9,5 mètres) permet d'accueillir de plus grands navires que Galisbay (5,5 mètres). Actuellement consacré au dégroupage et à la redistribution des marchandises, le port de Galisbay prévoit un vaste programme d'expansion estimé à 135 millions € : dragage d'un chenal permettant l'accès de navires de plus fort tonnage et aux paquebots de 200m, création des terre-pleins supplémentaires de stockage (10 hectares), construction d'un

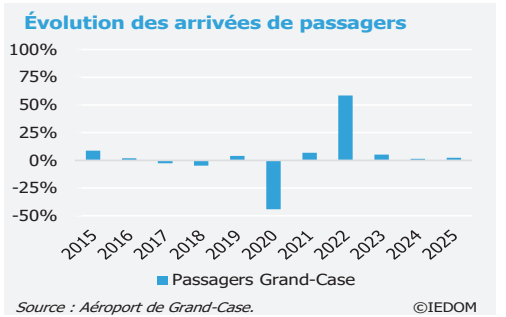
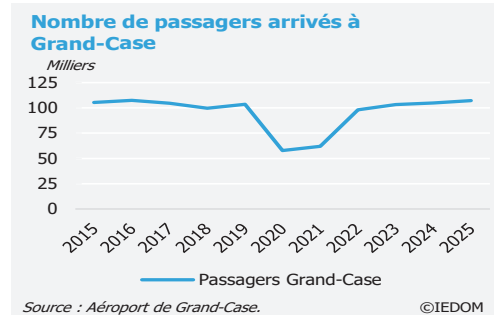
nouveau quai de 200 mètres linéaires de long et d'un poste RoRo⁸⁰ de 120 mètres. Mi-août 2026, le port a obtenu l'autorisation environnementale unique de la part de la préfecture, permettant de commencer la phase d'attribution de la concession. Compte tenu de la capacité financière limitée du port, il a été décidé de se tourner vers la recherche d'un investisseur et exploitant privé (concessionnaire), qui portera l'ensemble des travaux. Le chantier d'extension devrait débuter en 2026 et s'achever mi-2029, pour une mise en service fin 2029.

3. LE TRANSPORT AÉRIEN

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand-Case, situé en partie française, avec une capacité d'accueil d'avions de petites et moyennes tailles, et l'aéroport international Princess Juliana, sur le territoire néerlandais, dont les infrastructures permettent d'accueillir des avions gros porteurs.

En 2025, l'activité aéroportuaire globale progresse avec 963 159 visiteurs⁸¹ accueillis

sur l'île. La majeure partie des arrivées ont lieu en partie néerlandaise (plus de 80 %). L'année 2021 avait marqué le rebond du nombre d'arrivées aéroportuaires sur l'île avec +89,1 %. Depuis, le trafic de passagers ne cesse de progresser, avec +51,5 % en 2022, +5,8 % en 2023 et +14,3 % en 2025. Au total, les arrivées de passagers dans les aéroports des deux parties de l'île dépassent le niveau d'avant crise sanitaire.



3.1. L'AÉROPORT DE GRAND-CASE

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été

ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Au 1^{er}

⁸⁰ Il s'agit de passerelles d'accès aux véhicules et aux navires, appelées passerelles roulantes ou passerelles Ro Roll On – Roll Off.

⁸¹ Sources : aéroport de Grand-Case et Department of Statistics of Sint Maarten avec la nouvelle méthodologie.

avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Le 30 décembre 2016, la société Edeis⁸² a repris toutes les activités françaises de SNC-Lavalin.

Il a été agrandi et rénové en 2014, mais ne rivalise pas en matière de structure et de trafic avec celui de Juliana.

3.2. L'AÉROPORT PRINCESS JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par de nombreux transporteurs internationaux, notamment d'origine nord-américaine (American Airlines, United Airlines et US Airways), sud-américaine (Copa Airlines et Surinam Airways), caribéenne (Winair et Caribbean Airlines) ou européenne (Air France-KLM, Corsair et Air Caraïbes). Son développement, amorcé dans les années 1990 avec la croissance touristique de l'île, est ponctuellement impacté par le passage de cyclones, notamment l'ouragan Irma en septembre 2017, qui a gravement endommagé ses infrastructures.

3.3. PERSPECTIVES

Au 1^{er} trimestre 2026, l'aéroport de Grand-Case a accueilli 20 301 passagers, soit une baisse de 10,7 % par rapport à la même période en 2025, liée directement à l'arrêt d'Air Antilles. La fréquentation reste ainsi nettement inférieure à ses niveaux d'avant-crisis (-16 % par rapport à 2019 et -12,6 % par rapport à 2017).

À Princess Juliana, 314 765 passagers⁸³ ont été accueillis sur les trois premiers mois de 2026 (+22,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025, soit 57 842 personnes supplémentaires).

Côté liaisons aériennes, Air Caraïbes renforce sa présence régionale depuis 2025 avec une rotation matinale supplémentaire

En 2025, le trafic de passagers à l'aéroport de Grand-Case poursuit sa progression (+2,4 %, après +1,4 % en 2024). À noter que la fréquentation de l'aéroport dépasse son niveau de 2019 (+3,6 %) et égale celui de 2016 (-0,3 %). La compagnie Air Caraïbes réalise l'essentiel du trafic commercial à l'aéroport de Grand-Case. Air Antilles et Saint-Barth Commuter assurent le reste des dessertes.

Retardé par la pandémie de Covid-19, le chantier de reconstruction s'est achevé en 2024 avec le réaménagement du hall des départs et celui des arrivées ainsi que la zone de récupération des bagages. Ces travaux visaient à restaurer la capacité d'accueil d'avant Irma et à améliorer la résistance aux événements extrêmes.

En 2025, le trafic de passagers s'établit à 855 994, en hausse de 15,9 % sur un an. Cette progression est principalement portée par le premier trimestre, qui concentre près de 30 % du trafic annuel, ainsi que par le quatrième trimestre (25,7 %).

entre Grand-Case et Pointe-à-Pitre du lundi au vendredi. L'acquisition d'aéronefs modernes, dont un ATR 72-600 inauguré en décembre 2024, soutient l'expansion de la compagnie.

Celle-ci a par ailleurs repris en décembre 2025 sa liaison directe entre Paris-Orly et Princess Juliana, suspendue depuis trois ans, à raison de trois vols hebdomadaires. La desserte a également été renforcée avec le déploiement d'un Airbus A350-900 sur cette liaison en mai 2026. L'offre régionale devrait continuer de se diversifier en 2026, avec le lancement par Air Caraïbes d'une liaison

⁸² Edeis est une société française qui intervient dans les domaines des services de construction, de l'ingénierie, de gestion de sites et des services techniques.

⁸³ Donnée issue du DEPARTMENT OF STATISTICS de Sint Maarten.

directe entre Fort-de-France et Grand-Case, opérée deux fois par semaine en juillet et août. Par ailleurs, Southwest Airlines a ouvert des liaisons quotidiennes depuis Orlando et Baltimore/Washington, tandis que Winair a lancé une liaison directe vers Trinidad. Ces développements contribuent à renforcer la connectivité de Saint-Martin avec les principaux marchés caribéens et nord-américains.

En parallèle, la Société d'économie mixte locale Air Antilles, détenue par la Collectivité de Saint-Martin (60 %) et son partenaire Edeis (40 %), a repris ses activités après sa liquidation en août 2023. Elle a obtenu

en mai 2024 son certificat de transport et a repris ses vols mi-juillet 2024. D'abord soumise à une licence provisoire entre avril et juin 2025, elle dispose d'une licence renouvelée et a ouvert en juillet 2025 une nouvelle ligne entre la Martinique et Saint-Martin. La compagnie a toutefois cessé ses activités au début du mois de décembre 2025, avant d'être placée en liquidation judiciaire par le tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre en avril 2026, principalement pour des raisons financières. Compte tenu de ce calendrier, l'impact de cet arrêt sur l'offre de transport est demeuré limité en 2025, les autres compagnies ayant absorbé la demande. L'effet de cette disparition sera plus nettement perceptible en 2026.

4. LES AIDES À LA MOBILITÉ

La Collectivité de Saint-Martin, confrontée au manque de formations supérieures sur son territoire, accompagne les jeunes dans la poursuite de leurs études supérieures hors du territoire⁸⁴ grâce à deux dispositifs.

Le premier, l'« Aide à la Mobilité des Etudiants » (AME), financé par Fonds Social Européen (FSE), accorde une aide annuelle de 2 000 € à 5 500 € par an selon le niveau d'études (de Bac+1 à Doctorat). Pour l'année universitaire 2023-2024, 622 étudiants (Bac+1

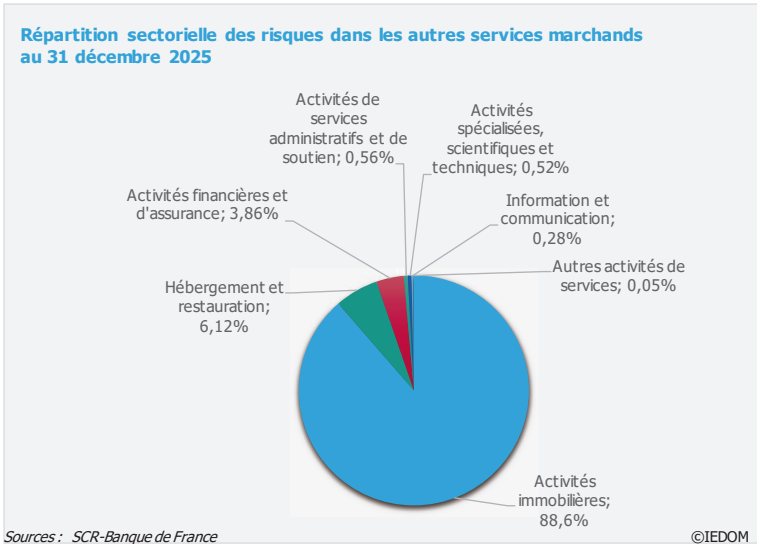
et Bac+2) ont bénéficié de cette aide, pour un total de près de 3 millions d'euros.

Le second, « Cadre d'Avenir ! », lancé en 2023 par l'État, LADOM et la Collectivité, cible les lycéens de terminale et étudiants de bac+2 à bac+3 souhaitant poursuivre leurs études en France hexagonale. Il a pour vocation de former, dans le cadre d'une mobilité, de futurs cadres intermédiaires et supérieurs dont le territoire aurait besoin pour assurer son développement.

⁸⁴ Au sein ou hors de l'Union européenne.

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

1. APERÇU STRUCTUREL



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises, notamment l'information et la communication, les activités scientifiques et les services administratifs, les services aux particuliers, dont l'hébergement-restauration, ainsi que les activités immobilières et financières.

Au 31 décembre 2025, les encours de risques déclarés au SCR dans ce secteur s'élèvent à 1,32 milliard d'euros, en baisse de

0,5 % sur un an. Les activités immobilières concentrent 88,6 % de ces encours, soit 1,17 milliard d'euros (+0,6 % sur un an). L'hébergement-restauration en représente 6,1 % (-7,8 % sur un an), tandis que les activités financières et d'assurance en concentrent 3,9 % (-9,7 % sur un an). L'hébergement-restauration occupe, par ailleurs, une place importante dans l'emploi, avec 23 % de l'emploi salarié privé de l'île en 2024, ce qui en fait le troisième secteur pourvoyeur d'emplois privés.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le marché immobilier

Depuis l'ouragan Irma, le marché immobilier de Saint-Martin a retrouvé un fort dynamisme. Les prix ont progressé de 50 à 70 %, pour atteindre en moyenne 3 820 €/m² en septembre 2024. Cette dynamique est

notamment soutenue par l'attractivité touristique du territoire et l'intérêt des investisseurs, mais s'accompagne d'une forte pression foncière et d'une offre insuffisante de logements abordables.

Afin de répondre à ces tensions, une convention de partenariat a été signée le 13 février 2025 entre l'État, la Collectivité de Saint-Martin et Action Logement. Elle prévoit notamment de développer l'offre de logements sociaux et abordables, de faciliter l'accès au parc locatif privé et l'accèsion à la propriété. L'objectif fixé est la production ou la

réhabilitation de 1 800 logements à l'horizon 2031.

En septembre 2025, cette politique s'est notamment concrétisée par le lancement de la réhabilitation de la résidence Isabella à Friar's Bay, qui doit permettre la création de 14 logements intermédiaires destinés aux salariés saint-martinois.

Le dynamisme du secteur numérique

Le déploiement des infrastructures numériques se poursuit à Saint-Martin. Le projet TINTAMARRE, lancé en 2021, vise à déployer 72 km de fibre optique sur le territoire afin de rendre raccordables environ 7 300 foyers. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un investissement de 1,5 million d'euros de la Banque des Territoires et de 6,5 millions d'euros de subventions de l'État et du FEDER. Il bénéficie également du soutien du contrat de convergence et de transformation 2024-2027, qui prévoit une enveloppe de 7,2 millions d'euros consacrée au très haut débit.

À fin 2025, 16 000 locaux sont raccordables à la fibre optique sur environ 25 000 locaux recensés à Saint-Martin, soit près de 64 %, contre environ 59 % à fin 2024. Le

déploiement progresse ainsi, même si le territoire demeure moins couvert que plusieurs autres collectivités ultramarines.

Le territoire dispose également depuis 2023 de SMART-IX, un point d'échange Internet permettant aux fournisseurs de services de s'interconnecter localement. Cette infrastructure contribue à améliorer la qualité et la résilience des échanges numériques, notamment face aux risques naturels.

En 2025, Dauphin Telecom, opérateur dont le siège est établi à Saint-Martin, a rejoint la Fédération française des télécoms (FFT). Cette adhésion vise notamment à renforcer la prise en compte des enjeux spécifiques de connectivité des territoires ultramarins.

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-MARTIN

Le système éducatif est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Il comprend notamment un pôle pédagogique, regroupant la circonscription du premier degré et les pôles interdégrés, un pôle d'administration générale ainsi qu'un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté, pour les Îles du Nord, par un adjoint, vice-recteur.

Le SENIDN, placé sous l'autorité du vice-recteur, assure la mise en œuvre et l'adaptation des politiques éducatives aux spécificités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Son action s'inscrit désormais dans le cadre du Projet d'académie 2024-2027 de la Région académique Guadeloupe. Il assure également l'interface avec les services rectoraux, notamment en matière de ressources humaines, de formation continue, d'affectation des élèves et d'accompagnement des familles.

À Saint-Martin, le système éducatif se caractérise notamment par l'importance du secteur privé hors contrat, qui scolarise près de 10 % des élèves du premier et du second degré, ainsi que par le poids de l'éducation prioritaire. À la rentrée 2024, 81 % des élèves du premier degré public et 71,1 % des collégiens sont scolarisés en REP ou REP+.

Le territoire se distingue également par son contexte linguistique largement anglophone, auquel le système éducatif

s'adapte notamment par l'ouverture de classes bilingues. En 2024, 586 élèves saint-martinois sont ainsi scolarisés dans des classes bilingues, du premier degré au collège.

À Saint-Martin, si l'enseignement reste de la compétence de l'État, la Collectivité est dotée depuis 2009 des compétences en matière de formation professionnelle.

1.1 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

À la rentrée 2025, la Collectivité compte 19 établissements scolaires publics, dont 14 destinés au premier degré et 5 au second degré, soit autant qu'en 2024.

Par ailleurs, on compte 14 établissements privés hors-contrat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée

	2025
Enseignement public	19
1 ^{er} degré	14
Préélémentaire	6
Élémentaire et élémentaire spécialisé	8
2 nd degré	5
Collège	3
Lycée	2

Source : Tableau de bord Saint-Barthélemy - Saint-Martin. Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

©IEDOM

La reconstruction des établissements scolaires s'achève

L'ouragan Irma a détruit ou endommagé la quasi-totalité des 20 établissements scolaires de Saint-Martin. La reconstruction arrive à son terme, notamment avec l'inauguration en 2026 du nouveau

collège Soualiga. D'une capacité de 900 élèves, l'établissement comprend cinq bâtiments, 31 salles de classe et 5 400 m² de surface. Il dispose également d'équipements numériques et sportifs ainsi que d'un abri anticyclonique

pouvant accueillir jusqu'à 600 personnes. Le coût total de l'opération s'élève à 44,6 millions d'euros, financés par l'État, la Collectivité de Saint-Martin et le FEDER. Au quartier d'Orléans, la reconstruction du collège Roche-

Gravée-de-Moho, fortement endommagé par l'ouragan Irma en 2017, se poursuit. Une première phase du projet, comprenant 11 nouvelles salles de classe, a été achevée et inaugurée en septembre 2024.

1.2 LE CORPS ENSEIGNANT

À la rentrée 2024, le Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin comptabilisait 788 personnes

(soit une baisse de 2,5 % par rapport à 2023) : 314 dans le premier degré, 455 dans le second degré et 19 au service de l'éducation nationale.

1.3 LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Des évolutions contrastées des effectifs

À la rentrée 2025, les établissements scolaires publics de Saint-Martin ont accueilli 6 747 élèves au total. Saint-Martin compte ainsi 3 231 élèves dans le premier degré,

(+0,3 % par rapport à 2024) et 3 516 dans le second degré du secteur public, soit une baisse de 4,9 % par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée 2024.

Nombre d'élèves du public pour la rentrée scolaire 2025

	2024	2025	Var. 25/24		2024	2025	Var. 25/24
1 ^{er} degré				2 nd degré			
Enseignement public*	3 220	3 231	0,3%	Enseignement public	3 698	3 516	-4,9%
Préélémentaire	1 176	1 153	-2,0%	Collège	2 118	1 905	-10,1%
Élémentaire et spécialisé	2 044	2 078	1,7%	Lycée général et technologique et professionnel	1 580	1 611	2,0%

*Y compris adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.

Source : ITSEE rentrée 2025

©IEDOM

Par ailleurs, à Saint-Martin, l'enseignement privé est exclusivement constitué d'établissements hors contrat, qui scolarise près de 10 % des élèves du premier et du second degré.

particuliers en termes d'homogénéité des niveaux, de contrôle pédagogique et d'articulation avec le reste du système scolaire.

Nombre d'élèves du privé pour la rentrée scolaire 2025

1 ^{er} degré	2025	2 nd degré	2025
Enseignement privé	497	Enseignement privé	239
Préélémentaire	173	Collège	205
spécialisé	324	Lycée	34

Source : ITSEE rentrée 2025

À la rentrée 2025, ces établissements scolarisent 736 élèves, de la maternelle au lycée. Cette offre, parallèle à l'enseignement public, contribue à diversifier les parcours et les projets pédagogiques proposés aux familles, tout en posant des enjeux

L'enseignement bilingue poursuit sa progression

Depuis 2007 et en vertu de la loi n° 2007-223, la Collectivité « peut, par délibération du Conseil territorial, déterminer les conditions dans lesquelles est dispensé dans les écoles maternelles et primaires de la Collectivité un enseignement complémentaire en anglais, afin de faciliter, par la prise en compte des spécificités culturelles de Saint-

Martin, l'apprentissage de la langue française ».

Dans ce cadre et afin de tenir compte de la forte proportion de la population anglophone, l'enseignement bilingue -à parité horaire français-anglais- qui a débuté dès 2016 avec un total de 175 élèves à Saint-Martin et à

Saint-Barthélemy, se poursuit. À la rentrée 2024, on compte dans le premier degré 32 classes de la moyenne section au CM2 scolarisant 502 élèves (près d'1 élève sur 8 scolarisé dans le secteur public soit 12,5 %) et dans le second degré 10 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} scolarisant 245 collégiens. Au total, ce sont donc 747 élèves scolarisés en classes bilingues dans les Îles du Nord dont 586 à Saint-Martin (437 élèves de la moyenne section au CM2 et 149 collégiens).

Le développement de cet enseignement a été conforté en avril 2025 par le renouvellement de la convention relative au bilinguisme entre la Collectivité de Saint-Martin et l'Éducation nationale. Par cette signature, les deux institutions renouvellent la convention existante permettant d'instituer au sein des 14 écoles du 1er degré une classe bilingue par

niveau, de la grande section de maternelle au CM2. La Collectivité mobilise notamment six personnels, à hauteur de 1 377 heures par an, afin d'accompagner les enseignants dans l'apprentissage de l'anglais.

Le dispositif entend également mieux valoriser l'anglais saint-martinois et renforcer la formation linguistique des personnels. Le Quartier d'Orléans constitue à ce titre un secteur pilote, dans lequel des travaux pédagogiques et scientifiques doivent contribuer à structurer l'apprentissage de l'anglais saint-martinois reconnu comme langue régionale. La convention prévoit également de renforcer l'accueil en anglais des élèves dès la petite section de maternelle, tout en maintenant une offre d'enseignement en français dans les établissements.

La Cité éducative reconduite pour la période 2025-2027

Les Cités éducatives sont un programme national visant à renforcer la prise en charge éducative des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, en coordonnant l'action de l'Éducation nationale, des collectivités, des services de l'État et du tissu associatif dans les quartiers prioritaires. En décembre 2025, la Collectivité de Saint Martin a approuvé une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2025-2027, confirmant la poursuite de la Cité éducative sur le territoire. Cette

dernière s'inscrit désormais dans le cadre du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Son périmètre couvre les trois quartiers prioritaires de Quartier d'Orléans, Sandy Ground et Saint-James. En 2026, les appels à projets du contrat de ville et de la Cité éducative sont lancés conjointement afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées sur le territoire.

Un « indice de position sociale⁸⁵ » inférieur aux niveaux académiques et national

À Saint-Martin, 45 % des collégiens sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, contre 35,1 % à l'échelle académique. À l'inverse, 11,4 % appartiennent aux catégories favorisées ou très favorisées contre 38 % à l'échelle nationale. À la rentrée

2024, l'indice de position sociale des familles des élèves entrant en 6e s'établit à 84,5, soit 12,4 points de moins que la moyenne académique (96,9) et 21,6 points de moins que la moyenne nationale (106,1).

⁸⁵ L'indice de position sociale (IPS) est un indicateur statistique créé par le ministère de l'Éducation nationale français. Il résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles. Il se base principalement sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents pour évaluer si un élève ou un établissement est favorisé

1.4 LES PERFORMANCES DES ÉLÈVES

Dans les Îles du Nord, à l'issue de l'école maternelle, les résultats aux évaluations des acquis des élèves de début CP révèlent que 51,2 % des élèves de l'école publique ont une maîtrise satisfaisante des compétences attendues. En mathématiques, ce taux s'élève à 60,5 % en 2024. Après une année de cours préparatoire, en début de CE1, 41,5 % des élèves de l'école publique démontrent une maîtrise satisfaisante en français et 47,3 % en mathématiques. En CM1, ce sont 26,7 % des élèves des Îles du Nord qui présentent une

maîtrise satisfaisante en français et 34,8 % en mathématiques.

À Saint-Martin, à l'entrée en 6^{ème}, 11,6 % des élèves ont une maîtrise satisfaisante en français et 7,7 % en mathématiques.

Le taux de réussite au Diplôme national du brevet (fin de 3^{ème}) s'élève à 61,9 % à Saint-Martin pour la session 2025, soit 340 admis, contre 69,6 % en 2024 (358 admis).

Une part importante d'élèves en zone d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire menée par l'État a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Elle se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Deux types de réseaux ont été identifiés : les **REP+** qui concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire et les **REP**, plus mixtes socialement, mais rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des

collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire. Le réseau REP+ est constitué du collège Roche-Gravée-de-Moho et de quatre écoles, et le réseau REP s'organise autour du collège Mont-des-Accords et de sept écoles (trois écoles maternelles et quatre écoles primaires et élémentaires). Le collège Soualiga, ainsi que trois écoles du premier degré, sont classés hors éducation prioritaire.

L'éducation en zone prioritaire occupe une place prépondérante dans le système éducatif de l'île. En effet, plus de huit écoliers sur dix et près de sept collégiens sur dix sont scolarisés dans ces zones. À la rentrée 2024, les écoles et les collèges de Saint-Martin scolarisent respectivement 26,3 % et 24,6 % des élèves en éducation prioritaire de toute l'académie.

Proportion d'élèves en éducation prioritaires dans le secteur public

		Saint-Martin	Académie	France
1er degré	REP	56,1%	5,8%	28,8%
	REP+	24,9%	23%	8,2%
	Education prioritaire	81,0%	26,3%	37%
2nd degré Collèges	REP	46,6%	23,5%	14,3%
	REP+	24,5%	4,7%	7,3%
	Education prioritaire	71,1%	24,6%	21,3%

Sources : SENIDN pour Saint-Martin et académie-DEPP RRS 2024 et France

Une hausse du taux de réussite au baccalauréat général

Taux de réussite et effectifs des baccalauréats par filière - session de juin 2025

2024				2025				Var. 25/24			
Baccalauréat				Baccalauréat							
Ensemble	84,8%	83,4%	-1,4pt	Ensemble	413	357	-13,6%				
Général	94,2%	97,7%	3,5pt	Général	145	128	-11,7%				
Technologique	96,6%	87,6%	-9,0pt	Technologique	114	99	-13,2%				
Professionnel	71,6%	70,7%	-0,9pt	Professionnel	154	130	-15,6%				

Source : ITSEE rentrée 2025

© IEDOM

On observe une progression en 2025 du taux de réussite au baccalauréat général à l'issue du 2nd groupe d'épreuves à 97,7 % (+3,5 points par rapport à l'année précédente) soit 128 bacheliers contre 145 en 2024. Ce taux de réussite est supérieur de 1,3 points à celui du national.

En revanche, les taux de réussite aux baccalauréats technologique et professionnel

enregistrent des baisses. 99 bacheliers ont obtenu leur baccalauréat technologique soit un taux de réussite de 87,6 %, inférieur de 9 points au taux de réussite de la session 2024 (96,6 % pour 114 bacheliers). Le taux de réussite du baccalauréat professionnel s'établit à 70,7 % (130 bacheliers), soit 0,9 point en dessous du taux de réussite de la session 2024 (71,6 % pour 154 bacheliers).

Un nouveau recul du taux de retard en 6^{ème}

Selon le ministère de l'Éducation nationale, un élève présente un retard scolaire dès lors qu'il accuse au moins une année de retard par rapport à un cursus normal. À Saint-Martin, 9,1 % des élèves entrant en 6^{ème} présentent au moins une année de retard à la rentrée 2024, contre 10,1 % en 2023.

Ce taux a fortement diminué depuis 2015, où il atteignait 27,6 %. Il demeure néanmoins supérieur de 2,7 points à celui observé dans l'académie de Guadeloupe (6,4 %) et de 4 points au niveau national (5,1 %).

Un niveau élevé en anglais à l'entrée du lycée

Ev@lang Collège est un test numérique de positionnement en anglais proposé aux élèves de 3^{ème}. Il permet d'évaluer leur niveau de maîtrise de la langue avant leur entrée en classe de seconde selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), notamment en compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit ainsi qu'en

grammaire et en lexique. Dans les Îles du Nord, ce test a concerné 455 élèves de 3^{ème} en 2024.

87 % des élèves ayant passé le test ont présenté un niveau allant de A2 à au-delà de B1, contre 88 % en 2023 et 84 % en 2022. Le dispositif s'est poursuivi en 2025.

L'école inclusive poursuit son développement

L'offre éducative destinée aux élèves en situation de handicap se renforce à Saint-Martin. En novembre 2024, le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) a ouvert une unité d'enseignement à l'école maternelle Eliane Clarke, permettant

l'accueil de cinq enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Début 2025, une nouvelle unité d'enseignement a également été ouverte par l'Institut Médico-Educatif (IME) à l'école

élémentaire Marie-Antoinette Richards, accueillant sept enfants. En parallèle, plusieurs dispositifs ULIS sont déployés dans les

établissements du premier et du second degré du territoire.

L'Éducation économique et financière au bénéfice du public académique

En 2025, dans le cadre de sa mission d'éducateur économique, budgétaire et financier des publics (EDUCFI), l'IEDOM a

réalisé plusieurs actions de promotion du dispositif à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

1.5 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les formations les plus fréquemment choisies par les bacheliers saint-martinois sont les BTS (38 % des formations en 2024 soit 87 étudiants), les licences universitaires (36 %) et, dans une moindre mesure, certaines filières sélectives (études de santé et BUT).

En février 2026, le territoire saint-martinois dispose de 10 centres de formation des apprentis (CFA) proposant 47 diplômes distincts accessibles par la voie de l'apprentissage. Les domaines du commerce et de la gestion commerciale (9 diplômes), de l'hôtellerie-restauration (6) et de la comptabilité (4) concentrent à eux seuls 40 % de l'offre de formation par apprentissage. Entre 2024 et 2025 cette offre s'est sensiblement renforcée avec notamment un passage de 7 à 10 CFA actifs.

Selon la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), Saint-Martin comptait 24 organismes de formation professionnelle en 2023, dont plus de 90 % relevaient du secteur privé. Ils ont généré près de 3,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, tandis que les fonds publics, y compris européens, représentaient 26 % de leur financement. L'activité du secteur est fortement concentrée : un quart des

organismes réalisent 89 % du chiffre d'affaires de la formation professionnelle sur le territoire.

En 2023, 3 493 personnes ont bénéficié d'au moins une heure de formation professionnelle à Saint-Martin, les salariés représentent 52 % des bénéficiaires, les apprentis représentent 8 % des bénéficiaires et les demandeurs d'emploi 6 %. Au total, environ 212 000 heures de formation ont été dispensées, soit 61 heures en moyenne par bénéficiaire. Les formations de niveau BTS-DUT et BEP-CAP concentrent chacune 35 % des heures de formation renseignées, tandis que celles de niveau baccalauréat en représentent 30 %.

L'offre de formation se développe également dans le secteur sanitaire et social. En juillet 2025, la première promotion formée à Saint-Martin au diplôme d'État d'aide-soignant a achevé son parcours. Parmi les 21 candidats inscrits, 16 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 76 %. Parmi les diplômés, 14 avaient déjà trouvé un emploi, correspondant à un taux d'insertion de 87,5 %. Cette formation s'inscrit dans le Schéma territorial des formations sanitaires et sociales porté par la Collectivité afin de développer localement les compétences nécessaires aux besoins du territoire.

Une forte mobilité des jeunes après la terminale

Une enquête menée par l'Institut territorial de la statistique et des études économiques (ITSEE)⁸⁶ permet d'appréhender la situation des jeunes saint-martinois, un et trois ans après leur sortie de terminale.

Un an après la terminale, 73 % des jeunes interrogés poursuivent ou reprennent leurs études, tandis que 8 % occupent un emploi et 5 % vont en apprentissage. La mobilité géographique est importante : seuls 33 % résident encore à Saint Martin, contre 54 % en France hexagonale.

Trois ans après la terminale, la part des jeunes toujours en études, en reprise d'études ou en formation demeure majoritaire, mais recule à 54 %. Parallèlement, 16 % sont en emploi et 4 % en alternance ou en apprentissage, tandis que 9 % se déclarent au

chômage. La mobilité reste élevée : 34 % des jeunes résident à Saint-Martin, 47 % en France hexagonale et 12 % dans les Antilles françaises ou les autres territoires de la Caraïbe.

Malgré ces départs, l'attachement au territoire demeure marqué. Trois ans après la terminale, 73 % des jeunes interrogés envisagent un retour à Saint Martin, selon des temporalités et des conditions différentes. Pour 23 % d'entre eux, ce retour est notamment conditionné à la possibilité de trouver un emploi correspondant à leurs aspirations, soulignant le rôle des opportunités professionnelles dans l'attractivité du territoire pour les jeunes diplômés

⁸⁶ [Enquête ITSEE - Système éducatif à Saint-Martin](#)

2. LA SANTÉ

L'offre de soins à Saint-Martin s'organise principalement autour du Centre Hospitalier Louis Constant Fleming (CHLCF), des professionnels de santé libéraux et des structures médico-sociales du territoire. Elle s'est renforcée avec l'inauguration, en janvier 2026, de la clinique privée Wataki, spécialisée dans les soins médicaux et de réadaptation.

2.1 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ⁸⁷

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Saint-Martin recense actuellement 25 médecins omnipraticiens, 22 médecins spécialistes, 89

Parallèlement, l'autorisation accordée au CHLCF en 2025 pour exercer une activité de soins critiques et les projets portant sur un nouvel Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et sur la création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) doivent contribuer au renforcement de l'offre locale.

infirmiers diplômés d'État et 43 masseurs-kinésithérapeutes, dont notamment trois cardiologues, pour un territoire de 34 065 habitants.

2.2 LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Hôpital de premiers secours, le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming de Saint-Martin possède un Service d'Accueil des Urgences (SAU), accessible en continu, et une Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

En 2025, l'établissement compte 92 lits qui se décomposent de la façon suivante : 17 lits pour le service de chirurgie et 6 en ambulatoire, 14 pour le service de maternité, 16 pour le service de médecine plus 8 lits d'hôpital de jour, 6 pour le service de pédiatrie, et 6 pour le service de néonatalogie, dont 2 berceaux de soins intensifs de néonatalogie (plus 2 lits d'accompagnants).

Il assure également une activité de psychiatrie avec 12 lits d'hospitalisation et 2 Centres Médico-Psychologique (1 pour adultes

et 1 pour enfants). Le service de maternité est labellisé au niveau 2B88 pour prendre en compte l'isolement et l'éloignement.

En septembre 2025, l'Agence régionale de santé a autorisé le CHLCF à exercer une activité de soins critiques. Cette évolution doit renforcer la capacité de prise en charge locale des patients nécessitant une surveillance intensive et compléter l'offre hospitalière du territoire. Le CHLCF dispose également depuis 2021 d'une Unité de Reconstitution Centralisée des Cytotoxiques (URCC), permettant les traitements de chimiothérapie et limitant ainsi certains déplacements de patients vers la Guadeloupe. Cette offre demeure un élément important de la prise en charge oncologique dans les Îles du Nord.

Un plan de soutien pour le centre hospitalier

En novembre 2025, le Gouvernement indiquait que l'établissement faisait l'objet d'un diagnostic approfondi de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements

de santé et médico-sociaux (ANAP) et qu'il avait bénéficié d'un plan de soutien de 18 millions d'euros, destiné notamment à renforcer les urgences et les soins critiques.

⁸⁷ Il s'agit des professionnels de santé répertoriés par l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

⁸⁸ Une maternité de niveau 2B est une maternité possédant un service obstétrique et de néonatalogie ainsi que des lits de soins intensifs dédiés à la prise en charge de pathologies plus lourdes.

La clinique Wataki renforce l'offre de soins

Après plusieurs années de travaux, la clinique privée Wataki, portée par le groupe Manioukani, a été inaugurée à Concordia le 29 janvier 2026.

Spécialisée dans les Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), elle complète l'offre du centre hospitalier en assurant notamment des prises en charge de rééducation après une hospitalisation, une intervention chirurgicale ou un traumatisme.

L'établissement dispose de 30 lits d'hospitalisation complète et de 25 places, dont 20 en ambulatoire, ainsi que d'un plateau technique consacré à la rééducation fonctionnelle. Il intègre également des dispositifs de télémédecine, de balnéothérapie et une unité de dialyse. L'investissement représente plus de 22 millions d'euros selon les informations communiquées lors de son inauguration.

L'accueil et l'accompagnement des personnes âgées

L'EHPAD Bethany Home demeure le seul établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du territoire. En octobre 2025, la Collectivité faisait état d'une capacité théorique de 40 places, dont 34 effectivement opérationnelles à la suite des dommages occasionnés par l'ouragan Irma, soit environ 37 places pour 1000 personnes de plus de 75 ans (contre 101,4 places pour la moyenne nationale). Faute de capacités suffisantes, certaines personnes âgées saint-martinoises doivent encore être orientées vers

des établissements situés hors du territoire, notamment en Guadeloupe.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Claire Arrondell, rattaché à Bethany Home, complète cette offre. La Collectivité indique en 2025 une capacité de 45 places, dont 35 destinées aux personnes âgées. Le service intervient également auprès des adultes en situation de handicap afin de favoriser le maintien à domicile.

Une offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Résidence Hommage, implantée à Saint-Martin depuis septembre 2023 et gérée par l'association OVE Caraïbes, accompagne des adultes présentant notamment une déficience intellectuelle, un polyhandicap ou des troubles du spectre de l'autisme. Son fonctionnement

associe actuellement 6 places d'accueil de jour et 8 places d'accompagnement hors les murs, permettant une intervention directement au domicile ou dans l'environnement de vie des personnes accompagnées.

2.3 PERSPECTIVES

Vers la construction d'un nouvel EHPAD

Face aux capacités limitées de Bethany Home et au vieillissement de la population, la création d'un nouvel EHPAD constitue désormais l'un des principaux projets médico-sociaux du territoire. Le 11 août 2026, le

conseil exécutif de la Collectivité a autorisé la signature d'un bail emphytéotique administratif entre Bethany Home et la Collectivité, spécifiquement destiné au projet de construction du nouvel établissement.

Un projet d'Institut de formation en soins infirmiers

Le projet de création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est en phase de structuration. En juillet 2026, la Collectivité a lancé un marché d'assistance à

maîtrise d'ouvrage afin d'étudier sa faisabilité et de préparer un pré-dossier d'agrément auprès de l'ARS.

Le Projet Régional de Santé 2023-2028

L'organisation de l'offre de santé s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy 2023-2028, adopté par arrêté du 13 novembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins de la population en renforçant notamment l'attractivité du territoire sur les métiers de la

santé. Celui-ci comprend le Schéma Régional de Santé (SRS), établi pour cinq ans, et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



*Panneaux photovoltaïques sur la Citerne de la SAUR à Concordia
@Philippe GUISTINATI Société ENERGY SOLAR SXM*



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

SECTION 3 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

En 2025, l'activité bancaire poursuit son dynamisme, dans un paysage bancaire structuré autour de cinq établissements, qui exploitent un réseau de dix agences bancaires et vingt-et-un guichets automatiques.

Au 31 décembre 2025, hors la Banque postale, deux établissements se partagent 68,4 % des dépôts et 56,3 % des crédits. Une tendance qui reste relativement stable sur les deux dernières années.

Le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements bancaires installés localement s'établit à 43 509 sur la même période, en hausse de 5,4 % sur un an.

Les actifs financiers, se stabilisent à +0,4 % sur un an. Cette stabilité globale masque toutefois des évolutions contrastées selon les types de placements. Ainsi, les dépôts à vue reculent de 1,8 % en 2025.

À l'inverse, les placements liquides ou à court terme enregistrent une hausse de 5,6 %, signe d'un repositionnement vers des supports plus rémunérateurs.

Enfin, l'épargne à long terme demeure quasiment inchangée, avec une très légère baisse de 0,7 %, confirmant la stabilité des comportements d'épargne de long horizon.

En ce qui concerne les crédits, l'encours des établissements bancaires installés localement s'établit à 518,6 millions d'euros.

Les crédits à l'habitat et immobiliers, constituent la première catégorie de crédits sollicitée à Saint-Martin et représentent 45,6 % de l'encours total, en progression sur l'année (+5,1 % après +3,6 % l'année précédente).

Les crédits à la consommation demeurent bien orientés et progressent à un rythme plus soutenu qu'en 2024 (+9,5 % après +7,0 %).

S'agissant des entreprises, l'encours des crédits d'investissement repart à la hausse en 2025 (+10,2 % sur un an). Dans la même dynamique, les crédits d'exploitation enregistrent une croissance, après trois années consécutives de repli (+23,2 % contre -7,6 % en 2024).

Par ailleurs, les flux fiduciaires de billets vers les Îles du Nord poursuivent leur recul, tant en volume (5,4 millions de coupures, soit -17,9 %) qu'en valeur (166,4 millions d'euros, soit -13,9 %). Les billets de 20 €, 50 € et 10 € demeurent les plus demandés.

En matière de financement sectoriel, le total des risques déclarés auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France par les établissements bancaires intervenant à Saint-Martin progresse de 1,3 % sur un an, s'établissant à 1 473,4 M€. Le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (1 169,3 M€, soit 79,4 % des risques déclarés au SCR) et progresse légèrement sur un an (+0,6 %).

SECTION 2 - STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

En 2025, Saint-Martin compte cinq établissements bancaires répartis en deux réseaux :

- Deux banques affiliées à l'Association française des banques (AFB)⁸⁹ ;
- Trois banques mutualistes.

Les établissements de crédit implantés à Sint Maarten

En partie hollandaise, le secteur bancaire comprend les établissements de crédit (« commercial banks ») suivants⁹⁰ : APC Bank (anciennement PSB Bank St.Maarten), Banco di Caribe N.V. (banque établie à Curaçao, opérant à Sint Maarten par l'intermédiaire d'une succursale), Orco Bank N.V, The Windward Islands Bank Ltd (filiale de Maduro & Curiel's Bank, banque établie à

Curaçao), RBC Royal Bank (filiale de la Banque Royale du Canada), et Republic Bank (St. Maarten) N.V (filiale du groupe Republic Financial Holdings Limited, basé à Trinité-et-Tobago).

L'ensemble de ces établissements est placé sous la supervision de la Banque centrale de Curaçao et Sint Maarten (Centrale Bank van Curaçao & Sint Maarten).

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

À fin décembre 2025, le nombre de guichets bancaires reste stable. Le niveau d'équipement de la Collectivité s'établit à un guichet pour 3 116 habitants. La densité bancaire demeure ainsi nettement inférieure à

celle de Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 523 habitants), de la Guadeloupe (un guichet pour 2 972 habitants) et de la France entière (un guichet pour 2 033⁹¹ habitants).

Nombre de guichets permanents

	2015	2024	2025
Total	16	10	10
Nb d'habitants par guichet bancaire*	2 230	3 116*	3 116*

* Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible)

©IEDOM

Sources : IEDOM, Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM.

⁸⁹ L'Association Française des Banques (AFB) est l'un des membres fondateurs de la Fédération bancaire française (FBF). À ce titre, elle siège au comité exécutif de la FBF, où elle représente l'ensemble des établissements agréés en qualité de banque par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution⁸⁹ (ACPR). Elle constitue par ailleurs l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque de janvier 2000).

⁹⁰ Selon le « Registry of supervised institutions as per December 31, 2025 » - Centrale Bank Curaçao & Sint Maarten.

⁹¹ Donnée 2023 pour la France entière.

Le parc d'automates bancaires implantés dans la Collectivité est stable depuis 2022 (21 unités) et le niveau d'équipement s'élève à un DAB-GAB pour 1 484 habitants.

Saint-Martin reste moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 761 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 358 habitants), mais dépasse le niveau de la France entière (un automate pour 1 544¹ habitants).

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2015	2024	2025
Total	29	21	21
Nb d'habitants par guichet automatique	1 230	1 484*	1 484*

* Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible)

©IEDOM

Sources : IEDOM, Insee - Recensement de la population, calculs IEDOM.

2.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES⁹²

Le nombre de comptes bancaires à Saint-Martin progresse en 2025 et s'établit à 43 509 (+5,4 %, soit +2 230 comptes sur un an, après +0,6 % en 2024).

Les comptes sur livrets sont concentrés à près de trois quarts sur les livrets ordinaires ainsi que sur les livrets A et bleus. En parallèle, le nombre de comptes d'épargne par habitant augmente sur un an à 0,62 (contre 0,56 un an plus tôt).

Par habitant, le nombre de comptes ordinaires est relativement stable (0,77 contre 0,76 en 2024), mais demeure encore inférieur à celui observé à Saint-Barthélemy (1,98), en Guadeloupe (1,20) et en France entière (1,27⁹³). Cette situation traduit un faible taux de bancarisation de la population.

En parallèle, les livrets d'épargne populaire poursuivent leur croissance sur un an (+14,5 % après +36,3 % en 2024), tirés par un taux de rémunération fixé à 3,5 % pour la période allant du 1^{er} février au 31 juillet 2025 et à 2,7 % pour la période allant du 1^{er} août jusqu'à la fin de l'année 2025, combinés à une inflation maîtrisée.

Dans la même dynamique, les livrets jeunes maintiennent une trajectoire de progression continue (+11,4 % après +16,6 %).

Dans ce contexte, les dépôts à terme indexés sur les taux de marché poursuivent aussi leur progression à un rythme plus soutenu en 2025 (+51,5 %).

⁹² Les données sont hors La Banque Postale.

⁹³ Données 2023 pour la France entière.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature des comptes	Évolution			
	2015	2024	2025	25/24
Dépôts à vue	18 044	23 706	24 120	1,7%
Dépôts à terme	704	724	1 097	51,5%
Comptes sur livret	13 028	14 281	15 666	9,7%
Livrets A et Bleu	4 227	5 198	6 329	21,8%
Livrets ordinaires	4 971	5 079	5 002	-1,5%
Livrets Jeunes	1 065	851	948	11,4%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	59	124	142	14,5%
Livrets de développement durable (LDD)	2 706	3 029	3 245	7,1%
Autres comptes à régime spécial	39	31	26	-16,1%
Épargne-logement	3 104	2 528	2 591	2,5%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	791	630	628	-0,3%
Plans d'épargne-logement (PEL)	2 313	1 898	1 963	3,4%
Plan d'épargne populaire (PEP)	25	9	9	0,0%
Total	34 944	41 279	43 509	5,4%
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,51	0,76**	0,77**	
Nombre de comptes d'épargne par habitant	0,47	0,56**	0,62**	

* Données hors La Banque Postale.

** Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible).

Source : IEDOM.

©IEDOM

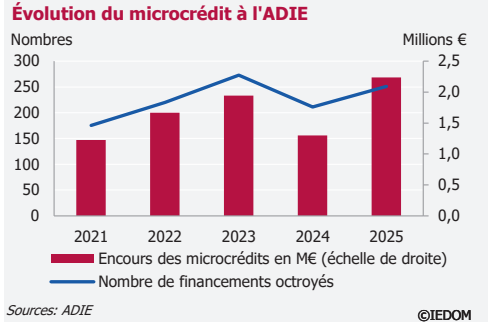
À fin 2025, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) à Saint-Martin s'élève à 12 293 €, en recul de 4,9 % par rapport à 2024. Cette évolution est liée à la diminution de l'encours moyen des dépôts à terme (-25,4 %), des comptes sur livret (-11,8 %) et des dépôts à vue (-3,7 %).

SECTION 3 – LE MICROCRÉDIT

Un outil d'inclusion financière au service de la transition des entreprises informelles vers le secteur formel

Le microcrédit est à la fois un outil de financement favorisant l'inclusion bancaire des personnes n'ayant pas accès au crédit (en raison d'une insuffisance de revenus et/ou d'une situation de précarité sociale : demandeurs d'emploi, emplois de l'économie informelle, etc.), mais également un levier pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois. Il est particulièrement adapté aux spécificités des territoires d'Outre-mer, où le niveau de pauvreté est plus important, le taux de chômage structurellement plus élevé et l'activité informelle pour compléter les revenus également plus développés.

Le microcrédit connaît un succès croissant à Saint-Martin comme en témoigne l'évolution de l'activité de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), principale institution de microfinance à Saint-Martin, implantée depuis 2015. Au total, 251 microcrédits ont été octroyés en 2025 pour un montant total de 2,2 millions d'euros, contre 1,3 million d'euros en 2024. Le montant moyen du microcrédit professionnel à Saint-Martin de 9 353 (+26 % en un an).



Dans le détail, 90 % des encours octroyés sont des microcrédits professionnels (destinés au financement des créations d'entreprise), 4 % des prêts d'honneur (ayant pour objectif de renforcer les fonds propres) et 2 % de primes et avances remboursables. Comme en Guadeloupe, les services (47 %) et le commerce (25 %) sont les secteurs les plus financés.

En 2025, les femmes représentent 62 % des personnes financées. Le microcrédit s'adresse à une population précaire : en 2025, 38 % des clients de l'ADIE perçoivent des minimas sociaux, 13 % sont sans diplômes et 42 % habitent en quartiers prioritaires.

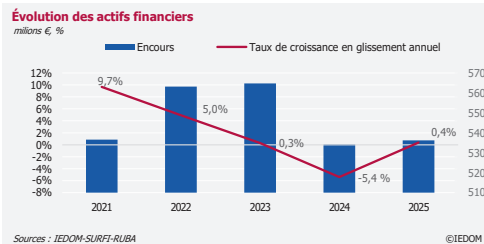
SECTION 4 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES⁹⁴

1.1. L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Un niveau des actifs financiers qui se stabilise en 2025

Les actifs financiers placés dans les établissements bancaires installés localement à Saint-Martin sont stables à +0,4 % à fin 2025. Ils s'établissent à 536,2 millions €.



Cette stabilité globale masque toutefois des

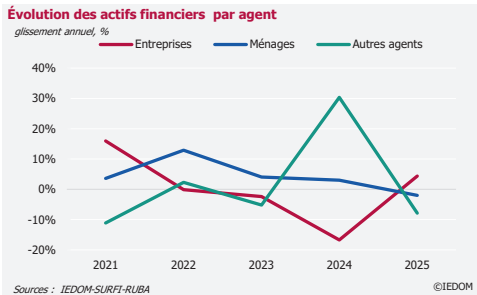
évolutions contrastées selon les types de placements.

Les dépôts à vue reculent de 1,8 %. À l'inverse, les placements liquides ou à court terme enregistrent une hausse de 5,6 %, signe d'un repositionnement vers des supports plus rémunérateurs.

Enfin, l'épargne à long terme demeure quasiment inchangée, avec une très légère baisse de 0,7 %, confirmant la stabilité des comportements d'épargne de long horizon.

Les actifs financiers des entreprises progressent tandis que ceux des ménages se replient

Les entreprises et les ménages détiennent à part quasi-égales les dépôts de la place bancaire saint-martinoise (47 % pour les entreprises et 45 % pour les ménages).



Toutefois, l'évolution de leurs encours est différente. Après trois années consécutives de repli, l'encours des dépôts des entreprises progresse (+4,4 % contre -16,7 % en 2024, -2,4 % en 2023 et -0,1 % en 2022) à 251,8 millions € à fin 2025. Cette croissance est principalement portée par les dépôts à vue qui concentrent près de 81 % des actifs financiers des entreprises (+1,8 % après -15,7 % en 2024). De même, les placements liquides ou à court terme des entreprises repartent à la hausse (+16,5 %), après avoir nettement diminué en 2024 (-21,4 %).

En revanche, la collecte des actifs financiers par les ménages recule

⁹⁴ EBIL. Données hors La Banque Postale.

(-2,0 % après +3,0 % en 2024). Elle s'établit à 242,2 millions € à fin 2025. Cette diminution est observée sur toutes leurs catégories d'actifs financiers : les dépôts à vue (-3,0 %), les placements liquides ou à court terme (-1,1 %) ainsi que l'épargne à long terme (-0,7 %).

Par ailleurs, les avoirs des autres agents⁹⁵ se contractent (-7,9 % contre +30,4 % en 2024) pour s'établir à 42,0 millions €. Ces derniers sont constitués à 83 % de dépôts à vue et représentent 8 % du total des actifs financiers.

En 2025, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant dans les établissements

1.2. LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue recule pour la troisième année consécutive à Saint-Martin. Il s'établit à 354,4 millions € à fin décembre, soit une baisse de 1,8 %, après -6,2 % en 2024. Les entreprises demeurent les principaux détenteurs des dépôts à vue, avec 57 % du total, suivies par les ménages représentant 33 %, et par les autres agents qui concentrent 10 % du total.

Dans le détail, les dépôts à vue des ménages saint-martinois contribuent principalement au ralentissement observé en 2025.

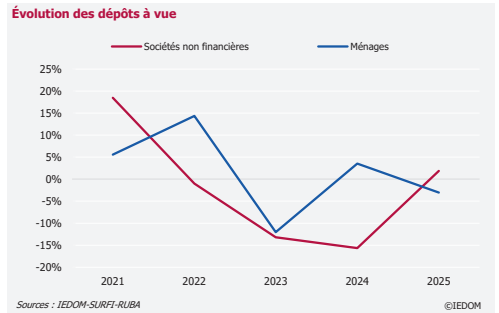
Ils sont en retrait sur un an (-3,0 % après +3,5 % en 2024). De même, les dépôts à vue des autres agents se replient (-15,6 %

bancaires installés localement à Saint-Martin s'établit à 7 693 € et se situe dans la fourchette basse dans les caraïbes françaises.

Par exception, avec un montant de 75 071 € par habitant, Saint-Barthélemy se situe dans la fourchette haute, ce qui témoigne du cas particulier de cette collectivité en termes de détention d'actifs financiers.

En Guadeloupe (17 028 €), le niveau de détention d'actifs financiers par habitant fait partie des plus élevés dans les DOM, derrière la Martinique (18 685 €). Pour autant, les DOM se positionnent dans la fourchette basse par rapport aux autres départements français.

contre +27,9 %) sur un an. À contrario, ceux des entreprises enregistrent une hausse (+1,8 % contre -15,7 % en 2024), tirée par une poignée d'établissements bancaires de la place saint-martinoise.

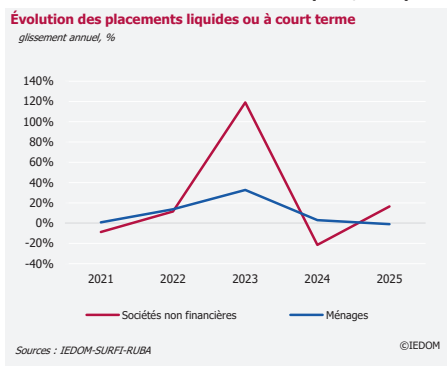


⁹⁵ Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME⁹⁶

L'encours des placements liquides ou à court terme progresse à fin 2025 (+5,6 % après -4,1 % un an plus tôt) pour atteindre 161,9 millions €.

Les placements liquides ou à court terme des ménages diminuent sur un an (-1,1 % contre +3,0 % en 2024), impactés par la baisse des livrets ordinaires (-11,7 %).



Ceux des entreprises sont en revanche en hausse (+16,5 % après -21,7 % en 2024) sur l'année, en lien avec une politique commerciale plus active sur la place bancaire saint-martinoise. Dans la même lignée,

l'encours des placements liquides ou à court terme des autres agents poursuit sa croissance soutenue sur un an +68,3 % après +62,2 % en 2024).

Les comptes d'épargne à régime spécial, détenus quasi totalement par les ménages, diminuent (-3,0 % après -2,8 % en 2024). Cette évolution est liée à celle des livrets ordinaires qui poursuivent leur recul sur un an (-11,7 % après -15,3 % en 2024). En revanche, tous les autres livrets s'inscrivent en hausse, dont les livrets Jeunes (+12,0 %) et les livrets de développement durable (+7,6 %). Les livrets d'épargne populaire progressent nettement (+29,1 %), tirés par un taux de rémunération fixé à 3,5 % pour la période allant du 1er février au 31 juillet 2025 et à 2,7 % pour la période allant du 1er août jusqu'à la fin de l'année 2025.

Les livrets A affichent pour leur part une hausse plus modérée qu'en 2024 (+2,8 % après +13,9 % en 2024). Cette croissance plus lente s'inscrit dans le sillage de la baisse des taux de rémunération du livret A sur l'année (2,4 % du 1er février au 31 juillet 2025 et 1,7 % à partir du 1er août 2025).

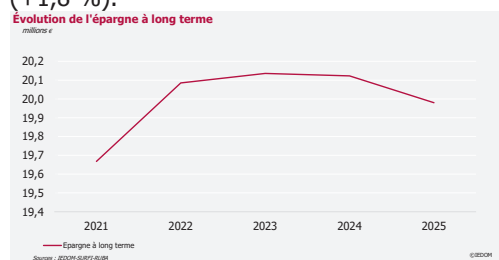
1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME⁹⁷

L'encours des placements à long terme, détenu exclusivement par les ménages, est stable à 20,0 millions € en 2025 (-0,7 %).

Les plans d'épargne logement (PEL) constituent l'essentiel de l'épargne à long terme (99 %), soit 19,8 millions € (-0,7 %).

Les plans d'épargne populaire (PEP) sont en revanche moins plébiscités par les ménages saint-martinois. À fin 2025, ils continuent de représenter moins de 1 % de

l'épargne à long terme avec 0,2 million € (+1,8 %).



⁹⁶ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

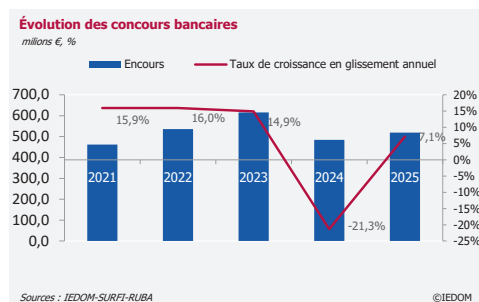
⁹⁷ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE⁹⁸

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

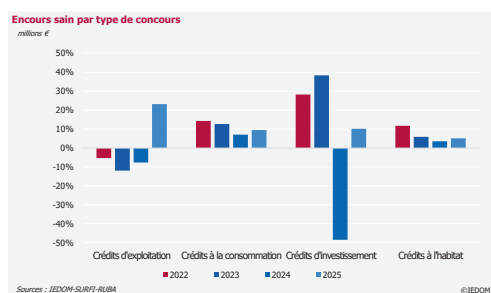
Une activité de crédit dynamique

L'encours de crédits des établissements bancaires installés localement à Saint-Martin à fin 2025 s'établit à 518,6 millions €.



Les crédits à l'habitat et immobiliers, représentent 45,6 % de l'encours total et constituent la première catégorie de crédits sollicitée à Saint-Martin. Ils continuent de progresser sur l'année (+5,1 % après +3,6 % l'année précédente).

En parallèle, l'encours des crédits d'investissement repart à la hausse en 2025 (+10,2 % sur un an). Les crédits à la consommation progressent plus rapidement qu'en 2024 (+9,5 % après +7,0 %). De même, les crédits d'exploitation enregistrent une croissance, après trois années consécutives de repli (+23,2 % contre -7,6 % en 2024).



2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

En 2025, à 244,0 millions €, les encours de crédits aux ménages progressent à un rythme similaire à celui de 2024 : ils affichent une croissance de 4,6 % sur un an après +4,7 % l'année précédente.

Structurellement, les crédits à l'habitat demeurent le premier poste d'endettement des ménages saint-martinois, avec 80,1 % de l'encours total de crédits aux ménages.

Ils enregistrent une hausse de 3,4 % après +4,2 % en 2024. En parallèle, les crédits

à la consommation poursuivent leur croissance (+9,5 % après +7,0 % en 2024). Les crédits de trésorerie s'inscrivent également dans cette tendance (+10,2 % après +6,8 % un an plus tôt).

Par ailleurs, les comptes ordinaires débiteurs diminuent sur un an (-14,2 % contre +14,0 % en 2024), témoignant d'une diminution des tensions de trésorerie des ménages saint-martinois.

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours global de crédits aux entreprises s'élève à 259,4 millions €. Les

crédits d'investissement représentent une part majeure avec 58,6 % de l'encours total et

⁹⁸ EBIL. Données hors La Banque Postale.

progressent de 12,7 % sur un an. Les crédits immobiliers, qui comptent pour 15,2 % du total de l'encours sain, progressent (+12,9 % après +1,5 % en 2024). De même, les crédits

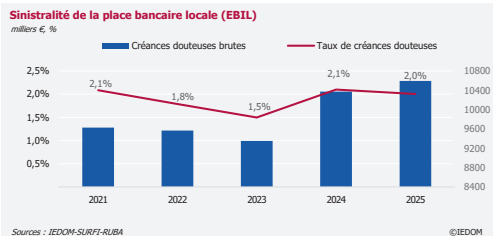
d'exploitation des entreprises sont en hausse de 2,1 %. En parallèle, les comptes ordinaires débiteurs des entreprises enregistrent un recul de 0,7 % sur l'année.

2.4 UNE SINISTRALITÉ DE LA PLACE BANCAIRE LOCALE MAÎTRISÉE

À fin 2025, le risque de crédit demeure stable sur la place bancaire locale saint-martinoise.

L'encours des créances douteuses brutes des établissements bancaires installés localement (EBIL) s'établit à 10,6 millions € (+0,2 million € sur un an). Le taux de créances douteuses brutes locales s'élève à 2,0 % contre 2,1 % l'année précédente. Pour rappel,

il s'élevait à 5,0 % en 2016 (avant l'ouragan Irma).



MÉTHODOLOGIE

La collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) a été instaurée en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting FIancier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022. Ce changement taxonomique impacte les données diffusées par les Instituts.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements bancaires installés localement (EBIL) à Saint-Martin. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (EBNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

Par ailleurs, pour un établissement bancaire de la place, un reclassement comptable d'encours de crédits d'investissement de sociétés non financières a été effectué au deuxième trimestre 2024, de Saint-Martin vers Saint-Barthélemy. Ceci impacte mécaniquement les évolutions observées entre 2023 et 2024 sur ces deux territoires pour l'encours total sain, l'encours de crédits aux entreprises et l'encours de crédits d'investissements des sociétés non financières.

Enfin, compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part des dépôts collectés par les établissements financiers locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

3. L'ACTIVITÉ FIDUCIAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Depuis le passage à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM assure dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer, la mise en circulation et l'entretien des billets en euros pour le compte de la Banque de France, et des pièces métalliques pour le compte du Trésor. La distribution au public est ensuite effectuée par les banques commerciales via leurs distributeurs automatiques, en majorité, ou via leurs guichets en agence.

Dans les îles du Nord, les banques commerciales représentées assurent l'approvisionnement de leurs distributeurs automatiques et guichets en agence à partir de la Guadeloupe, par l'intermédiaire d'opérateurs privés. Le recyclage et le retrait de circulation des coupures usagées sont réalisés en Guadeloupe, en grande partie à l'IEDOM.

3.1 LES BILLETS EN EUROS

Le nombre de billets en euros transférés vers les îles du Nord recule à nouveau en 2025. Il s'établit à près de 5,4 millions de coupures, contre 6,6 millions un an plus tôt (-17,9 %). La valeur totale des billets expédiés s'élève à 166,4 millions €, après 193,2 millions € en 2024 (-13,9 %). Les coupures les plus demandées sont celles de 20 €, 50 € et 10 €.

Le montant des billets renvoyés des îles du Nord vers la Guadeloupe progresse de 8,4 % sur un an, représentant une valeur de 220,1 millions € en 2025.

L'émission nette de billets dans les îles du Nord s'élève ainsi à -53,7 millions € en 2025, contre -9,9 millions € un an plus tôt⁹⁹.

Entrées, sorties et circulation de billets libellés en euros dans les îles du Nord

		2021	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
En valeur (en millions d'€)	Billets entrés	166,3	210,4	200,1	193,2	166,4	-13,9%
	Billets sortis	204,1	164,5	209,9	203,1	220,1	8,4%
	Entrée nette	-37,8	45,9	-9,8	-9,9	-53,7	ns

Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

©IEDOM

⁹⁹ Il faut souligner ici l'une des particularités de Saint-Martin, où les billets en dollars américains circulent couramment, en parallèle des monnaies ayant cours légal dans chacune des parties de l'île (florin des Antilles néerlandaises côté hollandais, et euro côté français). Ainsi, côté français, diverses sources concordantes permettent d'estimer à un tiers environ la part des paiements en espèces qui se font en coupures US. À Saint-Barthélemy et malgré la clientèle d'origine nord-américaine très majoritaire, les échanges en dollars américains sont beaucoup moins fréquents : autour de 5 % à peine, selon diverses sources.

3.2 LES PIÈCES EN EUROS

En 2025, près de 1,8 million de pièces en euros ont été transférées de la Guadeloupe **vers les îles du Nord**, contre 1,4 million en 2024 (+26,2 %). Cette hausse implique une progression de la valeur totale des pièces qui atteint 541 529,0 €, après 57 701 € en 2024. Les pièces de faibles valeurs (0,01 €, 0,02 € et 0,05 €) demeurent les principales entrées.

En parallèle, le montant des pièces **renvoyées en Guadeloupe** toutes valeurs confondues s'élève à 236 385,0 € sur l'année.

L'émission nette de pièces dans les îles du Nord s'établit ainsi à 305 144,0 € en 2025. Elle s'établissait à -282 664,0 € en 2024.

Entrées, sorties et circulation de pièces en euros dans les îles du Nord

		2021	2022	2023	2024	2025	Var. 25/24
En valeur (en euros)	Pièces entrées	77 564,0	452 154,0	19 644,0	57 701,0	541 529,0	ns
	Pièces sorties	18 447,0	4 516,0	384 464,0	340 365,0	236 385,0	-30,5%
	Entrée nette	59 117,0	447 638,0	-364 820,0	-282 664,0	305 144,0	ns

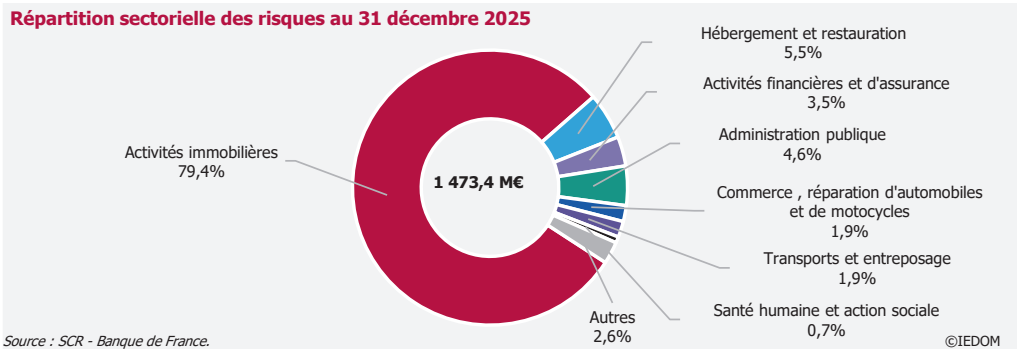
Sources : Opérateurs privés de transferts de fonds et IEDOM.

©IEDOM

4.LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

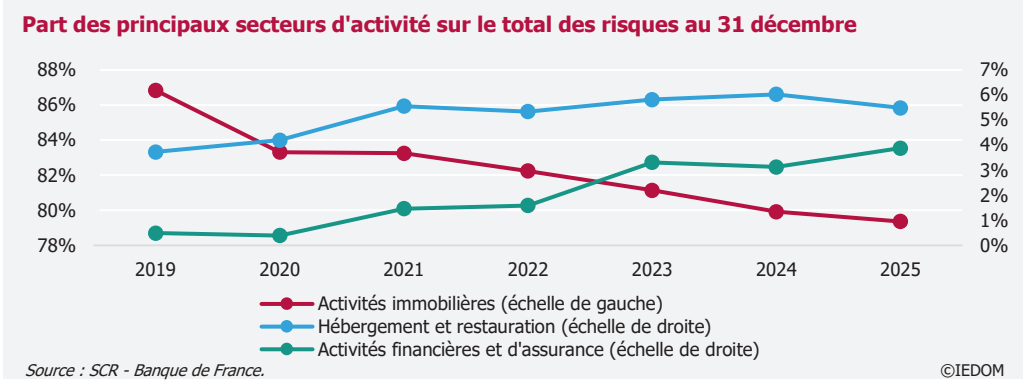
Au 31 décembre 2025 le total des risques déclarés auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France par les établissements bancaires intervenant à Saint-Martin progresse de 1,3 % sur un an, s'établissant à 1 473,4 M€. Les financements accordés dans les secteurs de l'administration publique (+55,4 % sur un an) et du transport et de l'entreposage (+29,6 %) contribuent

principalement à cette évolution. Toutefois, le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (1 169,3 M€, soit 79,4 % des risques déclarés au SCR) et progresse légèrement sur un an (+0,6 %). Près de 85 % des encours concerne un seul bénéficiaire parmi les 454 bénéficiaires comptabilisés dans le secteur de l'immobilier à Saint-Martin.



En excluant les activités immobilières, l'encours déclaré au SCR à Saint-Martin s'établit à 304,1 M€ (+4,1 % sur un an) au 31 décembre 2025. Les secteurs de l'hébergement et la restauration, ainsi que les

activités financières et d'assurance, concentrent 43,3 % des encours hors activités immobilières, soit environ 132 M€ (respectivement 80,8 M€ et 50,9 M€).



Concernant les encours de crédits, les financements de moyen et long terme sont prépondérants (90,0 % des risques) et progressent de 1,9 % sur un an. Les crédits à court terme (2,8 %) reculent de 14,2 % par

rapport à 2024. En parallèle, 5,7 % des montants déclarés au SCR sont enregistrés en hors bilan (-2,2 % sur un an). Une part marginale de l'encours est répertoriée au sein des crédits-bails et des crédits titrisés (0,7 %).

MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non.

Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

5. LE SURENDETTEMENT

PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE SURENDETTEMENT À SAINT-MARTIN ET À SAINT-BARTHÉLEMY

Tout particulier qui n'arrive plus à faire face à ses dettes, qu'il s'agisse de crédits ou d'autres types de dettes (loyers, charges courantes...) peut déposer un dossier de surendettement auprès du secrétariat de la commission départementale dont il relève. La procédure s'étale sur une durée comprise entre 3 et 6 mois, après le dépôt d'un dossier complet.

Le dispositif est ouvert aux résidents saint-martinois et saint-barth, qui peuvent effectuer leurs démarches et déposer un dossier de surendettement : soit auprès du Bureau d'Accueil et d'Information de Saint-Martin à l'occasion de sa permanence mensuelle (le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 15h, sans rendez-vous, dans des locaux mis à disposition de la Collectivité de Saint-Martin), soit par courrier, soit en ligne sur le site internet de l'IEDOM www.iedom.fr, « Espace Particuliers ». Leur dossier sera ensuite examiné par la commission départementale de la Guadeloupe, après prise en charge et traitement par l'IEDOM qui en assure le secrétariat.

ÉTAT DES LIEUX DU SURENDETTEMENT

Le surendettement est défini par le code de la consommation de la manière suivante : « La situation de surendettement est caractérisée par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». La gestion du surendettement des particuliers est une mission qui a été confiée à la Banque de France (dans l'Hexagone et la Corse) et à l'IEDOM (dans les DOM et les collectivités d'outre-mer) par l'État. Il existe ainsi, dans chaque département français, une commission de surendettement qui examine et détermine l'orientation des dossiers déposés par les ménages surendettés. Elle est présidée par le Préfet ou son représentant, et son secrétariat est assuré par la Banque de France ou l'IEDOM.

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, c'est la commission de surendettement de la Guadeloupe qui est compétente pour examiner et orienter les dossiers déposés par les ménages saint-martinois ou saint-barth.

Le Bureau d'accueil et d'information (BAI) de l'IEDOM, mis à disposition par la Collectivité dans ses locaux annexes de Marigot, a rouvert en juin 2022. Il facilite, pour les ménages concernés résidant à Saint-Martin ou à Saint-Barthélemy, les démarches suivantes : dépôt d'un dossier de surendettement, information sur un dépôt de surendettement en cours, exercice du droit

d'accès aux fichiers de la Banque de France (FCC, FICP, exercice du Droit au compte).

En 2025, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement de la Guadeloupe et concernant des ménages saint-martinois s'élève à 35, soit une progression de 33,3 % par rapport à 2024 (+9 dossiers).

Ce faible nombre de dossiers à Saint-Martin s'explique notamment par une connaissance encore insuffisante du dispositif par les publics potentiellement éligibles. Par ailleurs, des difficultés persistent sur le territoire, en lien avec les démarches administratives et la constitution des dossiers. À ce titre, dans un territoire marqué par un usage courant du français, de l'anglais et de l'espagnol, la rédaction et la compréhension de dossiers principalement conçus en français peuvent limiter l'accès au dispositif pour une partie de la population.

Même si elle porte sur un faible volume, la croissance du nombre de dossiers est supérieure à celle observée au niveau des DOM (+20,4 %) et au niveau de la France hexagonale (+9,8 %).

À Saint-Martin, le niveau des dépôts de 2025 est très supérieur à celui de 2019 (moins de 5 dossiers déposés), année de référence (en période de prépandémie). À contrario, il est nul à Saint-Barthélemy.

ANNEXES



SXM CROISIÈRE NUIT PHILSBURG

1. LES ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

en millions €, au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	2025	Variations	
						Var.24/23	Var.25/24
Entreprises	297,2	296,9	289,7	241,3	251,8	-16,7%	4,4%
Dépôts à vue	275,5	272,7	236,7	199,6	203,3	-15,7%	1,8%
Placements liquides ou à court terme	21,7	24,2	53,0	41,7	48,5	-21,4%	16,5%
Placements indexés sur les taux de marché	21,7	24,2	53,0	41,7	48,5	-21,4%	16,5%
Comptes à terme	21,7	24,2	53,0	41,7	48,5	-21,4%	16,5%
Ménages	204,2	230,4	240,1	247,3	242,3	3,0%	-2,0%
Dépôts à vue	114,9	131,3	115,5	119,6	116,0	3,5%	-3,0%
Placements liquides ou à court terme	69,7	79,0	104,4	107,5	106,3	3,0%	-1,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	67,6	73,2	73,8	71,8	69,6	-2,7%	-3,0%
Livrets ordinaires	42,1	44,0	39,0	33,0	29,2	-15,3%	-11,7%
Livrets A et Bleu	16,3	19,0	23,0	26,2	27,0	13,9%	2,8%
Livrets Jeunes	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	13,3%	12,0%
Livrets d'épargne populaire	0,1	0,1	0,5	0,6	0,7	25,8%	29,1%
Livrets de développement durable	6,3	7,1	8,1	8,8	9,4	7,8%	7,6%
Comptes d'épargne logement	2,5	2,7	2,8	2,8	2,9	0,1%	3,3%
Placements indexés sur les taux de marché	2,0	5,8	30,6	35,7	36,7	ns	ns
Comptes créditeurs à terme	2,0	5,8	30,6	35,7	36,7	ns	ns
Épargne à long terme	19,7	20,1	20,1	20,1	20,0	-0,1%	-0,7%
Plans d'épargne-logement	19,5	19,9	20,0	20,0	19,8	-0,1%	-0,7%
Plans d'épargne populaire	0,2	0,2	0,16	0,16	0,16	1,8%	1,8%
Autres agents	35,2	35,9	35,0	45,7	42,0	30,4%	-7,9%
Dépôts à vue	33,6	34,3	32,4	41,5	35,0	27,9%	-15,6%
Placements liquides ou à court terme	1,6	1,6	2,6	4,2	7,0	62,2%	68,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	-46,3%	25,9%
Placements indexés sur les taux de marché	1,4	1,3	2,4	4,1	6,9	71,8%	69,5%
Total	536,6	563,2	564,8	534,2	536,2	-5,4%	0,4%
Dépôts à vue	424,0	438,4	384,7	360,8	354,4	-6,2%	-1,8%
Placements liquides ou à court terme	92,9	104,7	159,9	153,3	161,9	-4,1%	5,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	67,8	73,4	74,0	71,9	69,8	-2,8%	-3,0%
Placements indexés sur les taux de marché	25,1	31,3	86,0	81,4	92,1	-5,2%	13,1%
Épargne à long terme	19,7	20,1	20,1	20,1	20,0	-0,1%	-0,7%

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

2. LES CONCOURS BANCAIRES

CONCOURS BANCAIRES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

en millions €, au 31 décembre	2021	2022	2023	2024	2025	Variations	
						Var. 24/23	Var. 25/24
Entreprises							
Crédits d'exploitation	85,0	81,4	71,4	65,9	67,2	-7,7%	2,1%
Créances commerciales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Crédits de trésorerie	54,0	50,4	40,0	33,9	35,5	-15,3%	4,7%
Comptes ordinaires débiteurs	31,0	30,9	31,4	31,9	31,7	1,9%	-0,7%
Crédits d'investissement	141,8	188,9	269,3	134,9	152,0	-49,9%	12,7%
Crédits immobiliers	30,7	35,3	34,5	35,0	39,5	1,5%	12,9%
Autres crédits	0,1	0,1	0,8	0,7	0,7	-10,1%	-10,6%
Encours sain	257,6	305,7	375,9	236,5	259,4	-37,1%	9,7%
Ménages							
Crédits à la consommation	32,0	36,6	41,2	44,1	48,3	7,0%	9,5%
Crédits de trésorerie	30,9	35,5	40,0	42,7	47,1	6,8%	10,2%
Comptes ordinaires débiteurs	1,1	1,1	1,2	1,3	1,1	14,0%	-14,2%
Crédits à l'habitat	151,1	168,4	181,3	188,8	195,3	4,2%	3,4%
Autres crédits	0,0	0,1	0,3	0,5	0,4	52,9%	-6,9%
Encours sain	183,1	205,0	222,8	233,4	244,0	4,7%	4,6%
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0		
Crédits d'investissement	9,4	7,9	6,3	4,7	3,1	-25,0%	-33,3%
Encours sain	9,4	7,9	6,3	4,7	5,1	-25,0%	9,1%
Autres agents							
Encours sain	11,8	17,1	10,4	9,5	10,1	-9,4%	6,8%
Total							
Crédits d'exploitation	86,1	81,5	71,8	66,3	81,7	-7,6%	23,2%
Crédits à la consommation	32,0	36,6	41,2	44,1	48,3	7,0%	9,5%
Crédits d'investissement	158,8	203,7	281,8	145,1	159,9	-48,5%	10,2%
Crédits à l'habitat et immobiliers	183,7	205,3	217,3	225,1	236,6	3,6%	5,1%
Autres crédits	1,3	8,6	3,4	3,5	2,7	3,6%	-21,3%
Encours sain	461,9	535,6	615,5	484,1	518,6	-21,3%	7,1%
Taux de créances douteuses (EBIL)	2,0%	1,8%	1,5%	2,1%	2,0%	+0,6 pt	-0,1 pt

Données hors La Banque Postale.

©IEDOM

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

Ont collaboré à cet ouvrage :

Cindy CANDALEN
Victor CHAUDERAC
Teddy COMBET
David FARDEL
Damion GORDON
François GROH
Alexandre LEMAIRE
Alizée SHITALOU
Jade SOUKAI

Directeur de la publication : Alexandre GAUTIER

Responsable de la rédaction : François GROH

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Achevé d'imprimer en septembre 2026 – Dépôt légal : septembre 2026

ISSN 1632-420X



IEDOM
Agence de Guadeloupe

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur

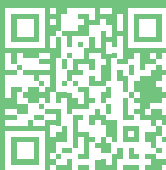
François Groh
05 90 93 74 00

Crédit photo de couverture

Troupeau de bovins à Saint-Martin
© Angeline Laurence



iedom.fr/saint-martin



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSYSTÈME
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris